VENDREDI 17 JUIN 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1685
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

VOUS PROTÉGER DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST NOTRE MÉTIER.

Banquier-assureur expert du monde agricole, nous savons :
- vous conseiller dans le cadre de la réforme de l'assurance récoltes
- vous proposer les assurances les plus adaptées à vos besoins
- sécuriser vos revenus face aux aléas climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Le contrat d'assurance Récoltes est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. 06/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Pompiers et agriculteurs : une alliance nécessaire contre les incendies de cultures



Réussir

En plein départ de moissons sur des champs rendus très secs par le manque de pluie de ces dernières semaines, le tout dans un épisode caniculaire, les sapeurs-pompiers de Côte-d'Or ont pris l'initiative de se rapprocher de la Chambre d'agriculture départementale. Le but est à la fois de sensibiliser les agriculteurs aux mesures de prévention à prendre afin d'éviter les départs de feu dans les champs, et aussi de mettre en place un système d'alerte lorsque le risque incendie sera trop avéré.

PAGE 05



P.08

ACTUALITÉS

Élevage // Alysé a fait le bilan



P.15

DOSSIER

Bâtiment // Pensez votre contention



P.12

PRODUCTIONS

Cultures // Dans les essais Arvalis

fendt.fr
FENDT



DÉMONSTRATION POSSIBLE

Fendt 500 Vario ? Parce que vous avez besoin d'une vision d'ensemble claire, sur la machine et au bureau.

Le Fendt 500 Vario est l'un des tracteurs polyvalents les plus populaires : puissant, compact et maniable, il est également confortable et sûr au transport tout en étant particulièrement sobre en carburant. En plus de cela, le Fendt 500 Vario, aujourd'hui équipé de l'univers FendtONE, vous facilite le travail aussi bien lorsque vous êtes installé au volant que depuis le bureau lors de la préparation et du suivi des travaux des champs.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAïQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage



BFC SOLAIRE
Réinventons notre énergie
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 SERVICE DE REMPLACEMENT : EN RECRUTEMENT PERMANENT

.05 RISQUE INCENDIE : DES MOISSONS PLUTÔT QUE DES COMBUSTIONS

.06 SAULIEU : LA FÊTE DU CHAROLAIS S'ORGANISE

.07 PRÉSENTATION : ENQUÊTE SUR LA TRANSMISSION

.08 CLCO : PASSAGE DE TÉMOIN

.09 RENDEZ-VOUS : CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE 2022 : DES CHIFFRES ...

.10 CONGRÈS : LA LOI D'ORIENTATION EN LIGNE DE MIRE

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.11 INRAE : LES ADVENTICES COMME SPÉCIALITÉ

.12 ESSAIS : BLÉ TENDRE D'HIVER : VERS QUOI S'ORIENTER

.13 JOURNÉES CHÂTILLONNAISES : FIDÈLES AU POSTE

.14 DANS L'YONNE ET L'AUBE : RENCONTRES DEPUSSAY : «VOS INTERLOCUTEURS RESTENT LES MÊMES»

DOSSIER // BÂTIMENT

.15 SANTÉ-SÉCURITÉ : PRÉVENIR LES ACCIDENTS ET GAGNER DU TEMPS

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.25 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES : MODE D'EMPLOI POUR CRÉER SON POINT DE VENTE FERMIER

.26 PAT : UNE RÉUNION POUR SE LANCER

.27 ST-MARTIN-SUR-NOHAIN : MÉTAMORPHOSE DU CENTRE-BOURG

.28 BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES : PSE : UNE EXPÉRIENCE...

SERVICES

.29 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.31 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.39 SORTIE : DE L'AGRICULTURE POUR TOUTE LA JOURNÉE

.40 LECTURE : LE SENS DE L'AVIS



// LE DESSIN

// EN BREF

Jachères De nouvelles dérogations en 2023 ?

« Je vais essayer de convaincre le reste de la Commission européenne de la nécessité de prolonger, une nouvelle fois en 2023, la dérogation accordée cette année permettant de mettre en production les jachères » pour faire face au défi de sécurité alimentaire posé par l'invasion russe en Ukraine, a promis le commissaire européen Janusz Wojciechowski, le 13 juin, à l'issue de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE à Luxembourg. Cette demande est portée par une quinzaine d'Etats membres. En 2022, cette dérogation aux règles sur la rotation des cultures et les terres non productives a été accordée en urgence au mois de mars n'a pas donc pas pleinement pu être déployée. *« Il est nécessaire d'avoir une décision prise suffisamment en amont pour l'année prochaine »*, a confirmé le ministre français Marc Fesneau.

Agroéquipement Le marché est freiné par l'inflation et les délais de livraison

Le marché de l'agroéquipement ralentit, a constaté le 13 juin Axema (industriels), notant une forte inflation et un allongement des délais de livraison. Au premier trimestre 2022, les ventes affichent +13 % par rapport à la même période en 2021, *« une croissance fortement liée à l'effet prix »*, selon Jean-Christophe Régnier, président de la commission économique. La tendance est toutefois au ralentissement entre janvier et mars. 70 % des constructeurs perçoivent une baisse des prises de commande. La situation apparaît dégradée dans toutes les filières. Seules les grandes cultures et la viticulture gardent des prises de commandes *« meilleures que d'habitude »*. Des différences apparaissent entre les types de matériels : le marché reste favorable en matériels de récolte, tracteurs, mais plus compliqué en chargeurs télescopiques, matériels de fenaison et outils de travail du sol.

Bio Des ventes en baisse

« Le marché français de la bio est atone, mais il a progressé chez nos voisins européens », indique Loïc Guignes, président de l'Agence bio, à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'agence le 10 juin. Alors que le chiffre d'affaires de la bio a reculé de 68 M€ entre 2020 et 2021 en France pour atteindre 13,3 Md€ (soit -1,34 %), la consommation aurait à l'inverse augmenté de 6 % en Allemagne (16 Md€), 9 % en Espagne, ou encore 4 % au Royaume-Uni. La Suède enregistre en revanche une baisse de 5 %. La situation française s'explique par une réduction de 370 M€ des ventes en grandes surfaces généralistes, un marché bio de 6,7 Md€. *« Nous devons stimuler la consommation pour accueillir tous les producteurs qui arrivent »*, prévient Laure Verdeau, directrice générale de l'Agence bio. Car la SAU bio française a continué de progresser de 9 % sur un an, à 2,8 Mha en 2021 (10,3 % de la SAU) soit la première surface européenne.

// EN IMAGE

Un grand nombre d'exploitations porcines en péril


Stockclintsholz

Selon un communiqué de presse du 9 juin de l'interprofession porcine (Inaporc), *« Les 10 000 élevages de porcs que compte la France sont dans une situation dramatique. 10 % d'entre eux se dirigent aujourd'hui vers une cessation d'activité dans les prochains mois et cette proportion pourrait grimper à 30 % selon certaines estimations »*, s'alarme-t-elle. En cause, la hausse des coûts de production que les éleveurs peinent à répercuter en bout de chaîne, auprès du consommateur. *« Les éleveurs n'ont pas atteint leur seuil de rentabilité une seule fois sur les douze derniers mois : une situation historique »*, dénonce Inaporc qui considère que la revalorisation des prix est *« la seule solution pour contrer l'effet ciseaux »*. Le prix payé au producteur avoisine 1,85 €/kg, soit environ 0,15 € en dessous du coût de production. L'interprofession se dit aussi *« très inquiète »* sur l'avenir de certaines entreprises de l'aval.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// FDSEA

L'entre-deux tour

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, a souhaité s'exprimer sur la situation électorale de l'entre-deux tour, en revenant sur quelques points lui tenant à cœur.

«La démocratie représentative est en France un système d'élection relativement utilisé. En agriculture, à travers nos organisations, nous avons la possibilité de bâtir des relations avec l'état notamment dans le cadre des élections aux chambres d'agriculture. Sur le plan de la représentation nationale, les élections législatives constituent un moment fort de notre démocratie.

C'est pour cette raison qu'il me paraissait nécessaire d'éclairer les électeurs sur quelques points des programmes abordés lors d'une rencontre dans une exploitation. Pour rappel, tous les candidats n'avaient pas fait le déplacement (voir TDB n°1684). Durant cet événement, nous avons abordé des sujets variés tels que la politique de gestion de l'eau, les enjeux du changement climatique, la revalorisation des retraites, les conséquences de la guerre en Ukraine, les enjeux de la souveraineté alimentaire, les conséquences concrètes des lois alimentation et climat et quelques autres sujets importants plus en lien avec la vie en milieu rural.



Emmanuel Bernard lors de la rencontre avec les candidats (voir TDB n° 1684).

Cela étant, j'ai quelques inquiétudes quant aux conséquences de certains programmes politiques en matière agricole. Et ce dans un département très orienté vers des productions exportées (blé, broutards, etc.), caractérisé par des exploitations agricoles de grande taille avec des potentiels de production moyens à faibles et enfin ayant une majorité importante d'exploitations agricoles dépendantes de la Pac.

En effet, certains candidats évoquent l'arrêt de l'exportation d'animaux vivants ou de céréales et la fin des fermes usines qui, pour beaucoup, concernent les différentes productions d'élevages en France. Ensuite, sur le plan environnemental, les agriculteurs, qui sont victimes du climat, seraient selon ces programmes dans l'obligation d'assumer une transition forcée à coups de réglementations toujours plus contraignantes sans se soucier de l'enjeu de compétitivité qui nous est imposée dans le cadre des échanges internationaux. Le risque de sortie de certains accords européens est pour nous un enjeu inenvisageable. Le repli sur soi, un nationalisme exacerbé ou encore un arrêt des échanges sont autant de risques pour l'avenir de l'agriculture nivernaise.

À un moment où l'agriculture reprend de l'importance dans la vie des Français, où la souveraineté alimentaire revient comme un élément essentiel, ne laissons pas passer l'occasion de maintenir cet enjeu comme atteignable.

J'appelle chacun dans un premier temps à voter et ensuite à mesurer l'enjeu du choix pour un avenir certes difficile mais pour lequel nous aurons la parole et les moyens de peser dans les futures décisions».

Emmanuel Bernard

// SECOND TOUR

Christiane Lambert : « Voter et discerner »

La présidente de la FNSEA profite de l'entre-deux tour du scrutin législatif pour insister sur l'importance d'exprimer son vote, en particulier pour ce qui concerne les futur des législations qui s'appliqueront à l'agriculture.



FNSEA

Christiane Lambert appelle à ne pas prendre les élections législatives à la légère.

« 52 % d'abstention. Et 70 % chez les jeunes de 18 à 35 ans. En désertant les urnes, les Français seraient-ils en train de déserter la démocratie ?… Alors que d'autres se battent au prix de leur vie pour la sauver… Voter est un droit acquis de haute lutte. Voter est un devoir de citoyen responsable pour choisir une orientation pour son pays, avec conscience et discernement, car tous les programmes ne se valent pas. Agricultrices, agriculteurs, ne tombons pas dans le piège de ceux qui voudraient faire des élections législatives un scrutin de défiance. Bien au contraire : il ne s'agit pas désormais de détruire, mais bien de construire. Dès lundi prochain, l'Assemblée nationale élue aura pour mission de voter des lois qui façonneront l'avenir de notre pays. Pour notre secteur : la grande loi d'Orientation et d'Avenir agricole tant attendue. Cette loi ne peut pas se faire sans nous, elle ne doit pas se faire contre nous. Chacune de nos voix compte, mais s'abstenir de la donner ou la donner à un candidat qui ne respecte ni la réalité des territoires, ni les efforts consentis pour produire une alimentation sûre, saine et durable pour tous, pour résister à la pression économique et participer à l'effort environnemental ; un candidat qui pratique l'alléchant « y qu'à faut qu'on » des promesses électorales stériles et sans lendemain, qui rejette l'intérêt d'une Europe qui protège tout autant qu'elle ouvre des opportunités, qui depuis 60 ans a su pérenniser une Politique agricole commune offrant une alimentation accessible à tous, gage de paix et de stabilité : c'est hypothéquer à bas prix notre avenir, et celui des générations agricoles futures. Dimanche 19 juin, notre droit, c'est : voter. Notre devoir, c'est : voter avec discernement. Ne bradons pas nos votes : ils doivent être le reflet de notre responsabilité vis à vis d'une société qui attend beaucoup de nous. Et que nous ne pouvons laisser, sans rougir, sombrer dans un populisme pessimiste ».

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA

// EN BREF

Candidats qui pleurent Les figures « agricoles » qui sortent dès le premier tour

Pour le monde agricole, le premier tour des élections législatives a été marqué par la sortie de quelques figures du secteur agricole. C'est par exemple le cas du député sortant Olivier Damaisin dans le Lot-et-Garonne. Issu de la majorité présidentielle (Renaissance), l'auteur du rapport sur le suicide en agriculture n'a recueilli que 20,15 % des voix. C'est également le cas de la sortante Yolaine de Courson (Renaissance) en Côte-d'Or. La présidente du groupe d'étude Enjeux de la ruralité sort avec 16,05 %. Autre déconvenue chez Renaissance : celle d'Olivier Allain dans les Côtes-d'Armor. Avec 18,67 % des voix, l'ancienne plume agricole du candidat Emmanuel Macron ne battra pas Marc Le Fur (LR). Chez Les Républicains, c'est l'eurodéputée Anne Sander qui sort dès le premier tour. Très investie sur les dossiers agricoles à Strasbourg, elle recueille seulement 21,99 % de suffrages dans le Bas-Rhin. Par ailleurs, plusieurs députés sortants de la majorité sont passés au second tour en obtenant seulement la deuxième place : c'est le cas de Jean-Baptiste Moreau (Creuse), Grégory Besson-Moreau (Aube), Jean-Bernard Sempastous (Hautes-Pyrénées) et Loïc Dombreval (Alpes-Maritimes).

Candidats qui rient Les performances des nouveaux candidats « agricoles »

Sur la quarantaine de nouveaux profils « agricoles » à s'être présentés aux élections législatives, une majorité n'a pas passé le premier tour, dont l'ensemble des candidats Reconquête. Le meilleur score a été réalisé par le viticulteur Christophe Barthès (Rassemblement national), avec 32,80 % des voix dans l'Aude. Pour le même parti, le chasseur Nicolas Lotin (30,94 % dans la Somme) et le viticulteur Grégoire de Fournas (28, 55 %, Gironde) réalisent également de bons scores. La deuxième meilleure performance est réalisée par une candidate de la Nupes en Ille-et-Vilaine : la salariée agricole Mathilde Hignet recueille 32,36 % des voix. Chez Les Républicains, Jean-Pierre Taite fait également un bon résultat dans la Loire ; le vice-président à l'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes est crédité de 25,36 % des suffrages. Les résultats sont plus modestes pour les nouveaux candidats agricoles de la majorité présidentielle, à l'image de l'ancien président national des Jeunes Agriculteurs (JA) Michel Teyssedou, qui est parvenu à recueillir 22,3 % des voix dans le Cantal. Seront également très investis dans les questions agricoles : l'économiste d'AgroParisTech Aurélie Trouvé (54,84 % en Seine-Saint-Denis, Nupes) et le militant animaliste Aymeric Caron (45,05 % à Paris, Nupes).

// SERVICE DE REMPLACEMENT

21

En recrutement permanent

Il y a du travail dans les fermes ! Le Service de remplacement Côte-d'Or, réuni en assemblée le 7 juin, a rappelé sa perpétuelle recherche d'agents, notamment en zone élevage.



Olivier Gallien, président du service, lance un appel aux candidats.

Emmanuel Macron l'a dit : pour trouver du travail, il suffit de traverser la rue. Le Président de la République a omis de préciser qu'il était également possible de contacter le service de remplacement de Côte-d'Or : des agents sont en effet recherchés en permanence. *« Surtout à cette période »*, souligne Olivier Gallien, *« nous manquons notamment de candidats. Un temps plein est recherché à l'Est, un autre dans l'Auxois nord. Des CDD plus ponctuels sont les bienvenus dans d'autres secteurs pour répondre à la demande de nos adhérents. Nous avons toujours l'habitude de recruter, mais cette année, nous rencontrons un peu plus de difficultés. Avis donc, aux amateurs »*. Olivier Gallien précise que cette activité peut intéresser tous types de profils, notamment des agriculteurs à la recherche de compléments de revenus : *« notre service est très souple, nous nous adaptons aux demandes de chacun. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter pour tout renseignement »*.

211 exploitants remplacés

Sans être exceptionnelle, l'activité de 2021 a été d'un niveau correct sur l'ensemble du département, 211 des 484 agriculteurs adhérents ont fait appel au service en 2021. Exactement 3 559 journées ont été travaillées par les agents du service : un total légèrement inférieur à la moyenne de la dernière décennie (3 941 jours). *« La satisfaction est au rendez-vous avec des agents toujours mieux formés et réactifs. En termes d'activité, nous aurions peut-être pu faire mieux si nous avions eu davantage de monde »*, commente Olivier Gallien. Les différents motifs de remplacement de l'année écoulée ont été présentés lors de l'assemblée générale du 7 juin : les congés ont justifié 28 % des interventions (1 015 journées), suivis des accidents et des maladies (27 %, 981) et des remplacements maternité et paternité (25 %, 891). Les motifs *« compléments de main d'œuvre »*, *« développement formation et fonctions syndicales »* complètent le dispositif.

« On se croit tous immortels »

Marie Poupon, agricultrice à Marcellois, entre Vitteaux et Sombernon, participait à l'assemblée du 7 juin. Cette éleveuse de moutons utilise l'ironie pour capter l'attention des lecteurs et souligner l'importance du service de remplacement : ***« Il ne peut rien nous arriver sur une ferme, on se croit tous immortels, les problèmes de santé ne sont pas pour nous. Eh bien non, ils peuvent arriver, et malheureusement à tout moment. Je suis bien placée pour le savoir pour avoir été hospitalisée à deux reprises, en 2010 et cette année. Le service de remplacement me permet d'être assurée et d'être remplacée sur l'exploitation. Ce service est à mes yeux essentiel en agriculture. J'adhère depuis mon installation en 2009, mais j'étais déjà convaincue de l'utilité du service avec le vécu, l'expérience et les témoignages que j'avais eus dans mes précédentes fonctions professionnelles, notamment chez JA21 et les Cuma. La suite m'a donné raison. Je sollicite des agents de remplacement également pour d'autres motifs, tels que le développement et la formation. Vraiment, je recommande, le travail est très bien fait. Je connais plusieurs agents, tous différents et tous compétents. Pour moi, le service est une très bonne solution ».***



Marie Poupon

Olivier Gallien s'est également félicité de l'arrivée de nouveaux adhérents, démontrant une fois de plus l'utilité du service de remplacement. **Contact : Mélissa Barthod eu 03 80 68 66 82. Il est aussi possible de postuler en ligne (servicederemplacement.fr/fr/deposer-sa-candidature).**

AG

// BIENVENUE À LA FERME

89

Le point sur l'activité du réseau

Le lundi 30 mai, les adhérents du réseau Bienvenue à la ferme étaient réunis pour faire un point sur l'activité de l'année écoulée et avoir une visibilité sur les événements à venir auxquels participent les producteurs du réseau.

La réunion annuelle des membres du réseau Bienvenue à la ferme a eu lieu le lundi 30 mai, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre. L'occasion pour eux de rencontrer, pour ceux qui ne l'avaient encore pas vu, la nouvelle conseillère de la Chambre, en charge du réseau, Marion Lefoyer.

Cette réunion avait aussi pour objectif de faire un point sur l'activité du réseau Bienvenue à la ferme. Entre 2021 et 2022, ce dernier a connu huit départs pour deux arrivées : Le jardin des Thorains, à Lavau (légumes bios, plants, semences paysannes, produits transformés…) et Les brebis de Pauline, à Magny (fromages au lait cru de brebis).

Les adhérents sont de sortie

Depuis le début de l'année, les adhérents du réseau Bienvenue à la ferme sont présents sur plusieurs événements. Trois ont participé au salon international de l'agriculture, qui s'est déroulé du 26 février au 6 mars, à Paris : Dominique Rouyer des escargots d'Armeau, Coralie Fouquet de l'Earl de la Jaunière et Claire Genet de la ferme d'Ultéria.

Lors de la foire de Sens (du 27 avril au 2 mai), le réseau était également représenté avec la présence de Sylvestre Bonnemain (miel), la ferme d'Ultéria (chèvre), la ferme aux abeilles (miel) et les escargots d'Armeau.

Pour Fleurs de vignes, le dimanche 22 mai sur les quais d'Auxerre, le Gaec du Val d'Auré (soumaintrain), les escargots d'Armeau, le Gaec Desmoutier-Breton (chèvre), l'Earl de la Jaunière (glaces), foie gras Rabuat & fils, la ferme d'Ultéria (chèvre) et la ferme aux abeilles ont proposé leurs bons produits aux visiteurs. Des producteurs qui ouvraient également leurs portes lors de l'événement « le printemps à la ferme » qui s'est déroulé du 26 mars au 12 juin. Les adhérents du réseau vont poursuivre leur travail de promotion des productions du réseau lors des journées nationales de l'agriculture qui ont lieu ce week-end (du 17 au 19 juin), puis pour « l'été à la ferme » du 21 juin au 22 septembre, « l'automne à la ferme » du 23 septembre au 20 décembre, ou encore le marché de Noël « arts et saveurs » de Sens, dont les dates sont encore à définir.

Christopher Levé



Les adhérents du réseau Bienvenue à la ferme se sont réunis à Auxerre le lundi 30 mai.

// RISQUE INCENDIE

21 Des moissons plutôt que des combustions

Alors que les moissons viennent de démarrer en Côte-d'Or et que nous traversons une période caniculaire précoce, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et les pompiers du département veulent mettre en place un partenariat destiné à mieux prévenir les feux de cultures.



(de gauche à droite) : Julien Duthu, agriculteur à Saint-Seine-l'Abbaye et sapeur-pompier volontaire, le capitaine Jérôme Theurel, qui commande le Centre d'incendie et de secours de Dijon Est, et l'adjudant Jean-Noël Brulé, formateur sur les feux de forêt et d'espaces naturels

Dans le Calvados, où, il n'y a pas si longtemps, il dirigeait le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Régis Deza conserve le souvenir impressionnant d'une série d'incendies simultanés qui, en quelques heures, avaient détruit 1 600 hectares de cultures. Des feux d'une telle ampleur avaient poussé les sapeurs-pompiers à l'extrême limite de leurs capacités opérationnelles et cela, c'est le cauchemar d'un directeur de SDIS. Un cauchemar qu'il ne souhaite en aucun cas revivre en Côte-d'Or, où il occupe aujourd'hui cette même fonction, depuis près d'un an. C'est la raison pour laquelle les sapeurs-pompiers du département ont décidé de se rapprocher de la Chambre d'agriculture, à l'approche d'un contexte qui impose la plus grande vigilance : les moissons viennent de démarrer en Côte-d'Or, qui plus est dans une période météorologique marquée par un épisode de canicule et tout cela dans des champs soumis depuis plusieurs semaines à un certain niveau de sécheresse. Tout est donc potentiellement en place pour que le risque d'incendie de culture soit maximum.

De nouveaux équipements

Le pire, heureusement n'est jamais sûr, à condition que pompiers et agriculteurs se coordonnent pour le limiter. Cela passe par des mesures de prévention et des bons réflexes lorsqu'il s'agit de donner l'alerte. *« Dans les années 50,* explique le capitaine Jérôme Theurel, responsable du Centre d'incendie et de secours de Dijon Est et conseiller technique départemental sur les feux de forêt, *les champs étaient plutôt des zones qui favorisaient l'arrêt d'incendies de forêts mais depuis, avec l'évolution du climat, les cultures plus sèches contribuent, au contraire, au déploiement plus rapide des feux ».* Le SDIS 21 s'est équipé, ces dernières années, de nouveaux équipements plus adaptés à la lutte contre ces feux d'espaces naturels. Les liens plus étroits que le SDIS 21 et la Chambre d'agriculture veulent lier permettent de diffuser des conseils destinés à limiter les conséquences d'un feu en cours de moisson (voir encadré). L'idéal sera évidemment d'éviter le déclenchement de tout incendie et, pour cela, il existe des outils numériques qui peuvent être utilement mis à profit : Météo France a développé des cartes d'anticipation du risque incendie, cartes que les sapeurs-pompiers ont la possibilité de consulter et grâce auxquelles ils pourraient alerter les agriculteurs, par le biais de leurs smartphones, comme cela existe déjà sur l'état des cultures.

Des incendies d'une puissance croissante

La prévention passe aussi par une intervention des sapeurs-pompiers dans le cadre du dernier bureau de Chambre d'agriculture, le 13 juin, et par la diffusion d'un flyer numérique qui reprend les conseils de base. *« Le risque lié à la période de moisson,* poursuit Jérôme Theurel, *c'est que les champs arrivent quasiment tous à maturité au même moment, ce qui multiplie le risque de départs d'incendies simultané, qui pourraient nous placer dans de grandes difficultés pour déployer des moyens de luttes suffisants partout où cela serait nécessaire ».* La violence et la puissance de certains de ces incendies sont telles qu'ils génèrent parfois leur propre météo. Dans ces conditions, l'efficacité dans l'action se complète du souci constant de la préservation des personnels et des équipements. Le SDIS de Côte-d'Or dispose notamment de camions 4x4 transportant 4,5 tonnes d'eau, équipés de buses sur leurs arceaux, permettant un arrosage et une auto-protection dans le cas où le véhicule se retrouve cerné par les flammes. *« De manière générale,* souligne Jérôme Theurel, *ces interventions mobilisent beaucoup de moyens. Il est donc très utile de pouvoir prévenir ces incendies ou d'en limiter au maximum l'ampleur ».* N'hésitez pas également à vous rapprocher du SDIS 21, toujours à la recherche de sapeurs-pompiers volontaires.

Berty Robert

En période de moisson, la chaleur dégagée par les engins agricoles ou le risque de création d'étincelles en heurtant des pierres avec les barres de coupe incitent à appliquer quelques mesures de prudence :
-disposer d'un extincteur dans son tracteur ou sa moissonneuse, qui peut permettre de tuer le feu dans l'œuf,
-entamer la moisson en coupant la parcelle en deux, ce qui limitera le risque d'une généralisation de l'incendie à tout un champ,
-moissonner en priorité les bords du champ afin d'éviter la propagation des flammes.
Agriculteur à Saint-Seine-l'Abbaye, Julien Duthu fait partie des 450 sapeurs-pompiers côte-d'oriens (sur un total de 2000), qui sont formés au risque spécifique du feu de forêt. Il exerce en polyculture-élevage et cultive 300 hectares sur Saint-Seine-l'Abbaye, Sombernon, Fresnois et Lamargelle. Son activité est à 90 % céréalière. Il cultive également un peu de safran et de houblon, complété par un élevage d'engraissement de génisses charolaises. Installé depuis 2009, il a lui-même été confronté à des incendies de culture. *« En tant que pompier volontaire, je suis déjà intervenu chez des collègues agriculteurs pour des feux de cultures ».* **Être formé aux feux de forêt implique la prise en compte de nombreux éléments, notamment la nature des éléments végétaux pris dans le feu et qui peuvent influer sur sa progression et sa puissance. Il faut aussi faire attention au vent, apprendre à « lire » un feu lorsqu'on arrive sur un lieu d'intervention.**

AVEC GROUPAMA GRAND EST, PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION GRÂCE AUX SONDES À FOURRAGE CONNECTÉES



240 € OFFERTS PENDANT 4 ANS*
et à partir de la 5e année, 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole à vie**.
** Tant que les sondes sont activées et que vous êtes assuré en multirisque agricole à Groupama Grand Est.

Commandez-les dès maintenant auprès de votre conseiller Groupama et soyez protégé dès la 1ère coupe !

FACILE
Insérez vos sondes dans votre foin à la récolte, le relevé des températures s'effectuera toutes les heures.

PRATIQUE
Suivez l'évolution des températures de votre fourrage et contrôlez sa qualité.

EFFICACE
Recevez des alertes en cas d'échauffement pour intervenir à temps.

groupama-agri.fr

* 90 € d'abonnement au service «sondes à fourrage connectées» GARI + 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole. Voir conditions auprès de votre conseiller Groupama. GARI est une application proposée par Groupama Assurances Mutuelles - Siège social 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - destinée aux professionnels de l'agriculture dont l'exploitation est située en France métropolitaine. GARI permet d'accéder à des services gratuits et payants mis en oeuvre par des partenaires. Les services payants sont commercialisés par la société Télésécurité Loire Bretagne, filiale du Groupe Groupama. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © Quanturi, © Shutterstock- 02/2022

Gari Votre assistant agricole

Groupama la vraie vie s'assure ici

// SAULIEU

La fête du Charolais s'organise



Nicolas Josse (responsable du concours bovins)



Victor Judrin (commissaire général).



Romain Poillot (responsable du concours ovins)

Après un concours 2020 à huis clos et un concours 2021 en version réduite, le conseil d'administration du comice agricole de Saulieu a décidé d'organiser la fête du Charolais comme à l'accoutumée sur trois jours. Celle-ci se tiendra les 19, 20 et 21 août à l'espace Jean-Bertin. Plusieurs nouveautés font leur apparition cette année. Tout d'abord, un concours bovins multi-races avec l'ouverture aux bovins autres races allaitantes et croisés viande. La limite d'âge des vaches est également supprimée. Le but est d'ouvrir cet évènement aux éleveurs qui souhaitent promouvoir leurs animaux et leurs élevages toutes races allaitantes confondues. Les courriers d'inscription arriveront dans les boîtes mail mi-juin. Si tel n'est pas le cas, les éleveurs ont la possibilité de les demander au secrétariat de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or à Pouilly-en-Auxois (lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 90 68 80). Michel Bureau (président), Romain Bertrand et Nicolas Josse (responsables du concours bovins), Romain Bertrand et Romain Poillot, (responsables du concours ovins) et Victor Judrin (commissaire général) se tiennent à disposition pour toute interrogation et tout renseignement concernant cette édition

Communiqué



Romain Bertrand (responsable des concours bovins et ovins).



Michel Bureau (président).

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

Besoin de bras

Une soixantaine de personnes ont participé la semaine dernière à une réunion bénévoles organisée en amont de la fête de l'agriculture.

Les JA de Fontaine-Pontailler-Mirebeau préparent la fête départementale de l'agriculture qui aura lieu les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey. Pour aborder ce grand rendez-vous festif, une réunion s'est tenue à Drambon en présence d'une soixantaine de personnes. *« L'objectif était de faire le point sur l'organisation, sur les bénévoles sur qui nous pourrons compter lors de ces deux journées »*, indique Maxime Durafort, président du canton JA. Ce dernier affiche sa satisfaction de pouvoir déjà compter sur plus de 80 jeunes et moins jeunes : *« tout se prépare très bien, merci à tous ceux qui nous ont rejoints ! Nous allons continuer notre recrutement car nous souhaitons dépasser la centaine de bénévoles, voire idéalement approcher la barre des 150 ! »*. Ce rendez-vous du 10 juin a permis de faire connaissance avec chaque JA du canton et de présenter les grandes lignes de l'organisation. Une réunion du même type se tiendra de nouveau en août pour déterminer les postes de chacun. Maxime Durafort lance un ultime appel aux sponsors désirant apparaître sur la publicité de l'évènement : la liste sera définitivement bouclée fin juin. Les autres sponsors et partenaires, désireux de participer à la fête, pourront continuer de se manifester les semaines suivantes. Un autre appel est lancé en direction des producteurs envisageant de participer au marché de Saint-Léger-Triey. **Contact : JA21 (03 80 68 67 70, ja21.syndical@orange.fr)**

AG



Lors du rendez-vous du 10 juin, à Drambon.

// EN BREF

Eau

Accompagnement financier

L'agence de l'eau Loire Bretagne accompagne le financement des systèmes de récupération et de traitements des eaux de pluie permettant des réduction significative de la consommation d'eau. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 31/10/22, pour des investissements jusqu'à 100 000 euros subventionné à 40 %. Contact : Perrine Raverat, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de la Nièvre au : 06 31 14 61 82.

// PRÉSENTATION

Enquête sur la transmission

Les élèves en BTS ACSE du Legta Nevers-Challuy ont présenté les résultats de leur enquête sur la transmission le 24 mai dernier : entre constats et idées d'évolution.



Les résultats de l'enquête furent présentés par les élèves de BTS ACSE à tour de rôle devant notamment le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou celui de la Chambre d'industrie et du commerce, présents pour l'occasion.

Qu'est-ce que la DICCA ?

La DICCA ou Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole est un document permettant, comme son nom l'indique, de déclarer son intention de cesser son exploitation. Cette déclaration est obligatoire et doit se faire, sauf cas de force majeure, au moins 3 ans avant son départ prévu en retraite. L'administration stipule : *« Il doit indiquer si elle va devenir disponible, en transmettant à la Chambre d'agriculture dont il dépend une déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) ou présenter un document équivalent dans le cadre d'une reconversion professionnelle ».*

Insufflée par le Legta Nevers-Challuy, l'enquête sur la transmission, réalisée par les élèves de BTS ACSE, leur a permis d'effectuer *« un travail concret de technicien en s'appuyant sur un suivi expérimental de l'exploitation du lycée et menant à bien, de A à Z, une étude. Tout cela s'est fait en lien avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) avec qui nous travaillons régulièrement »* souligne Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS ACSE.

Base et regrets

Avec un fichier transmis par la CA 58, les élèves ont contacté 468 agriculteurs soit par mail, soit par téléphone. Stéphanie Moulin précise : *« l'étude réalisée en février tombait sous le coup des restrictions sanitaires, et les élèves regrettent de ne pas avoir pu se rendre directement dans les exploitations pour interroger l'échantillon »*. Ainsi sur ces 468 exploitants, seulement 71 réponses ont été récupérées dont deux n'ayant pas rempli le questionnaire dans sa totalité. *« Nous regrettons de ne pas avoir eu plus de retours, car de ce fait, nous pensons que les résultats peuvent ne pas être tout à fait représentatifs de la situation »* stipulent les élèves en préambule.

Conclusions

Avec cette base divers axes ont été suivis, et ont permis d'aboutir à quelques conclusions. Parmi elles, les élèves ont mis en avant que la majorité des cédants ne connaissent pas la DICCA ou Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole, qu'ils transmettent majoritairement à un membre de leur famille, que l'inscription au RDI (ou répertoire Départ Installation) n'est pas envisagée, que les réunions publiques sur la transmission sont plus que moyennement appréciées ou encore que la prestation proposée par la Chambre d'agriculture pour établir un diagnostic transmission est trop onéreuse.

Les propositions

Afin d'aller un peu plus loin dans l'analyse, les élèves ont établi des propositions pour rendre la transmission plus fluide. Ils ont proposé la réduction du temps des formations pour la transmission à une journée ou une demi-journée ou la mise en place de formations ciblées sur des thèmes précis (juridique, économique, etc.), l'organisation d'un forum sur la transmission permettant aux exploitants d'avoir des informations générales tout en ayant la possibilité d'avoir des temps d'échanges individuels avec les divers organismes (MSA, Chambre d'agriculture, etc.)...

Les freins

Suite à la présentation, un temps d'échanges était prévu entre les élèves et les participants. Les débats se sont principalement axés sur la difficulté à aborder la transmission pour des causes sentimentales notamment. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, a souligné que cela passait notamment par le fait d'avoir son habitation au coeur de la ferme, rendant la cession plus personnelle que professionnelle. Martin Bloch, chef du service économique des entreprises à la CA 58 rebondit : *« la question de la valeur patrimoniale et économique se pose comme un vrai problème car il y a souvent un fossé entre les deux »* avant de poursuivre : *« à cela s'ajoute un autre paramètre. Dans la Nièvre, contrairement aux départements limitrophes, il y a une certaine pudeur autour de la cessation et de la transmission. Les cédants ne veulent pas en parler et retardent l'échéance, sauf que cela n'est pas se rendre service puisqu'une transmission se prépare au moins 1 an à l'avance à grand minima ! »*.

Les outils

En plus du diagnostic transmission proposé par la CA 58, Anne-Lise Segaud, animatrice à la Fédération des Cuma, a rappelé que les Cuma proposaient, elles, des estimations en cours de route sur le matériel : *« un outil de plus pour savoir où on en est »*. Un autre moyen de soutien a été mis en avant par la CA 58 : le PAT ou Point Accueil Transmission, qui, comme son homologue pour l'installation (PAI), permet de trouver des renseignements pour ses démarches administratives.

Les installations

Pour faire le lien avec les prochaines installations de certains des élèves, la pénurie de repreneur a aussi été évoquée par l'assemblée, avec comme points centraux à cette réticence : la grandeur des exploitations puis, par ruissellement, le manque de vie familiale et sociale qui peut découler d'une charge de travail trop importante. Le coût des reprises a également été mentionné comme un frein, de même que l'attractivité du territoire ou l'accès aux soins. Didier Ramet conclut sur un conseil : *« Gardez toujours votre sociabilité et un esprit d'analyse. Il faut conserver une certaine distance pour prendre les bonnes décisions, ce qui est assez compliqué quand on est pris dans le tourbillon du quotidien. Vous êtes le futur de l'agriculture, nous avons toute confiance en vous pour réussir à la faire rayonner encore, même si elle doit se métamorphoser une nouvelle fois »*.

Chloé Monget



DÉPARTEMENTS

// CLCO

21 Passage de témoin

Samuel Bulot succède à Fabienne Lépy à la présidence de la coopérative laitière de Côte-d'Or.

Au revoir et merci ! Fabienne Lépy a décidé de passer la main après cinq années de bons et loyaux services à la tête de la CLCO. L'éleveuse du village d'Éringes, retraitée depuis le 1er janvier, a trouvé son successeur en la personne de Samuel Bulot, éleveur à Prâlon et jusqu'ici vice-président. L'assemblée de la coopérative organisée le 7 juin à Lucenay été l'occasion de *« marquer le coup »* lors d'une petite collation.

« Le lait, c'est l'avenir »

Fabienne Lépy se dit très fière d'avoir représenté la coopérative durant tout son mandat, celui-ci ayant été précédé par bien d'autres responsabilités. Son rôle moteur dans le développement des filières, son implication dans le dossier luzerne, dans le dépôt de la marque *« le lait des Sources de la Seine »* et dans le contrat de transition énergétique des territoires du Montbardois et du Pays châtillonnais auront marqué son parcours : *« C'est une belle reconnaissance pour moi d'avoir représenté l'ensemble de nos 180 adhérents, représentant 90 exploitations pour environ 60 millions de litres de lait. Ma plus grande satisfaction aujourd'hui est de voir le dynamisme de notre coopérative, avec surtout des jeunes très motivés. Je le dis et le redis ici : il faut croire en la production laitière. Pour moi, c'est l'avenir »*.



L'ancienne présidente et son successeur, la semaine dernière à Lucenay-le-Duc.

De la motivation, Fabienne Lépy n'en avait pas manqué en démarrant l'activité laitière en 1987, au sein du Gaec des trois communes : *« il se disait que cette filière n'était pas porteuse, qu'elle ne marcherait pas… Notre détermination, un peu à contre-courant, nous a permis de passer de 0 à 2,2 millions de litres produits à l'année, avec une exploitation désormais à 5 associés sur 1100 ha. C'est là aussi une belle satisfaction d'avoir développé autant l'activité. Sans la production laitière, rien n'aurait été possible »*. Fabienne Lépy se dit très confiante pour la suite, d'autant que le prix de base des 1000 litres atteindra le montant de 430 euros au cours de ce mois de juin, avec des perspectives haussière pour juillet.

C'est bon pour le moral

Ce nouveau tarif va donner un *« bon bol d'air frais »* aux producteurs, comme le souligne Samuel Bulot, élu par le conseil administration à l'issue de cette assemblée. Le nouveau président, actuel secrétaire général de la FDSEA et administrateur à la FNPL, rappelle que les éleveurs avaient besoin de perspectives : *« Cette hausse de prix est forcément la bienvenue, elle était même nécessaire. Les producteurs vont pouvoir enfin respirer. Il y en avait d'autant plus besoin que tout augmente avec l'énergie, les engrais et toutes les matières dont nous avons besoin pour travailler... Ce niveau de prix est aussi essentiel pour continuer d'installer des jeunes. S'il n'y pas de valorisation, ça ne peut pas aller »*. L'homme de 48 ans salue le travail réalisé par Fabienne Lépy et souhaite continuer dans une certaine continuité : *« la dynamique de la CLCO est effectivement intéressante et nous allons tout faire pour la maintenir à ce niveau. Notre production a progressé l'an passé, ce n'est pas rien dans un tel contexte baissier. Nos prochains projets ? Nous reposerons les bases lors de notre prochain conseil d'administration. Les différents membres qui le composent sont motivés et il y a de belles choses à faire tous ensemble »*.

AG

// ALYSÉ

89 Beaucoup de fourrage mais avec une qualité moyenne en 2021

L'assemblée générale d'Alysé s'est tenue le jeudi 9 juin à Migennes. Le bilan de l'année 2021 a été dressé avec des résultats plutôt partagés selon les pôles.

« *Contrairement aux années précédentes, 2021 a été une année pluvieuse entraînant même par endroits des crues historiques. Les conditions météorologiques ont permis de refaire des stocks fourragers* », lance Nicolas Michaud, président d'Alysé. Cependant, la qualité des fourrages n'a pas toujours été au rendez-vous « *ayant été impactée par le manque d'ensoleillement* ».

Au niveau du pôle lait d'Alysé, l'année 2021 a une nouvelle fois été compliquée pour les éleveurs. À cause de ces pluies et leurs conséquences sur le fourrage, mais aussi à cause de la hausse du coût des matières premières. Car dans le même temps, les prix du lait ont bien du mal à suivre.

Pour la coopérative, « *2022 ne présage pas un contexte plus fructueux. L'objectif est de renforcer l'accompagnement auprès des éleveurs pour les aider à faire face à ce contexte. Ceci passera notamment par la formation des collaborateurs visant le développement de domaines d'expertises. Nous adapterons notre offre à la demande d'expertises pour faire face à la multitude de systèmes que ce soit en bovins lait ou caprins lait* ».

Une diminution du nombre d'exploitations bovines

Quant au pôle viande, le nouveau protocole bovin croissance a été mis en place à l'automne 2021 pour permettre notamment des calculs de PAT à partir des données de naissance, un peu plus de souplesse dans les écarts de date de pesée et la possibilité de réaliser des pesées à plus de dix mois et jusqu'à 12 mois pour le calcul du PAT 210 jours.

Enfin, l'évolution des effectifs ressemble à celle de l'année précédente. C'est-à-dire une diminution du nombre d'exploitations bovines de l'ordre de 3,5 % et une baisse des effectifs globaux de 3 %. Pour autant, le nombre d'exploitations ovines et caprines se maintient et nous avons une augmentation du nombre de reproducteurs de 3 %.

Christopher Levé

QUELQUES CHIFFRES

Alysé c'est six départements concernés par l'activité de la coopérative (Aube, Côte-d'Or, Loiret, Cher, Nièvre et Yonne), 3 084 coopérateurs (dont 1 402 dans l'Yonne), 25 administrateurs, 50 salariés et mise à disposition, un chiffre d'affaires annuel de 3,8 millions d'euros et 4,5 millions d'euros de produits par an.



L'assemblée générale d'Alysé s'est tenue le jeudi 9 juin, à Migennes.

// RENDEZ-VOUS

58

Conférence régionale agricole 2022 : des chiffres et du sens

Organisée au Conseil régional, à Dijon, le 27 juin, la Conférence régionale agricole permettra aux participants de découvrir les éléments de l'Observatoire prospectif de l'agriculture régionale. On pourra aussi y entendre l'universitaire François Purseigle et une table-ronde sur le sens que l'on donne au métier d'agriculteur.

La Conférence régionale agricole est toujours un grand moment. Elle permet de faire un point sur le paysage agricole de Bourgogne-Franche-Comté, toujours mouvant. Elle aura, pour son édition 2022, prévue durant l'après-midi du 27 juin à Dijon, une saveur particulière.

Le contexte économique international, qui a des échos au plan local, est dans toutes les têtes. Pour autant, même s'il en sera certainement question, il ne sera pas au centre de tout.

Les organisateurs ont fait le choix de prendre de la hauteur, notamment sur la table-ronde qui marquera cet événement, dans les locaux du Conseil régional de BFC.

Les participants tenteront d'apporter une vision d'ensemble sur le sens que l'on donne aujourd'hui au fait de s'engager dans le métier agricole.

À cette table-ronde sur le « Sens du métier », participeront Philippe Gacon (éleveur équin en Haute-Saône), Fabien Gibouret (céréalier dans la Nièvre), Vincent Mareschal (éleveur laitier dans le Doubs), Lionel Masson (maraîcher du Jura) et Amandine Villard (en cours d'installation en bovins allaitant, en Saône-et-Loire). Chacun et chacune témoignera des raisons qui ont favorisé leur choix professionnel, des doutes qu'ils ont pu traverser et de la manière dont leur vision du métier a évolué, entre le moment où ils se sont lancés et aujourd'hui.

Au-delà de cette table-ronde, la Conférence régionale agricole, qui sera introduite par la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, le préfet de Région, Fabien Sudry, et Vincent Landrot, président de CERfrance, permettra de révéler les résultats 2021 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté.

Nouveaux entrepreneurs et nouveaux défis

Cette « photographie » annuelle de l'agriculture régionale est une mine d'or en termes d'informations sur la structuration et les évolutions qui traversent le paysage agricole de BFC. Une véritable « bible » sur laquelle les acteurs socio-économiques peuvent ensuite s'appuyer tout au long de l'année.

Enfin, une Conférence régionale agricole se doit aussi de convier un « grand témoin » qui contribuera, par son analyse, à faire prendre de la hauteur à l'auditoire.

Cette fois-ci, il s'agira de François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse et qui a beaucoup travaillé sur les nouveaux profils d'agriculteurs. Son intervention portera sur le thème suivant : « De nouveaux entrepreneurs pour de nouveaux défis organisationnels ».

Une introduction parfaite aux capacités d'adaptation dont la société dans son ensemble, et bien évidemment les agriculteurs, devront faire preuve dans les années qui viennent, entre changement climatique, attentes sociétales fortes et parfois contradictoires, et contexte international incertain.

La Conférence régionale agricole sera conclue par les interventions de Christian Morel, le vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, et Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

Berty Robert



Julie Poncet

Universitaire spécialiste du monde agricole, François Purseigle interviendra au cours de la Conférence régionale agricole.

// EN BREF

Innovation Un événement franco-allemand data et agriculture à l'Institut Agro de Dijon

Face aux challenges du numérique et de la transition écologique, le secteur de l'agriculture doit plus que jamais se nourrir des connaissances scientifiques et techniques produites par le monde de la recherche en terme de data, de traitement de la data, d'intelligence artificielle afin de se doter de ressources humaines qualifiées, aptes à innover dans les domaines du marketing, du commerce mais aussi de la conception et du développement. Au regard de ces enjeux majeurs, la chaire Tech Agro Sup de l'Institut Agro de Dijon a organisé une soirée mêlant conférences, jeux vidéo et concerts afin de faciliter les échanges entre étudiants et professionnels français et allemands. Parrainé par le Fonds citoyen franco-allemand, cet évènement a rencontré un véritable succès tant auprès des professionnels du secteur que des étudiants. Cet événement a réuni 15 conférenciers de très haut-niveau avec des représentants du ministère allemand de l'agriculture, d'instituts de recherche français et allemands (Inrae, Faunhofer IESE, DFKI), de l'enseignement supérieur (Technische Universität Kaiserslautern, Institut Agro Dijon), de start-up et des entreprises spécialisées dans le développement des applications métiers (Atol CD, Chouette, Connecting Food, Agdatahub), des ETI et des grandes entreprises (Lemken, Kuhn, Bethoud, Orange, John Deere).

Vin Une conférence mondiale à Dijon

Pour la première fois, BSB (l'école de commerce) et la School of Wine & Spirits Business (SWSB) accueillent à Dijon la conférence internationale annuelle de l'AWBR (Academy of Wine Business Research), du 5 au 8 juillet. Il s'agit de l'événement académique dédié au business du vin le plus important du monde. Près d'une centaine de chercheurs internationaux seront présents. La journée du 5 juillet sera ouverte aux professionnels, avec notamment trois tables-rondes sur des thématiques clefs (impact du Covid, développement durable et engagement du secteur).

Agences Gan de Chatillon et Bar/Seine

PUBLI-REPORTAGE

Une journée prévention incendie dans la bonne humeur





Julien Lombaert et Anthony Beauvoir, assureurs associés depuis le 1er janvier 2021, au sein des Agences de la Seine, ont renoué avec leur journée « prévention incendie » le 17 mai, sur le site du terrain d'aviation de Chatillon/Seine, après trois ans d'absence en raison de la pandémie. Sur les 300 exploitations assurées par les agences de Chatillon et Bar/Seine, deux tiers ont ainsi apporté leurs extincteurs pour le contrôle annuel, entièrement pris en charge par les assureurs. En bonne entente, Emmanuel Pautre, agent Allianz, à Chatillon/Seine était également associé à cette opération. Un « village partenaires » accueillait des entreprises de la région, offrant aux visiteurs comme un air de salon professionnel.

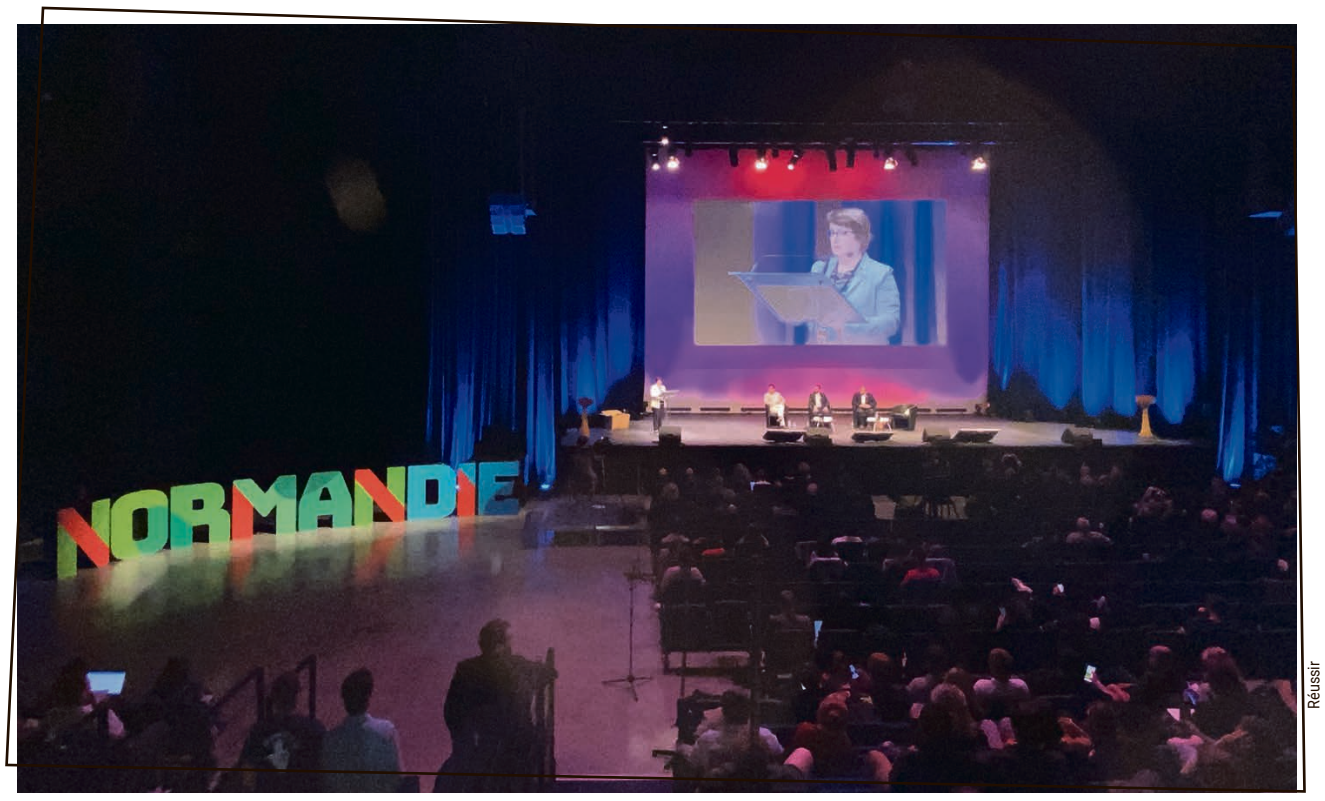
Si la détention d'extincteurs n'est pas obligatoire sauf dans les élevages industriels (extincteur CO2 ou eau) et les installations photovoltaïques (extincteur CO2), cette journée s'inscrit dans une démarche de sensibilisation. Deux pompiers de Chatillon dont Célia, collaboratrice de l'agence, ont réalisé une démonstration d'extinction de feux avec différents types d'extincteurs.

Cette journée était aussi conviviale puisque les agriculteurs étaient invités à un repas « local » : huitres de la Gourmandise à Chatillon, viande de la P'tite Ferme à Poiseul, yaourts de la Ferme du Mont Lassois à Etrochey ont régalé les participants. Entre 800 et 1000 extincteurs ont ainsi été contrôlés suite à cette journée. Une réussite due en grande partie à l'implication des 13 collaborateurs des agences.

// CONGRÈS JA

La loi d'orientation en ligne de mire

Réunis en congrès national au Havre, les JA ont élu leur nouveau président, Arnaud Gaillot, agriculteur du Doubs. Ils sont aussi revenus sur les grands enjeux agricoles du moment.



Réussir

C'est la Normandie qui accueillait ce nouveau congrès national des JA

En cette période de réserve électorale, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, s'est contenté, lors de la journée de clôture du congrès national des JA, au Havre, le 1er juin, d'une courte vidéo dans laquelle il a dressé, à grands traits, les thèmes essentiels de la future loi d'orientation agricole : une agriculture décarbonée, le renouvellement des générations, la formation, la transmission et le renouvellement des générations, la gestion des risques, la nécessaire adaptation au changement climatique et la juste rémunération des agriculteurs. *« Saisissez-vous de ces sujets. Vous avez un rôle majeur à jouer »*, a-t-il exhorté. La veille, le ministre, arrivé en tête à l'issue du premier tour de scrutin, le 12 juin, dans la première circonscription du Loir-et-Cher, où il se présentait aux législatives, était venu sur place pour une rencontre à huis clos avec les instances dirigeantes de JA qui ont été renouvelées (lire encadré).



À côté de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, Arnaud Gaillot, président nouvellement élu des JA.

Originaire du Doubs, Arnaud Gaillot est le nouveau président de JA national. Il est producteur de céréales et éleveur laitier (Comté). Âgé de 35 ans, il était depuis 2019 secrétaire général de JA. Engagé dans le syndicalisme en 2011, il est devenu président cantonal l'année suivante, puis secrétaire général JA du Doubs en 2014, et secrétaire général JA Bourgogne - Franche-Comté en 2016. Il est assisté de quatre vice-présidents : Guillaume Cabot (34 ans, Seine-Maritime), Christophe Hass (36 ans, Bas-Rhin), Rémi Dumas (31 ans, Hérault) et Jérémy Giroud (35 ans, Rhône). Pierrick Horel a été élu secrétaire général. Âgé de 32 ans, il est éleveur bovin, cultivateur de blé tendre et de foin dans les Alpes-de-Haute-Provence. ***« La totalité de sa production de viande est en vente directe. Il la fait transformer en atelier de découpe, puis la livre dans un rayon de 100 km. Les céréales sont vendues à des professionnelles pour la transformation en farine »*****, précise sa biographie. Quatre secrétaires généraux adjoints lui prêtent main-forte : Rémi Aigrinier (Aveyron), Quentin Le Guillous (Eure-et-Loir), Justine Fusi (Haute-Savoie) et François Xavier Hupin (Calvados).**

Faire front commun

Le nouveau président, Arnaud Gaillot, originaire du Doubs, qui a salué le travail accompli par son prédécesseur, Samuel Vandaele, a insisté sur le renouvellement des générations *« qui doit être la pierre angulaire de la prochaine loi d'orientation car c'est un enjeu démographique inédit qui nous attend »*. Il souhaite que le futur texte dont l'examen devrait commencer lors de la prochaine session parlementaire, *« attire, forme et conserve »* les agriculteurs dans les fermes et qu'il puisse *« promouvoir nos métiers, préserver nos terres et nous rémunérer »*, a-t-il martelé. Peu auparavant, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, avait aussi rappelé la nécessité de faire front commun sur la question de la transmission car *« transmettre est un choix qui engage »*.

Comme Arnaud Gaillot, elle pense qu'à l'aune des crises qui se cumulent depuis deux ans, *« les champs du possible sont très ouverts »* car l'agriculture est aujourd'hui sollicitée et attendue. *« Nous sommes reconnus comme un secteur essentiel »*, a-t-elle dit. Elle veut voir l'opportunité de pousser des dossiers comme celui de l'innovation, notamment les NBT *« car il faut remettre la science au cœur des débats »*, a renchéri Arnaud Gaillot. La FNSEA et JA entendent d'ailleurs battre le fer tant qu'il est chaud sur le développement de la production agricole européenne, *« car Ursula Van der Leyen semble avoir compris qu'il fallait produire davantage : + 30 % en deux ans »*, a souligné Christiane Lambert, pas mécontente de ce changement de cap de la part de la présidente de la Commission qui, jusqu'à présent, faisait la sourde oreille sur ce sujet.

Des opportunités dans la géopolitique

Ce sujet a d'ailleurs été central lors d'une table ronde, consacrée aux conséquences de la guerre en Ukraine, réunissant Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales, Matthieu Brun, directeur scientifique de la fondation Farm et Guillaume Larroque, président marketing de TotalEnergies. *« Produire plus est une absolue nécessité »*, a martelé le premier quand le second a acquiescé prenant l'exemple des pays d'Afrique du Nord à la recherche de solutions pour *« limiter leurs dépendances »* aux céréales russes et ukrainiennes. Dépendances que le conflit entre les deux pays a mises en lumière. *« Pour des pays comme l'Égypte ou le Liban, le réveil a été brutal »*, a concédé Jean-François Loiseau. *« Certains dirigeants nous ont appelés à l'aide […] Sans la PAC, la France importerait sans doute ses céréales d'Ukraine »*, a-t-il témoigné. Guillaume Larroque veut voir dans cette guerre *« l'opportunité de relocaliser, y compris l'agriculture, l'alimentation et l'énergie »*, a-t-il déclaré. Les trois intervenants se sont accordés à reconnaître que la Russie a réussi, à la faveur d'une volonté politique sans faille, à mettre les moyens nécessaires pour construire une agriculture aujourd'hui performante. *« Sa prochaine récolte de blé devrait atteindre 85 à 90 millions de tonnes »*, a estimé Jean-François Loiseau. De quoi user de cette arme alimentaire et rappeler que *« dans ce domaine, l'agriculture est éminemment stratégique »*, a conclu Matthieu Brun.

Christophe Soulard

// EN BREF

Restauration collective
Des budgets bientôt épuisés

À l'occasion de son salon annuel, le 15 juin, le réseau Restau'Co (acteurs de la restauration collective en gestion directe) a adressé un appel *« à l'ensemble des citoyens »* pour aider le secteur à faire face aux répercussions néfastes de l'inflation sur le budget et l'approvisionnement des restaurants collectifs. *« La conséquence de cette difficulté budgétaire est la dégradation de la qualité des achats : moins de produits bio, labellisés ou français, moins de diversité, moins de choix…»*, témoignait la présidente de Restau'Co, Sylvie Dauriat, dans un communiqué du 13 juin. Elle évalue le budget manquant à 40 ct d'euro par repas. Selon la présidente, les cantines scolaires auront épuisé la totalité des budgets d'ici la mi-septembre. *« Si aucune action n'est engagée, les cantines ne pourront plus assurer leur service normalement durant le dernier trimestre, ce qui serait dommageable pour de nombreux enfants et adolescents dont l'équilibre alimentaire repose principalement sur le repas pris à l'école »*, alerte-t-elle. La hausse des coûts de production entraîne également des ruptures d'approvisionnement. *« Certains fournisseurs ne livrent par exemple plus certains produits alimentaires de base comme l'huile, le poisson, la viande hachée ou encore les produits laitiers »*, souligne Restau'Co.

Clauses miroir L'Europe encore divisée

Alors que la Commission européenne leur présentait les conclusions de son rapport sur la possibilité d'appliquer, *« au cas par cas »* et dans le respect des règles de l'OMC, des clauses miroirs sur les normes sanitaires et environnementales de l'UE, les ministres de l'Agriculture des Vingt-sept se sont une nouvelle fois montrés divisés sur le sujet lors de leur réunion du 13 juin à Luxembourg. D'un côté, une partie d'entre eux (Espagne, Autriche, Hongrie, Irlande) se range derrière la présidence française du Conseil, qui plaide pour que soient imposées des mesures miroirs. De l'autre, de nombreux pays (Suède, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Pologne, Allemagne) se montrent beaucoup plus prudents et souhaitent favoriser les négociations au niveau multilatéral (OMC par exemple) ou bilatéral (inclusion de clauses spécifiques dans les accords de libre-échange). Les Vingt-sept sont néanmoins d'accord sur les principaux domaines dans lesquelles l'UE devrait agir pour mettre en cohérence ses objectifs avec sa politique commerciale : le bien-être animal (une révision de la législation est attendue fin 2023), la lutte contre l'antibiorésistance, les produits phytosanitaires (notamment la mise à jour des limites maximales de résidus de pesticides interdits dans l'UE) et, dans une moindre mesure, l'environnement.

// INRAE

21 Les adventices comme spécialité

Le domaine expérimental Inrae d'Époisses, près de Bretenière, vient d'accueillir 400 scientifiques de toute l'Europe. L'occasion de faire connaissance avec un chercheur local, spécialisé dans la gestion des adventices.



***« La meilleure manière de gérer les flores adventices est de les surprendre, d'avoir un coup d'avance sur elles »*, souligne Stéphane Cordeau, membre Inrae de l'UMR Agroécologie.**

Il y avait du monde, beaucoup de monde, le 2 juin sur le site Inrae d'Époisses, à quelques centaines de mètres de la Maison d'agriculture de Bretenière. Un important colloque s'est intéressé à la réduction des produits phytosanitaires dans les systèmes agricoles. Les pistes de recherche des années à venir ont été tracées, comme l'indique Stéphane Cordeau, chercheur à Inrae : *« Nous avons reçu 400 scientifiques des quatre coins de l'Europe, ce rendez-vous intervenait dans le cadre de la présidence française au sein de l'Union européenne. Notre plateforme CA-SYS, qui expérimente des systèmes sans pesticides, est une référence en la matière et a été choisie pour accueillir tous ces invités. L'objectif est, à terme, de définir et donner les moyens aux agriculteurs de sortir de cette dépendance aux produits phytos ».*

Cap sur la diversification

Stéphane Cordeau travaille spécifiquement sur la gestion des adventices. En poste depuis 2012, ce petit-fils d'agriculteurs originaire des Deux-Sèvres est même l'un des deux animateurs de la plateforme CA-SYS. Les travaux menés ont notamment démontré que les pertes de rendement engendrées par les mauvaises herbes sont beaucoup plus élevées quand les communautés adventices sont dominées par une ou deux espèces : *« autrement dit, plus les adventices sont diversifiées, moins les pertes sont importantes, sachant que toutes les communautés adventices ne sont pas responsables de perte de rendements. Il y a donc tout intérêt à diversifier les leviers de gestion à l'échelle de la rotation, de manière à pouvoir laisser s'exprimer une diversité d'adventices, et ne pas favoriser les plus compétitrices ».* Différents leviers sont à disposition, illustre l'agronome: *« diversifier les cultures, alterner les manières de gérer la flore adventice en introduisant des techniques de désherbage mécanique, alterner les quantités d'azote apportées au cours du temps par l'introduction des légumineuses… Avec la combinaison de tous ces éléments, la flore adventice ne sera plus dominée par seulement une ou deux espèces, comme notamment le vulpin, le ray-grass, le gaillet grateron, très favorisés par la rotation colza, blé, orge. Malgré tout, des agriculteurs qui diversifient énormément leur système sont encore envahis par certaines espèces, quand les recours aux herbicides restent fréquents. En effet, ce levier très efficace, l'est surtout sur les espèces très sensibles, et moins sur les véritables mauvaises herbes, responsables des pertes de rendement quand elles dominent la flore adventice. Un point à bien retenir ici : cette diversification de pratiques doit obligatoirement s'accompagner d'une utilisation moindre d'herbicides. Si l'agriculteur continue d'en utiliser autant, il n'y aura pas de gain à la diversification des leviers de gestion, les espèces problématiques continueront d'être prédominantes et donc de sévir ».*

Tout sauf monotone

Plus généralement, la meilleure manière de gérer la flore adventice est *« de la surprendre, d'avoir en permanence un coup d'avance sur elle »*, insiste Stéphane Cordeau, *« il est peut-être pertinent, également, d'enchaîner deux cultures d'été avec deux cultures d'hiver. Il faut tâcher à ne jamais rendre une parcelle monotone ».* Le chercheur est bien conscient que le contexte actuel n'incitera pas forcément les agriculteurs à se diversifier : *« il est certain que la tendance n'est pas à la diversification avec le conflit russo-ukrainien. Cette vision à court terme est parfaitement logique d'un point de vue économique et alimentaire. Il faut malgré tout avoir conscience des risques engendrés par une éventuelle réduction de la diversification des rotations et une répétition trop fréquente des mêmes cultures sur une même parcelle, en terme de gestion des adventices. Surtout dans un contexte où le nombre de molécules chimiques disponibles sur le marché va continuer de diminuer et le nombre de cas d'adventices résistantes aux herbicides augmenter. La diversification des cultures doit rester un pilier majeur de la gestion durable de la flore adventice».*

AG



// ESSAIS

58

Blé tendre d'hiver : vers quoi s'orienter

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec Arvalis, organisait le 25 mai une visite d'essais sur l'exploitation d'Étienne Gauthier à Beaumont-Sardolles.

Au total, 15 variétés de blé tendre d'hiver étaient présentées par l'équipe Productions Végétales de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec l'intervention de Luc Pelcé, ingénieur régional Arvalis en Bourgogne - Franche-Comté, venu depuis Dijon pour l'occasion. Ainsi, c'est sur l'exploitation d'Étienne Gauthier à Beaumont-Sardolles que le rendez-vous était fixé.

Retour aux bases

Avant de démarrer, brève introduction par Luc Pelcé qui a tenu à souligner qu'après deux années de restrictions sanitaires : *« c'est un plaisir de retrouver les agriculteurs sur le terrain, là où tout se passe »* avant d'ajouter : *« nous avons pour objectif aujourd'hui de préparer les choix variétaux en blé pour les semis de l'automne 2022. Nous faisons des paris sur l'avenir dans un contexte plus qu'instable et bourré de contraintes. Dire que nous avons LA solution ne serait pas honnête, car nous ne l'avons pas. Nous sommes là pour échanger et tenter de prévoir la stratégie la plus adaptée pour l'avenir en accord avec la volonté ainsi que les conditions économiques de chacun – puisqu'au final c'est l'exploitant qui reste le décisionnaire final ! »*.



15 variétés de blé tendre d'hiver étaient présentées.

Commentaires en bref

Afin de s'appuyer sur des exemples concrets, 15 variétés de blé tendre d'hiver étaient mises en lumière. *« Certaines n'ont pas des caractéristiques notables, voire ne méritent plus notre attention »*. Du côté des variétés récentes, RGT Letsgo a montré un rendement quelque peu irrégulier *« sinon elle n'est pas mauvaise, mais chacun son choix »*. Il poursuit avec un focus sur Providence : *« sortie en 2019, elle devient sensible à la rouille brune, au piétin verse ou encore à la septoriose»*. De son côté RGT Tweeteo est qualifiée par Luc Pelcé *« d'originale »* puisqu'il *« s'agit de la première variété de blé avec une tolérance à la JNO. Mais, c'est bien une tolérance dont il est question et non une résistance ! De ce fait, il n'est pas envisageable que tout le monde s'en empare car, par ruissellement, elle perdrait naturellement ce gène de tolérance »*. Puis, il s'arrête sur *« LG Absalon qui offre un rendement de moins en moins bon vis-à-vis de la concurrence mais qui reste une variété intéressante grâce à sa tolérance globale aux maladies et en particulier la septoriose. Néanmoins, on commence à trouver de la rouille jaune donc là encore, chacun son choix... »*. Du côté des inscriptions de l'an dernier, donc en 2021, Luc Pelcé revient sur Junior : *« avec un rendement correct, elle a néanmoins une sensibilité moyenne à la septoriose »*. Enfin il évoque Winner : *« cette variété est arrivée en France en s'inscrivant en Italie. Elle présente une sensibilité au piétin verse, au chlortoluron, à la verse, l'oïdium et à la fusariose des épis. Là encore, chacun son choix »*.



Une quinzaine de personnes étaient présentes lors de la présentation des essais par l'équipe Productions Végétales de la Chambre d'agriculture et de Luc Pelcé d'Arvalis.

Celles qui ont retenu l'attention

Luc Pelcé s'est attardé plus longuement sur les variétés à envisager pour les prochains semis. *« LG Arlety est une nouveauté 2022 qui reste équilibrée. On peut la considérer même si son rendement est moins intéressant que celui de Chevignon. Cette dernière reste pour sa part un incontournable, malgré sa relative tardivité, donc pour les semis précoces »*. Agriculteurs et conseillers ont tout de même noté un peu plus de maladie (septoriose) sur cette référence que les autres années. Parmi les favorites, Luc Pelcé évoque : *« KWS Ultim a le vent en poupe et cela semble justifié grâce à une épiaison rapide et des gènes d'intérêt (résistance à la mosaïque et au piétin verse et un PS élevé à 7). Mais, on note une sensibilité à la septoriose. De ce fait, si l'année est humide, il faut avoir un œil attentif »*. Une autre variété présente un *« défaut non insurmontable »* : RGT Pacteo. *« Elle présente une grande sensibilité au piétin verse. Mais, d'un autre côté elle dispose d'une tolérance à la septoriose, à la rouille jaune ainsi qu'au chlortoluron. Et, son taux de protéine est très bien (8). Pour moi, elle est la bonne candidate pour un blé sur blé »*. De son côté, Prestance est *« une solution envisageable avec un bon rendement, mais pas comme base à cause de sa grande précocité qui l'emmène sur des semis assez tardifs»*. Pour finir sur les variétés présentées, Luc Pelcé aborde Celebrity : *« Elle est inscrite depuis cette année, et est une des meilleures variétés rencontrées puisqu'elle est une des rares à être passée devant Chevignon dans les essais. Avec une épiaison très précoce, elle ne doit pas être semée avant le 15 octobre. Elle a une bonne résistance à la septoriose (6,5) et au chlortoluron. Même si elle présente un PS moyen de 5 c'est une variété à surveiller et à considérer »*. Il conclut sur le contexte agro climatique de l'année : *« Je reste assez optimiste pour cette année dans cette région, car certes on peut constater un manque d'eau évident, mais la situation est moins problématique que dans d'autres endroits ou même années sèches comme 2011 et 2020* »*.

Chloé Monget

**Pour rappel cette citation s'applique à un constat fait le 25 mai.*

Et les autres

Afin d'être le plus complet possible, Luc Pelcé a présenté cinq variétés qui n'étaient pas semées chez Étienne Gauthier. *« Bachelor est résistante à la septoriose ou encore au chlortoluron mais son taux de protéines est modeste et son rendement n'est pas exceptionnel. KWS Perceptium est inscrite depuis 2022. Avec un rendement un peu au-dessus de la moyenne elle offre une résistance à la fusariose des épis très intéressante (6,5) et peut être envisagée en remplacement d'Apache derrière maïs. KWS Sphere offre un rendement moyen, avec une certaine sensibilité au piétin verse mais dispose d'un PS très élevé à 8 et une bonne résistance à la septoriose. Pour SU Addiction, sa fiche technique est très attractive, mais il faut savoir qu'elle présente une certaine tardivité comme Chevignon mais avec plus de protéines. Enfin LG Abilene est une variété excellente agronomiquement parlant. Même si son rendement n'est pas au rendez-vous elle dépasse largement Chevignon en protéines (7 contre 2), en PS (7 contre 5) et présente une résistance à la septoriose de 7,5 contre 7 »*.

ÉLEVAGE

// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21

Fidèles au poste

L'élevage ovin était très bien représenté le week-end dernier à Châtillon-sur-Seine.

Pas moins de 95 ovins issus de 14 élevages étaient présents les 4 et 5 juin à Châtillon-sur-Seine. Un concours d'agneaux de boucherie, une épreuve consacrée aux agnelles Ile-de-France et une présentation de différentes races étaient au programme. *« On ne change pas une formule qui gagne »*, se félicitait Hubert Coucheney, éleveur à Planay, *« sous l'impulsion de plusieurs personnes, en particulier Annie Joubert et Françoise Gonin, cette petite manifestation s'est de nouveau déroulée en montrant une très belle image de notre filière. Comme les autres animaux, le mouton a bien sûr toute sa place dans notre région »*. Le premier prix et celui du meilleur agneau ont été remportés par l'EARL Joubert, qui conserve son titre remporté il y a trois ans. L'élevage de Coulmier-le-Sec repart également avec le challenge Guy Tarteret, nouveauté mise en place cette année en mémoire de l'ancien éleveur de Chemin-d'Aisey qui oeuvrait énormément pour cette manifestation châtillonnaise. Un trophée est en cours de fabrication et changera de main à chaque édition, en fonction de l'identité des futurs lauréats. Benoît Saussier (EARL de la Meuse à Étormay), s'est quant à lui imposé dans le concours des agnelles Ile-de-France. La présentation des races a elle aussi été un succès, comme l'indique Aurore Gérard, technicienne au syndicat d'élevage ovins : *« L'idée était d'avoir la plus grande diversité possible. Nous avions une dizaine de races avec des Charollais, Ile-de-France, Rouge de l'Ouest, Beltex, Nez noir du Valais, Romane, Ouessant, Berrichon du Cher, Rava et moutons du Cameroun. Merci à tous les exposants d'avoir participé !»*

AG



Le premier prix des agnelles Ile-de-France, à l'EARL de la Meuse, d'Étormay.



L'EARL Joubert, de Coulmier-le-Sec, conserve son titre remporté lors de la dernière édition, en 2019.

// FOURRAGE

58

Point de situation à mi-parcours

Dans l'attente des analyses qualitatives des premières fauches, voici un point en cours de route sur le rendement des fourrages.

« Presque la totalité des prairies temporaires ont été fauchées, et environ 50 % des prairies permanentes. En l'état, nous constatons qu'il manque du stock. À voir si cela se confirme lorsque la campagne sera terminée. » explique Charles Duvignaud, conseiller bovin allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

2022

Il détaille : *« par rapport à 2021, il manque environ la moitié du volume. Prudence tout de même, car n'ayant pas encore les pesées exactes, cela reste une estimation »* nuance-t-il avant d'ajouter : *« Cela étant, l'an dernier était exceptionnel grâce à une explosion de la pousse en fin de printemps. De ce fait, on ne peut pas dire ce soit une normalité. Pour relativiser, il faut donc comparer avec d'autres années, et ce faisant, il manque environ 1/3 des rendements en fourrage en 2022 »*.

Les raisons

Pour expliquer cela, Charles Duvignaud avance différents faits. *« Tout d'abord, les gelées ont pénalisé certaines prairies au mois d'avril, ralentissant la pousse. Ensuite, les prix élevés des engrais et le report de stock de l'année dernière ont engendré une réticence à fertiliser les prairies ce printemps ; des impasses ont été faites ce qui peut justifier un rendement moindre. Mais surtout, il y a la sécheresse »*.

À retardement

« Au 15-20 mai la situation était très préoccupante et tout ce mois de mai a été sec. En juin, nous avons eu plus de pluie en une semaine que pour tout le mois dernier. Ces pluies sont particulièrement bénéfiques sur les prairies déjà fauchées qui présentent déjà des belles repousses. Malgré tout, il est à noter que le département n'est pas homogène. En effet, pendant les épisodes pluvieux, dans le Nord, on comptabilise environ 10 mm de pluie contre 30 à 70 mm dans certains endroits… ce qui n'arrange pas la situation de sécheresse présente. Il faut rappelé que cette dernière est bien présente et que si le sec s'installe à nouveau, la situation redeviendra rapidement préoccupante ; en attendant, on gagne un peu de temps ».

Les leviers

Pour ne pas être pris au dépourvu, Charles Duvignaud conseille différents leviers à mettre en place : *« Une part de fauche précoce permet de bénéficier assez tôt de repousses pour décharger le pâturage. Lors de la fauche, ne pas descendre trop ras (7 à 8 cm maximum) pour ne pas dégrader les prairies et compromettre les repousses. Si cela n'est pas respecté, il y a de forts risques pour qu'elles se dégradent rapidement et que les mauvaises herbes prennent le dessus. Faire un maximum de stock au printemps grâce aux prairies temporaires permet de sécuriser l'autonomie fourragère face aux sécheresses de plus en plus nombreuses. Pour ma part, je pense qu'il faut un minimum de 2 t à 2, 5 t de matière sèche / UGB pour être vraiment serein car l'affourragement estival tend à devenir systématique. Enfin, il ne faut pas avoir d'animaux improductifs dans son cheptel – on évite ainsi les bouches inutiles à nourrir »*. Un point en fin de récolte sera effectué avec les rendements exacts et les analyses nutritives.

Chloé Monget



Charles Duvignaud

Récolte effectuée à Crux-la-Ville le 20 mai.

Romaric Gobillot, élu Chambre pour le volet élevage et exploitant agricole

« Sur mon exploitation, j'ai 30 % de moins de foin par rapport à des années normales (hors 2021). Mais, en comparaison avec l'année dernière, il me manque la moitié. Aujourd'hui, j'ai des parcelles qui étaient destinées à la fauche qui sont ouvertes au pâturage des vaches, car il n'y a plus rien à manger. Et, il n'y a pas de repousse… l'herbe restante est certes verte, mais cela peut s'expliquer par les nuits fraîches. Cet exemple se retrouve un peu partout dans le territoire. Désormais, il faut prévoir un stockage plus important que nos besoins pour pouvoir nourrir nos animaux pendant l'été en cas de besoin. Il y a un véritable problème d'eau sur le département et il va falloir penser sérieusement à faire du stockage. Sur mes parcelles, les cours d'eau sont en baisse, et je dois prélever sur le réseau d'eau 9 m3 par jour pour mes animaux afin de les abreuver, chose que je ne faisais pas avant. Il est grand temps de prendre conscience de tout cela et d'activer les mesures qui s'imposent pour se sortir d'une impasse qui, je pense, est inévitable ».



Charles Duvignaud

Un mélange de luzerne et de trèfle à Clamecy.

// DANS L'YONNE ET L'AUBE

Rencontres Depussay : « *vos interlocuteurs restent les mêmes* »

Après le rachat de Mat Cichy Agricole à l'automne dernier, Christophe Depussay, président du groupe éponyme, est venu à la rencontre des agriculteurs lors de soirées organisées dans chacune des bases icaunaises et auboises de la concession. Les clients ont découvert la stratégie de leur nouveau concessionnaire Claas, basée sur la confiance et la continuité.

Sept bases, sept rencontres en fin de journée. Sur deux semaines, Christophe Depussay aura rencontré une grande partie des clients de son nouveau secteur. Se présenter, échanger avec les agriculteurs, autour des gammes Claas et dans la convivialité, tel était le programme de ces portes ouvertes de fin de journée. Tout de suite, Christophe Depussay a rassuré son auditoire : *« Ne vous imaginez pas qu'on est une grosse boîte. Notre entreprise reste familiale, tant au niveau des actionnaires que de l'ambiance de travail. »* assure le représentant de la 4e génération aux commandes de l'entreprise. À son arrivée en 1994, la concession, dont le siège social est basé à Terminiers, en Eure-et-Loir, employait 25 personnes. Rapidement, l'entreprise a étendu son territoire. Aujourd'hui, Depussay distribue Claas de la Seine-Maritime à la Nièvre et du Loir-et-Cher à l'Aube, et emploie 450 collaborateurs. En toute transparence, ce père de 54 ans souligne que ses deux fils sont attirés par le métier. Pour autant il ne leur met pas la pression, la 5e génération peut prendre son temps.



Ces rencontres représentent un moment de convivialité apprécié.


De gauche à droite : Michaël Taveneau, responsable pièces, Alexandre Vincent, responsable récolte, Vincent Gauthé, directeur de zone Nièvre et sud Yonne, Christophe Depussay, président du groupe, Thierry Bertaut, responsable tracteurs, Philippe Kaczmar, responsable après-vente, Éric Guichard, directeur de zone nord Yonne, Aube et sud bassin parisien.

Stabilité du personnel

Christophe Depussay est satisfait d'avoir repris la distribution Claas dans l'Yonne et l'Aube : *« Mat Cichy Agricole est une belle concession, avec des clients fidèles et des équipes compétentes attachées à l'entreprise »* souligne le PDG, satisfait qu'à une exception près, les 64 collaborateurs sont restés. Chacun est bien évidemment maintenu à son poste. Par conséquent, pas de bouleversement, les agriculteurs gardent leurs contacts habituels, une volonté affirmée du groupe Depussay. Concernant l'animation des équipes, les départements de l'Yonne et l'Aube rentrent dans une des 4 zones du groupe. Ainsi les bases de Saint-Florentin, Vincelles et Avallon sont sous l'animation de Vincent Gauthé, directeur de la Nièvre depuis 2000 alors que les sites de Malay-le-Grand, Saint-Lyé, Trainel, et l'agent Pichon Agro à Jasseines sont pilotés par Éric Guichard, directeur de la Seine-et-Marne et du sud parisien depuis 2007. *« Mes directeurs de zone auraient pu être concessionnaires, s'ils avaient été héritiers d'une concession, mais comme pour une exploitation agricole, difficile de s'installer sans historique. Je veux simplement vous dire qu'ils ont toute ma confiance »* a expliqué Christophe Depussay.

Partenariat fort

Concernant le matériel d'accompagnement, le groupe Depussay applique une stratégie de partenariat fort avec les marques qu'il distribue : peu de fournisseurs par gamme de produits pour une meilleure connaissance du matériel et un meilleur service à tous les niveaux pour les agriculteurs. C'est ainsi que sur l'Yonne et l'Aube, un accord de distribution privilégié a été conclu avec Kverneland, comme en témoignaient les outils de déchaumage et semis exposés lors de ces rendez-vous. L'image d'une marque haut de gamme, nord européenne, stable dans le temps et proposant une gamme longue, a séduit le groupe Depussay. Par ailleurs, la concession continuera de distribuer Väderstad et les pulvérisateurs Amazone et Evrard sur leurs secteurs respectifs.

// ÉQUIPEMENT

Les barres d'effarouchement préservent la faune sauvage

La période de reproduction et de mise bas de la faune sauvage correspond à une activité mécanique intense dans les champs. S'équiper d'une barre d'effarouchement permet d'éviter bien des dégâts.

Qu'est-ce qu'une barre d'effarouchement ? Il s'agit d'un outil fixé à l'avant du tracteur (sur le relevage avant ou sur le bâti du chargeur avant) munis d'un ou deux bras repliables hydrauliquement. En fonction de l'usage, du couvert et de sa densité, deux catégories de barres existent. Pour les travaux de fauche et de broyage au printemps des couverts herbacés en graminées (Raygrass, prairie de fauche…) et pour certaines légumineuses (trèfles, luzernes), on favorise les barres à peignes. Dans le cas de la fauche des couverts de type méteil, avec une forte densité ou pour la destruction des couverts d'intercultures à l'automne, l'utilisation des barres à chaînes ou fléaux est à privilégier. Les barres à peignes ratissent le couvert et forcent les animaux à fuir. Les barres à chaînes ou fléaux génèrent du bruit et du mouvement lorsqu'elles balayent le couvert. Les animaux, effarouchés, fuient le couvert. Les barres d'effarouchement permettent de limiter la mortalité de la faune sauvage lors de la période de récolte des cultures correspondant à la période de nidification et de mise bas.

Un impact réel

Des études successives ont été menées entre 2009 et 2015 pour démontrer l'impact des travaux agricoles sur la faune sauvage puis l'effet des barres d'effarouchement sur la mortalité. Dans l'Indre, une étude a mis en évidence un taux de mortalité de 41 faisans adultes pour 100 ha pour des parcelles de luzerne récoltées sans barre d'effarouchement. Sur les parcelles récoltées avec une barre, la mortalité s'est avérée nulle. Certaines Fédérations départementales des chasseurs mettent à disposition ces outils dans un objectif commun de préservation de la faune sauvage. Toutefois, pour les plus bricoleurs, il est possible de fabriquer sa propre barre d'effarouchement en ajoutant un ou deux bras (mécanisables avec des vérins hydrauliques) munis de peignes, de grosses chaînes lourdes ou de fléaux sur une base de châssis d'attelage trois points. Il est également possible d'acheter une barre d'effarouchement auprès d'un fabricant. Il faut compter entre 1 500 € et 5 000 € HT. En plus de l'utilisation des barres d'effarouchement pour limiter la mortalité de la faune sauvage, certaines bonnes pratiques sont recommandées durant les travaux agricoles de fauche ou de broyage :

- Réaliser une fauche centrifuge : détourage partiel ou non puis broyage ou fauchage en commençant par le centre de la parcelle. Cela va permettre la fuite des animaux vers l'extérieur de la parcelle
- Réduire la vitesse de travail pour ne pas dépasser les 10 km/h
- Travailler de jour plutôt que la nuit.

Actuagri


FDC36
Équiper son tracteur d'une barre d'effarouchement fait chuter de manière significative la mortalité de la faune sauvage dans les champs.

Pour plus d'informations sur les barres d'effarouchement et sur les bonnes pratiques pendant les travaux agricoles, une plaquette a été réalisée dans le cadre du GTNA machinisme. Elle est disponible, ainsi que la liste des barres d'effarouchement, sur le site d'agrifaune : www.agrifaune.fr. Le site met également à disposition un article : « Comment réduire l'impact de la fauche mécanique des prairies sur le petit gibier de plaine ? » Des informations sont également disponibles sur le site de l'Office français de la biodiversité : https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1507/

// SANTÉ-SÉCURITÉ

Prévenir les accidents et gagner du temps

En agriculture, la moitié des accidents sont liés à l'élevage. Coûteuses, leurs conséquences peuvent s'avérer dramatiques, avec maladies professionnelles à la clé. La prévention passe par des équipements de contention. Outre le fait de préserver la santé des agriculteurs, ces outils sont aussi source d'efficacité et de productivité dans les élevages.



En octobre dernier, une quinzaine d'éleveurs ont pris part à un rallye de deux journées faisant étapes dans cinq exploitations du Charolais ayant investi dans un équipement de contention.

En octobre dernier, Julie Lausoeur, conseillère à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, en collaboration avec l'équipe des conseillers en prévention de la MSA Bourgogne, organisait une formation sur le thème «Penser son parc de contention en santé et sécurité». Une quinzaine d'éleveurs ont pris part à ce rallye de deux journées faisant étapes dans cinq exploitations du Charolais ayant investi dans un équipement de contention. Les participants étaient de jeunes éleveurs en quête d'idées pour un projet de parc de contention. Tous étaient à la recherche d'un équipement qui simplifie et sécurise le travail. Pour guider les éleveurs dans leur réflexion, la formation faisait intervenir Marie-Pierre Bonnot et Justine Graignic, conseillères de la MSA Bourgogne, Christophe Lapalus, éleveur et formateur sur la manipulation des bovins, Jacques Auclair, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Les échanges entre éleveurs et techniciens ont été riches en enseignements pour les futurs projets. Le deuxième jour, dans une salle du Pôle ovin de Charolles, les participants ont pu plancher sur leurs propres projets. Pour les aider à concevoir leurs parcs, ils ont pu utiliser la mallette contention mise à disposition par les conseillers en prévention de la MSA. Cet outil ludique permet de réaliser une maquette de parc au 1/50e.



Les conséquences des accidents liés à l'élevage sont importantes. Un coup de pied de vache peut provoquer un arrêt de travail de 350 jours ; une chute de barrière peut entraîner 100 jours d'arrêt de travail.

En 2019 en Bourgogne, les non-salariés agricoles ont été victimes de 700 accidents du travail, révèle le service prévention de la MSA Bourgogne. La moitié de ces accidents est liée à l'élevage et plus particulièrement aux animaux. Les conséquences de ces accidents sont importantes. Un coup de pied de vache peut provoquer un arrêt de travail de 350 jours, illustre, exemples à l'appui, Michel Dubois, conseiller en prévention à la MSA. Une chute de barrière peut entraîner 100 jours d'arrêt de travail. L'analyse des accidents révèle qu'ils surviennent majoritairement dans les stabulations en hiver. Ils surgissent lors d'interventions ponctuelles liées aux animaux : embarquement, parage, etc. Les lésions les plus fréquentes concernent les jambes, les pieds essentiellement ainsi que les mains. La baisse de la main-d'œuvre couplée à une augmentation du nombre de vaches par exploitation serait à l'origine de la recrudescence d'accidents. L'évolution des bâtiments où l'on est passé des bêtes à l'attache à des stabulations libres a *« transformé l'univers sensoriel des bovins »*. La prévention de ces accidents est un enjeu majeur pour la MSA. Le coût moyen d'un accident du travail s'élève à 3 500 € et celui d'une maladie professionnelle à quatre à cinq fois plus, informent les conseillers en prévention. La MSA enregistre des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle de la part d'éleveurs qui n'arrivent plus à manipuler leurs animaux. *« Ils souffrent de tendinites de l'épaule et du coude, souvent liées aux opérations répétitives de traitement des bovins »*, informe-t-on.

Aides de la MSA

Pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles liés à l'élevage, la MSA promeut l'utilisation d'équipements de contention. Au-delà de la santé des éleveurs, ces outils ont un intérêt technique et économique. *« Ils permettent en effet de passer du curatif au préventif. Ils amènent de la fluidité dans le travail de manipulation des animaux »*, fait valoir Michel Dubois. Les conseillers de la MSA Bourgogne fournissent une aide à la réalisation des projets en apportant une expertise technique, voire éventuellement une aide financière incitative sous condition de critères d'éligibilité.

Marc Labille



// DANS L'AIN

Une exploitation agricole énergétiquement autonome

Complètement déconnectée du réseau EDF, la ferme du Terray, à Dagneux, près de Lyon, fonctionne grâce à un champ de panneaux solaires photovoltaïques.



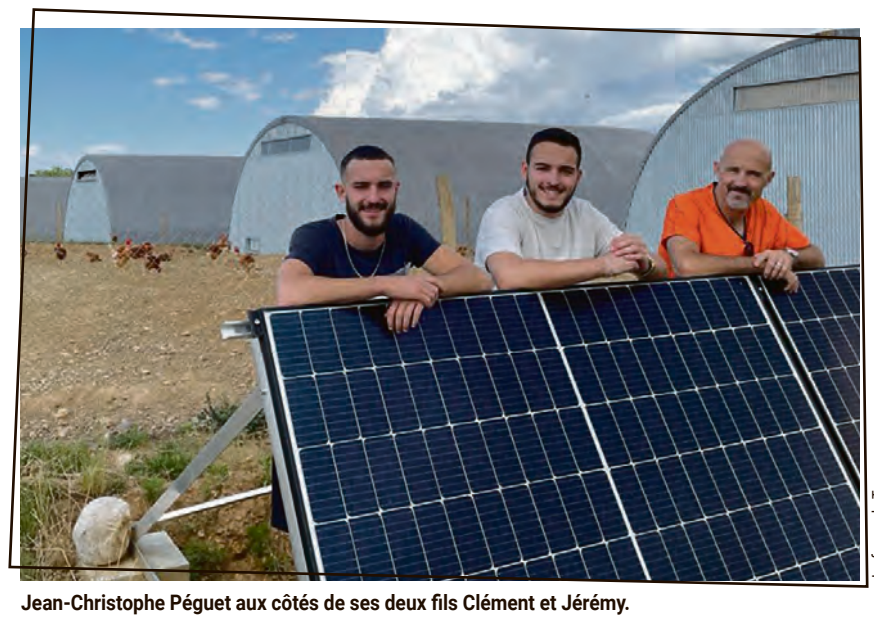
By-Zest

L'installation de la ferme du Terray est composée de 40 panneaux disposés sur trois rangées qui couvrent une surface d'environ 200 m².

« J'ai été dans l'obligation de délocaliser mon élevage parce que le tracé du projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) traverse le territoire de mon ancienne exploitation. Cela m'empêchait de m'agrandir pour me mettre aux normes » explique Jean-Christophe Peguet, de la ferme de Terray à Dagneux (Ain). *« Le site choisi pour notre nouvelle exploitation, très isolé, n'avait ni eau, ni électricité. Avec mes fils, Jérémy et Clément, associés et responsables respectivement des cultures et du magasin de vente directe, nous avons choisi de relever ce défi et de transformer ce déménagement obligatoire en opportunité. Nous nous sommes décidés lorsque nous avons constaté que l'investissement nécessaire pour être autonome était équivalent au coût du raccordement au réseau d'électricité situé à 2 km, soit 90 000 euros »* poursuit-il. *« Pour le même montant nous devenions autonomes avec la perspective d'économiser l'abonnement, le prix du KWH et de diminuer notre bilan carbone ».*

Passés par un bureau d'études

C'est en 2018 qu'ils ont commencé à travailler sur le dossier. Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, le père et les fils ont aménagé les 7 ha de la ferme, réalisés les conduites pour l'alimentation en eau. Pour bâtir le projet de ferme autonome en énergie, ils se sont adressés à un bureau d'études, la société Zest d'Ambérieu-en-Bugey (voir encadré). L'installation est entrée en fonction en octobre 2021. *« Notre exploitation n'est pas encore finalisée car nous sommes adeptes de l'auto-construction pour faire des économies, donc ça va moins vite »* explique Jean-Christophe Péguet. La ferme du Terray cultive 72 ha de céréales pour son auto-consommation. Elle pratique l'élevage extensif. *« Nous avons installé 10 tunnels de 15 m² et nous disposons de deux hangars pour le stockage des céréales et des fourrages »* décrit-il. *« Nous élevons en liberté 100 à 150 porcs par an sur 45 ha. Nos volailles disposent de 8 m2 de parcours en herbe chacune. Nous faisons aussi des lapins, des canards, des dindes, des pintades, des oies ».* Toutes les productions de la ferme sont vendues en direct dans le magasin « La ferme du Terray » de Balan.



La ferme de Terray

Jean-Christophe Péguet aux côtés de ses deux fils Clément et Jérémy.

Réduction des consommations électriques

Après quelques mois seulement de fonctionnement en autonomie, notre éleveur reste prudent. Il se risque toutefois à quelques constats. *« Nous étions un peu inquiets par rapport aux périodes d'hiver. Nous avons constaté pendant les longs épisodes de brouillard de décembre et janvier, que le groupe électrogène ne fonctionnait finalement qu'une heure par jour pour recharger l'ensemble des batteries »* décrit-il. *« Dans notre projet, nous avions réduit au maximum nos équipements électriques pour minimiser nos consommations. Par exemple, pour l'élevage, nous n'avons pas automatisé de crainte de manquer d'électricité. Aujourd'hui, en cette fin de printemps, nous avons trop d'électricité, nous cherchons des idées pour « faire de l'argent avec le soleil »* se réjouit-il *et quelles machines nous pourrions faire tourner pour utiliser cette énergie. Nous avons déjà un moulin à farine, un abattoir pour la volaille, une plumeuse… Enfin, nous avons évalué que l'absence de facture d'électricité nous fait économiser 400 euros par mois ».*

Depuis 2016, Zest propose des solutions photovoltaïques, en autoconsommation ou en autonomie. La ferme du Terray est le premier projet agricole qu'elle accompagne. *« Pour bien dimensionner une installation comme celle-ci, nous avons étudié les besoins en énergie en listant tous les équipements consommateurs d'électricité (professionnels et personnels) »* explique Alexis Legrand de la société Zest. *« À partir de ces données on a pu évaluer la consommation d'une journée type pour déterminer la puissance maximale demandée. On multiplie ensuite cette valeur par les temps d'utilisation, ce qui indique l'énergie journalière dont on aura besoin ».* L'installation de la ferme du Terray est un champ solaire de 40 panneaux soit 15 KWc (incliné à 60° pour maximiser la production en hiver). Elle comprend 5 régulateurs pour optimiser l'énergie solaire, 3 onduleurs qui convertissent l'énergie solaire DC en courant alternatif, 20 batteries soit 40 kWh qui donnent une autonomie de 3 jours. Sachant que les panneaux rechargent les batteries en une journée. L'installation est complétée par un groupe électrogène de secours qui prend le relais automatiquement.







// TRAVAIL FACILITÉ

89 Alexis Dondaine a tout fait lui-même

À Provency, Alexis Dondaine élève ses brebis tout au long de l'année, dans un bâtiment en bois qu'il a lui même imaginé. Les aménagements intérieurs lui sont même propres puisqu'il a entièrement tout fabriqué avec en fil conducteur, se faciliter le travail au quotidien.



Son bâtiment en bois d'environ 1 300 m² a été entièrement imaginé par ses soins.



Alexis Dondaine a réalisé tout l'aménagement intérieur de son bâtiment.

« *Ce sont des aménagements qu'on ne trouvera chez personne d'autre, car j'ai tout fabriqué moi-même* », sourit-il. Lui ? C'est Alexis Dondaine, éleveur de moutons à Provency dans l'Yonne.
Installé depuis le 1er novembre 2017, ce dernier a fait construite un bâtiment qu'il a lui-même imaginé. « *J'ai mis deux ans à faire les plans du bâtiment. J'ai pris le temps d'ajuster en fonction de mes besoins, afin de m'y sentir bien et confortable pour travailler. Je voulais anticiper au maximum pour ne pas risquer de me démotiver parce qu'une tâche était ennuyeuse ou difficile à effectuer. Le but était de rendre le travail le plus agréable possible* », explique-t-il.
Un bâtiment en bois d'environ 1 300 m², capable d'accueillir ses 460 brebis, réalisé en plusieurs étapes. « *La première partie du bâtiment a été construite fin 2019. Les premiers moutons ont été mis début 2020. Puis, la deuxième partie a été montée en septembre 2020 et la totalité du bâtiment a été finie pour l'agnelage 2021* ».

Simplifier le quotidien

Alors, quels sont les aménagements faits par Alexis Dondaine ? « *Au niveau des cases d'agnelage, j'ai fabriqué des portillons et des cornadis à chaque case. Cela permet de faciliter mon quotidien ainsi que celui des gens qui viennent m'aider ou me remplacer* », détaille-t-il. « *J'ai aussi fait des aménagements au niveau des abreuvoirs. J'en ai d'autres de prévus comme un couloir de contention fixe. J'en ai déjà fabriqué un mobile avec mon oncle sur sa ferme* ».

Toujours dans l'objectif de se simplifier la vie, Alexis Dondaine souhaite monter un nouveau bâtiment pour stocker sa paille et son foin. « *Pour le moment, ils sont stockés sur la ferme de mes parents. Je suis obligé de ramener chaque semaine des bottes durant l'hiver. Ce serait donc plus pratique d'avoir tout sur le même site* ».

Ces aménagements, Alexis Dondaine a pris le temps de les penser. « *Avant de m'installer, j'ai travaillé pendant deux ans sur cette exploitation (qu'il a ensuite reprise), où j'ai parfois galéré* », rit-il. « *J'ai donc pu voir tout ce qui compliquait la tâche et prendre des notes afin de faire les aménagements nécessaires lorsque je me suis installé, pour que le travail soit plus simple* ».
Il s'est inspiré de ce qu'il voyait ailleurs mais aussi d'internet pour ses créations. Avec le but de trouver des solutions aux problématiques rencontrées.

Et lorsque l'on est bricoleur, cela aide forcément. « *J'ai toujours aimé ça. Petit, j'étais tout le temps avec mon grand-père qui bricolait beaucoup. Travailler le bois m'a toujours plu. Ça vient de là* », se rappelle-t-il.

Un travail quotidien simplifié, avec la satisfaction d'avoir tout fait lui-même. Même s'il assure ne pas avoir compté son temps, pour Alexis Dondaine, l'important était d'être « *content du résultat* ». Une manière d'apprécier encore plus son métier.

Christopher Levé



Cases d'agnelage ou abreuvoirs, tout est fait de façon à se faciliter la tâche au quotidien.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Ets Cannard SAS
03 85 72 93 06
100 Route des Courtelets
71470 Montpont-en-Bresse
ets.cannard@orange.fr
www.constructions-cannard.fr
ATELIER DE FABRICATION A MONTPONT-EN-BRESSE (71)
CHARPENTES METALLIQUES OU MIXTES AVEC BOIS
COUVERTURE ✸ BARDAGE ✸ SERRURERIE ✸ ISOLATION

SAS Michel Jeannot Géobiologie
MAGNÉTISEUR ✶ NATUROPATHE ✶ GÉOBIOLOGUE ✶ RADIESTHÉSISTE
Détection électromagnétique et hautes fréquences
Spécialiste en domaine agricole
JEANNOT Michel - Le bourg 71470 Sainte-Croix
Tél. : 03 85 74 80 28 Mobile : 06 83 78 61 88
jeannotmichel@orange.fr
Siret : 893 580 001 00012

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE
LE PHOTOVOLTAÏQUE À PORTÉE DE MAIN
Entreprise locale - Zone d'activités
21140 SEMUR EN AUXOIS -Tel 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles
Avec pose ou KIT
Conception personnalisée
Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

// PHOTOVOLTAÏQUE

Un agriculteur qui ne reviendra pas en arrière

Pierre Gouttenoire, double actif en élevage limousin à Amplepuis (Rhône) et salarié agricole, a fait le choix du photovoltaïque en 2011 pour revendre de l'électricité au réseau.



Pierre Gouttenoire élève des limousines (90 vêlages par an) à Amplepuis dans le Rhône. (Crédit DR)

Installé depuis 2005 en élevage allaitant à Amplepuis dans le Rhône, Pierre Gouttenoire valorise localement les carcasses de ses animaux. Il a divisé sa ferme en deux pour permettre l'installation de son épouse Valérie en 2017. *«J'ai toujours été attiré par l'économie locale circulaire et les énergies renouvelables»*, introduit l'agriculteur qui, depuis 2011, produit de l'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques sur les toitures de deux bâtiments pour une puissance actuelle de 301 kWc, soit 2 385 m² de panneaux. Depuis 2019, la ferme est équipée d'une unité de méthanisation de 150 kWe en cogénération. *« Passionné par les énergies renouvelables, je souhaitais contribuer à la transition écologique et climatique. J'ai franchi le pas car j'avais besoin d'une extension de bâtiment et l'énergie photovoltaïque est l'une des seules productions où le prix est garanti sur vingt ans grâce à un contrat »*, détaille Pierre Gouttenoire. Ce projet en tête, il en a parlé autour de lui, et a visité des installations (en Alsace, en Aveyron…) pour lever ses craintes une par une. *« J'avais des doutes sur le magnétisme pour les animaux et sur les performances de production. Pourtant, je n'ai constaté aucun souci ni d'un côté, ni de l'autre. Ma production est même supérieure de 10 % au prévisionnel (1 200 kWh/kWc par an). »*

Intérêt pour les nouvelles règles

Parmi les difficultés rencontrées, il cite le choix de son fournisseur *« car le marché est plein d'opportunistes. Il y a une dizaine d'années, les banques étaient frileuses »*. À propos du nouvel arrêté sur le photovoltaïque, qui a relevé le seuil de puissance obligeant à passer par un appel d'offres, de 300 kWc à 500 KWc il confirme son intérêt, *« notamment pour qui souhaite faire un nouveau bâtiment ou qui a des surfaces importantes de toitures. C'est un investissement conséquent mais la production d'énergie photovoltaïque paye en partie le bâtiment ou apporte un revenu complémentaire. C'est un placement à long terme rentable et avec les prix de l'énergie qui flambent, c'est un moyen de réaliser des économies avec l'autoconsommation. À noter aussi que des entreprises proposent des bâtiments gratuits : pourquoi laisser cette opportunité de rentabilité de nos toitures à d'autres et pas en profiter ?»* Et de conclure : *« C'est un challenge qui peut se conduire de façon mutualisée, sous réserve d'un coût de raccordement acceptable »*. Ca tombe bien : le gouvernement a fait passer les aides au financement du raccordement de 40 à 60 % du montant total des travaux !

Emmanuelle Perrussel



V-MAT Construction

Dallage Béton

Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

contact@vmat-dallage-chape.fr



Développez votre activité
en produisant une énergie
renouvelable & vertueuse

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



Votre expert biométhane à vos côtés
Jean Charles COLLIN 06 74 94 40 19
Région Bourgogne Franche-Comté

// RACLEURS

58

Une économie non négligeable

Le Gaec Olivier Laporte (Abon, Maux, dans la Nièvre) a fait le choix d'installer des racleurs automatiques afin de réaliser des économies et améliorer les conditions en stabulation.



Olivier Laporte, un des deux associés du Gaec éponyme.



Deux treuilles, installés aux deux extrémités du passage du racleur permettent de tracter ce dernier.

Installé sur 200 ha avec 140 vêlages, le Gaec Olivier Laporte (composé de Valérie, 52 ans et Olivier, 56 ans) a doté ses bâtiments de quatre racleurs automatiques en mars dernier ; deux dans un bâtiment d'engraissement de 500 m2 et deux autres dans celui dédié aux vaches et aux naissances de 1 500 m2.

Adapté à son système

« Nous avions calculé que pour notre exploitation, nous devions avoir environ 300 tonnes de paille par an pour toutes les bêtes. Avec la mise en place du raclage avec un télescopique (3 passages par semaine), nous sommes passés à 140 t. de paille / an, puis à 100 t. par / an avec les racleurs » détaille Olivier Laporte avant d'ajouter *« à environ 60 euros la tonne, sans transport, les économies sont là ! »*. Il explique aussi que : *« ce procédé d'économie de paille est très pertinent pour mon système d'engraissement, car j'ai tendance à garder mes animaux au maximum – notamment pour fournir l'atelier de diversification – SAS Laporte – avec vente directe. De ce fait, savoir que la paille n'est plutôt plus un problème permet de penser à d'autres choses »*.

Plus de propreté

Outre le gain économique, il met en avant que *« les racleurs peuvent être mis en fonction à n'importe quel moment de la journée, en appuyant sur un bouton. Et, seulement quelques minutes sont nécessaires pour nettoyer les allées : environ 10 minutes pour le bâtiment de 500 m2 et un peu plus pour celui de 1 500 m2. Pendant ce temps, je peux m'atteler à d'autres tâches. De plus, cela permet de le passer tous les jours, ce qui évite le salissement trop rapide de la paille, sans se fatiguer. Tout le monde y gagne, que ce soit les animaux ou nous »*.

Sérénité

Même si les racleurs peuvent se programmer pour passer à une certaine heure tous les jours – sans avoir besoin de les mettre en fonction – Olivier préfère l'actionner lui-même pour plus de sérénité : *« je jette toujours un coup d'œil pour voir si les petits veaux s'éloignent bien, car avec le poids du fumier parfois le racleur ne s'arrête pas même s'il y a un obstacle »*. Côté équipement il souligne : *« le racleur est tiré par une corde en nylon, parfait pour ne pas écorcher les animaux à son passage contrairement à un câble en acier par exemple »*.

Un coût certain

Olivier conclut : *« même si l'État nous subventionne à hauteur de 40 % du montant du racleur (coût HT de 8 000 euros environ), il faut tout de même avancer l'investissement. Donc, soit il faut avoir de la trésorerie, soit il faut faire un emprunt. Certes, cela représente un coût certain, mais cet équipement est, à mon sens, à envisager afin d'alléger les conditions et la charge de travail. Il faut y réfléchir, et la Chambre d'agriculture peut nous accompagner dans cette réflexion »*. Pour l'avenir, le Gaec Olivier Laporte a pour projet d'investir dans un bâtiment photovoltaïque, lui aussi équipé de racleurs.

Chloé Monget



Afin de racler un maximum de fumier, l'écartement des bras est réglable.

Toujours à la recherche d'une **meilleure solution !**





TELESCOPIC
JCB 538-70
AGRI XTRA

Puissance maximale du moteur
150 cv
Capacité de levage maximale
3 800 kg
Hauteur de levage maximale
7 m

SARL **GIACOMEL**
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00 - giacomelagri.com

JCB AGRI

—TRANSPORTS GUILLOT—
benne - plateau grue - sable
granulats - graviers
Tél : 03 86 80 08 15
Port : 06 75 47 21 07
email : transportsguillot@orange.fr
Z.A. Cognot -Ravin
28 rue Fertrive - 89400 Cheny



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

// CANARD

De l'abattage à la transformation, sur le même site

L'Earl Hivert, à Angely, va prochainement s'agrandir. Une extension devrait sortir de terre dans les mois à venir avec la création d'une partie tuerie, afin de faire à la fois l'abattage et la transformation sur le même site.



Adeline Hivert s'est installée en 2022. Elle a rejoint l'exploitation de son mari, existante depuis 2010.



Une extension d'environ 150 m2 va voir le jour d'ici quelques mois, à côté du bâtiment déjà existant, de 108 m2, où se trouve le magasin et le laboratoire.

À Angely, l'Earl Hivert n'a qu'un souhait : tout pouvoir faire sur le même site. Avec la partie magasin et le laboratoire de transformation déjà existant, Adeline et Emmanuel Hivert vont prochainement agrandir leur bâtiment avec une extension qui accueillera une tuerie à volaille, dans l'objectif d'être encore un peu plus indépendant. « *Pour le moment, on abat chez un prestataire, qui est dans le village. Certes ce n'est pas très loin mais la volonté est d'avoir tout sur le même site : l'abattage et la transformation* », explique Adeline Hivert.

Depuis le 12 janvier, cette dernière a rejoint l'Earl de son mari (créée en 2010). C'est à ce moment-là que le couple s'est aperçu que le projet était possible. « *Abattre chez un prestataire a un coût. Et on s'est rendu compte que ce budget là payerait l'annuité de l'abattoir. Alors on s'est dit autant en avoir un à nous* », sourit-elle.

La grippe aviaire bouleverse les projets

L'extension, qui devrait faire environ 150 m2, peut d'ores et déjà être réalisée. « *On a l'accord pour commencer les travaux, le dossier est complet* », assure Adeline Hivert. Une extension qui pourrait bénéficier d'une aide provenant du PCAE. « *On est en attente pour l'accord de la subvention. Ce n'est pas parce qu'on fait la demande qu'on en bénéficie. D'ailleurs, lorsque l'on veut monter un bâtiment, il faut déposer le permis de construire avant de pouvoir faire une demande d'aide, comme le PCAE* ».

Cette extension devrait voir le voir début 2023. Et ce malgré la récente nouvelle apprise par les exploitants, qui va fortement impacter leur travail. « *Il y a quelques semaines, on nous a dit qu'avec la grippe aviaire, il n'était plus possible de produire du canard en France avant mars 2023* », informe Adeline Hivert.

En attendant, le couple va se lancer dans l'élevage d'oies, qui est lui autorisé. « *On va peut-être sauver la mise grâce à cela, mais c'est un nouveau métier qu'il faut apprendre, car on n'élève pas des canards comme des oies* », dit-elle.

Une activité diversifiée

Adeline et Emmanuel Hivert vont aussi s'appuyer sur leurs autres productions. « *Hormis les 1 200 canards que l'on fait par an, on fait aussi environ 90 vaches Aubrac, que l'on vend essentiellement en circuit traditionnel* », continue l'éleveuse. « *On fait aussi 35 moutons, en circuit traditionnel, avec l'objectif d'être entre 50 et 60 moutons par an, ainsi que 60 ha de céréales (blé, orge d'hiver, triticale, orge de printemps...)* », ajoute Emmanuel Hivert. « *On a aussi étendu un peu notre activité avec du poulet et du lapin juste pour faire de la conserve (ils possèdent une conserverie sur l'exploitation, ndlr), pour avoir une plus grande diversité de produits* », reprend Adeline Hivert.

Ces derniers ont aussi une partie salaison sur la ferme, « *pour faire, à partir de notre viande, des saucissons, des jambons secs, des magrets séchés...* », liste-t-elle. « *On n'est pas encore autonomes en porc, on se fait fournir, mais là aussi l'idée est d'avoir à termes quelques porcs pour faire nos viandes à partir de nos propres animaux d'élevage* ».

L'Earl Hivert devrait également monter un autre bâtiment, dédié au gavage. Un projet validé depuis plusieurs mois mais qui n'a pas encore vu le jour faute de temps des deux exploitants.

Christopher Levé

CONSTRUCTIONS NOGUES
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION Charpente métallique
NOGUES
ETUDE ET REALISATION DE CHARPENTES METALLIQUES COUVERTURE - BARDAGE
● AGRICULTURE
● INDUSTRIE
● COMMERCE
A votre service depuis 1922
89170 SAINT - FARGEAU - Tél. 03 86 74 00 23
Consultez notre site web : https://www.nogues.fr

Découvrez la vidéo sur www.youtube.com + ubak
UBAK
LA SOLUTION INNOVANTE SIMPLE, RAPIDE ET EFFICACE POUR LA VENTILATION NATURELLE DES BÂTIMENTS AGRICOLE
SYSTÈME BREVETÉ
FABRICATION FRANÇAISE
Contact : SARL UBAK - Stéphane Charvet
06 89 89 34 44 - contact@ubak-agri.fr - www.ubak-agri.fr
HOMOLOGUÉ PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

// POLYVALENCE

71 Un parc pour tout faire

Le Gaec Nivot s'est équipé d'un parc de contention fixe à la fois bien conçu, confortable et polyvalent comprenant parc de tri, couloir de contention et bascule.



Les animaux provenant des cases de parcage entrent dans le couloir latéralement, par la droite ou par la gauche.



D'une longueur de 5 m, le couloir est réglable en largeur et ses parois supportant un marchepied sont adaptables en hauteur.

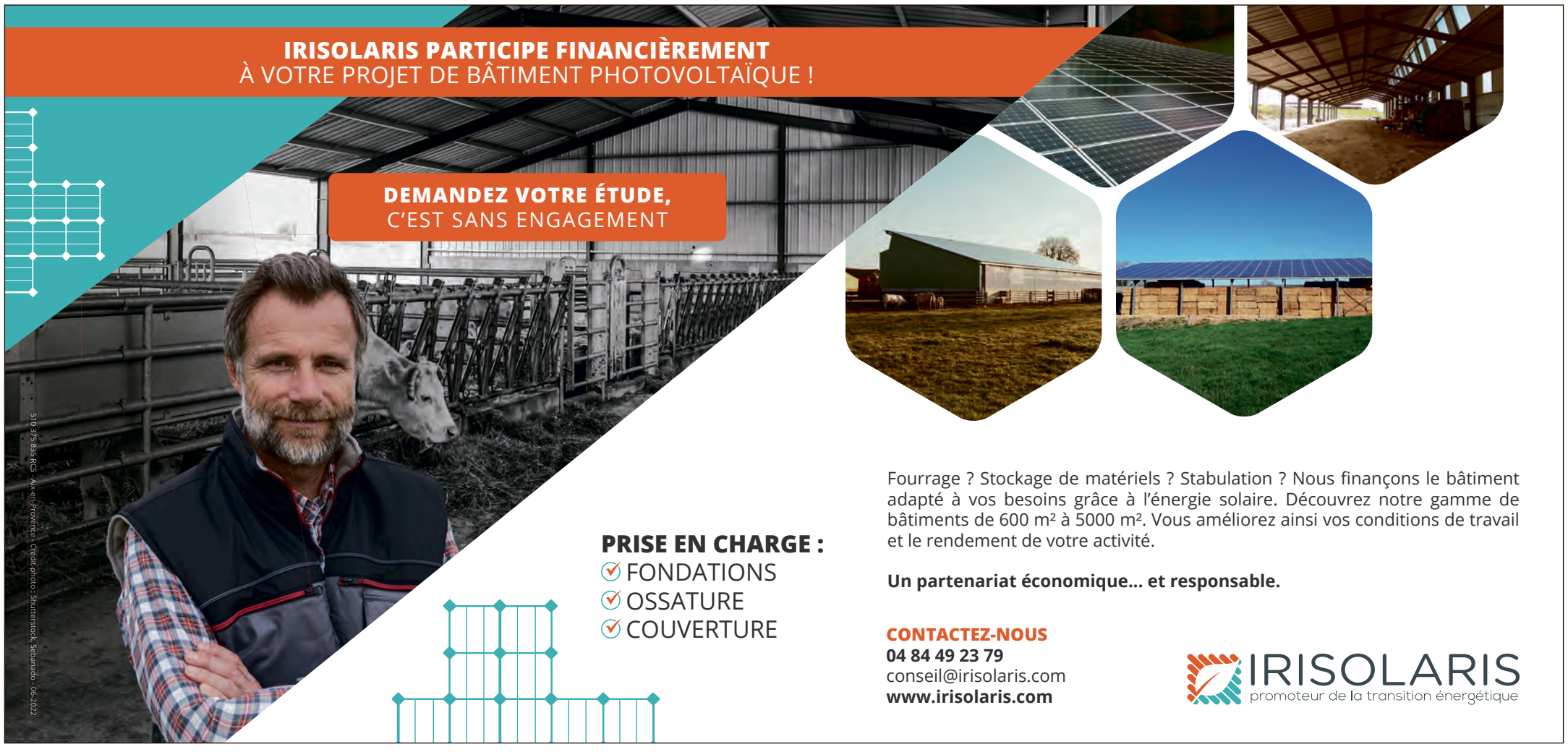
À Marly-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, Jean-Michel et Julien Nivot sont à la tête d'un troupeau de 160 charolaises. Ils produisent des broutards, des mâles reproducteurs et engraissent quarante femelles dont la moitié est destinée aux concours de bovins de boucherie. En 2014, les deux associés se sont équipés d'un parc de contention avec bascule. *« On n'avait rien du tout. On vendait tout «à la bloc» sans connaître le poids de nos bêtes »*, confie Julien qui apprécie désormais de pouvoir peser tous les animaux vendus. Cet outil bien conçu permet aussi de réaliser les traitements, de vacciner, d'échographier, de tondre et d'écorner ! La bascule permet en outre de mieux ajuster les traitements au poids de l'animal, fait valoir Julien. Le parc de contention a été installé sur une aire entièrement bétonnée jouxtant un bâtiment d'élevage de la ferme. La zone de travail est abritée par un auvent. Pour concevoir leur parc, Jean-Michel et Julien Nivot sont allés visiter d'autres réalisations. Ils ont effectué eux-mêmes les plans et le montage de leur outil de travail qu'ils ont acheté en kit. L'installation se compose d'un parc fait de cases à parois mobiles qui encadrent l'outil de contention proprement dit. Ce parc dessert un couloir de contention de 5 mètres de longueur qui débouche sur une cage de pesée.

Couloir réglable

Le couloir peut contenir trois ou quatre bêtes. Pour s'adapter au gabarit des animaux, sa largeur est réglable de 70 à 90 cm. La hauteur des parois peut également être ajustée grâce à un système de vérins hydrauliques. Ces parois supportent un marchepied sur lequel les éleveurs sont perchés pour intervenir sur les animaux. Pour ce parc, le Gaec a investi 25 000 €, comprenant l'électricité, tarifs 2014, précisent les associés.

Parmi les bons points relevés par les experts, l'entrée des animaux dans le couloir se fait par le côté (et non tout droit dans le prolongement du couloir). De même, les bétons sont suffisamment rugueux. Julien Nivot signale que la porte manuelle d'accès au couloir s'avère fatigante à l'usage. Un système autobloquant aurait été préférable, estime-t-il.

Marc Labille



// TRAVAIL FACILITÉ

71 Manipuler sans perte de temps

Éleveur et entrepreneur de travaux agricoles, Benjamin Sotty s'est doté d'un parc de contention lui permettant de manipuler seul ses animaux.



Benjamin Sotty a opté pour une cage de contention de conception canadienne, offrant de nombreuses possibilités dont un lève-tête intégré.



La cage de contention est alimentée par un parc d'attente en camembert. La porte pivotante équipée de clapets anti-retour pousse les animaux vers la cage.

Installé en 2018 à La Chapelle-au-Mans, en Saône-et-Loire, Benjamin Sotty est à la tête d'un troupeau allaitant de 35 vêlages pour une production de maigre. Seul sur son exploitation, il mène également une activité d'entrepreneur de travaux agricoles. Désireux de se simplifier le travail, il s'est mis en quête d'un outil pratique qui lui permette, entre autres, *« de vacciner ses broutards contre la FCO sans perdre de temps »*. La première étape a été l'achat d'une cage de contention. Le modèle choisi a été repéré au Sommet de l'Élevage. Il s'agit d'un équipement de conception canadienne offrant de nombreuses possibilités (multiples ouvertures, lève-tête intégré, adaptable en largeur…). Très fonctionnelle et très astucieuse, cette cage haut de gamme est en outre silencieuse. L'idée de Benjamin était d'installer son parc sous une ancienne étable entravée peu pratique pour hiverner des animaux. Sous ce bâtiment au plafond bas et isolé, le jeune éleveur espérait pouvoir manipuler ses animaux à l'abri des intempéries. Le parc est installé sur le sol bétonné existant. Il peut être lavé ; les jus sont collectés et évacués vers la fosse à lisier.

Matériel d'occasion ou réemploi

Seule la cage de contention est neuve, pour le reste de son parc, Benjamin Sotty a eu recours à du matériel d'occasion et du réemploi. Un parc d'attente en forme de camembert précède la cage de contention. Un autre parc d'attente est installé à l'extérieur du bâtiment. De taille modeste, ce parc de contention a une capacité en adéquation avec la dimension du troupeau de Benjamin. Cette petite capacité peut se révéler un inconvénient, reconnaît l'éleveur. Mais la disposition avec une zone de travail au centre du parc limite les déplacements, fait valoir l'intéressé. Avec cet équipement, le jeune éleveur réalise les traitements, la vaccination, les pesées. L'outil lui sert aussi pour faire téter les veaux, complète-t-il. En construisant son parc lui-même et avec une part de matériel d'occasion ou « recyclé », Benjamin a investi 10 200 €. La cage avec les barres de pesée électroniques et le camembert d'occasion reviennent à 9 300 €, tarifs de l'époque.

Marc Labille

ÉTABLISSEMENTS
STOKER
Construisons votre futur

proximité, expertise, conseil

Aux côtés des agriculteurs
depuis 90 ans !

MATÉRIAUX MENUISERIES ÉNERGIES

21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
21150 VENAREY-LES-LAUMES
21360 BLIGNY-SUR-OUCHE
21210 SAULIEU
21000 DIJON CAP NORD

www.stoker.fr

// AUTOCONCEPTION

71

Un parc de contention très pro !

Avec 500 bovins et une activité de commerce en paille, Laurent Dauvillaire avait besoin d'un parc de contention rationnel et efficace. Il a conçu lui-même un outil auto-construit digne d'un centre d'allotement. Un investissement qu'il ne regrette pas.

Laurent Dauvillaire est à la tête d'une structure située dans l'ouest de la Saône-et-Loire, à La Chapelle-au-Mans, comprenant un élevage de 170 à 200 vêlages, un poulailler standard ainsi qu'une activité de commerce de paille livrant près de 10 000 tonnes par an. Toutes les femelles de l'atelier bovin sont engraissées sur place et l'exploitation compte en permanence près de 500 animaux plus les volailles.

Deux ouvriers secondent Laurent dans les nombreuses tâches de cette structure atypique. Avant de disposer d'un parc de contention fixe, Laurent Dauvillaire avait recours à un couloir mobile. Mais un accident subi par un apprenti, qui a dû être héliporté en urgence, a été un véritable électrochoc pour l'exploitant qui décidait sans tarder d'investir dans un équipement en dur.



Le parc de contention comprend six cases de tri, un parc camembert, un couloir de contention de 10 m, le tout sous abri et relié par un jeu de couloirs à tous les bâtiments d'élevage de l'exploitation.



Le parc d'attente de type camembert a été acheté d'occasion.

Qu'un opérateur puisse se débrouiller seul

L'imposant parc de contention conçu par l'agriculteur lui-même a été positionné au centre du parc de bâtiments de la ferme, entre deux constructions abritant des animaux. L'ensemble est couvert par une toiture en forme d'auvent laissant bien passer la lumière. L'installation a été imaginée pour *« qu'un opérateur puisse se débrouiller tout seul »*, confie Laurent Dauvillaire. Tous les bâtiments de la ferme communiquent entre eux par un astucieux jeu de couloirs. Les lots de bovins peuvent ainsi être facilement dirigés vers le parc de contention. Le parc conçu par Laurent est digne d'un centre d'allotement de commerce en bestiaux. Un jeu de six cases de tri a été aménagé. Les parois et les barrières sont pleines et des marchepieds ont été intégrés pour que les opérateurs puissent s'échapper. Un parc d'attente en forme de camembert précède le couloir de contention. Pour le bien-être des animaux, des abreuvoirs ont été installés dans chacune des cases.

Couloir tout hydraulique

Laurent Dauvillaire s'est équipé d'un impressionnant couloir de 10 mètres de longueur. L'outil dispose d'une centrale hydraulique qui anime la porte guillotine d'entrée des animaux ; le réglage de la largeur du couloir ; la porte de sortie ; le lève-tête intégré…

Le couloir dispose même d'un piston permettant de pousser les animaux. Toutes ses fonctionnalités sont sous le contrôle d'une télécommande à la main de l'opérateur. Le couloir est encaissé de 18 cm ce qui permet aux manipulateurs de travailler les pieds sur le sol bétonné. Des verrous en téflon limitent le bruit. Les parois opaques empêchent les animaux de se voir d'où des bêtes plus calmes, fait valoir l'agriculteur. *« Rationalité et fonctionnalité »* ont guidé Laurent Dauvillaire dans ses choix. Son parc lui permet aujourd'hui de traiter, tondre, vermifuger, peser, écorner efficacement. *« On n'hésite pas à passer un lot d'animaux, même tout seul »*, confie l'agriculteur qui indique que son parc permet de *« peser, trier et remettre en lot 64 animaux en seulement 45 minutes ! »*. Le coût de ce parc auto-construit est revenu à environ 19 500 €, indique l'intéressé. Neuf, il en aurait valu plus du double sans compter la hausse des prix des matières premières. *« Mais un tel investissement serait à faire dès l'installation »*, conclut Laurent Dauvillaire.



Laurent Dauvillaire a conçu lui-même un couloir de contention de 10 m de long entièrement hydraulique.

Marc Labille

PROJECTEUR LED
VIDÉO SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE
EFTE AGRINET V3
efte.fr
EFTE
03400 YZEURE
DEVIS GRATUIT
Tél. : 04 70 20 03 36
DÉPANNAGE TOUTE MARQUE

Votre spécialiste photovoltaïque
depuis 2009 à votre service
O'SITOIT L'Energie Positive
Photovoltaïque (revente et autoconsommation)
Développement construction et maintenance
Tiers investissement & location de toiture
info@o-sitoit.com - 03 80 36 62 88
www.o-sitoit.com

CHAPUIS FRÈRES Votre spécialiste en aménagement de bâtiments
• Matériel de traite DELAVAL
• Étude et réalisation d'intérieur de bâtiments d'élevage laitier, allaitant, ovin et caprin
• Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO
• Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
• Vis souple et silo à aliment
• Abreuvoirs RICO-LA BUVETTE
• Tubulaires JOURDAIN
• Tés en béton pour silos ensilage
• Matelas de couchage DELAVAL
LA BUVETTE MIRO JOURDAIN
7, route de Magny Lambert - 21450 St Marc-sur-Seine
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57 - www.chapuis-freres.fr
DeLaval

Maréchalle Pesage Une cage de parage sur béquilles hydrauliques


M. Portier

Avec ses nombreux équipements de série ou optionnels, la cage de parage PM 4700 de Maréchalle cible les gros troupeaux laitiers, mais aussi les élevages de bovins allaitants touchés par la Mortellaro, qui ont de gros besoins de parage. Montée sur quatre béquilles hydrauliques permettant de la surélever de 30 cm pour le confort du pareur, elle dispose de commandes hydrauliques de chaque côté pilotant les béquilles, le panier, la porte avant, l'anti-recul et le lève-patte arrière. Cette cage inaugure des crochets en aluminium à la place des sangles, pour bloquer les pattes de l'animal sans risque de blessure. Elle accueille en option un lève-tête hydraulique, un kit colle et soins pour onglons, et au choix : une barrière avec passage d'homme ou un système de pesée.

Robot System Un automate distributeur de concentré et repousse fourrage



D. Laisney)

L'automate Feed-R de Robot Systemest conçu pour distribuer à l'auge jusqu'à cinq aliments concentrés différents, ainsi que le complément minéral. Cet appareil, animé électriquement par des batteries au gel, est équipé d'une trémie de 1 300 litres. Se repérant dans le bâtiment grâce à un fil intégré dans le sol bétonné, il dispose d'un cylindre repousse-fourrage.

// CONTENTION DES BOVINS

Des équipements qui changent la vie !



La moitié des accidents agricoles sont liés à l'élevage et notamment à la manipulation des animaux. Une réalité qui milite pour les équipements de contention. En plus de prévenir les accidents, ils permettent de gagner en efficacité dans un contexte de main-d'œuvre restreinte. Tous ceux qui ont franchi le pas de s'équiper pour la contention ne le regrettent pas. La productivité, la sécurité et le confort de travail sont au rendez-vous. Si la manipulation de plusieurs centaines de bovins requière un minimum de professionnalisme et d'ergonomie dans la conception de l'outil, nombre d'éleveurs parviennent à se doter d'une contention efficace, pérenne, voire économe. Ils recourent habilement à de l'occasion, font de l'auto construction et adaptent l'existant. Trois éleveurs témoignent dans ce dossier de leurs choix et astuces en la matière. Des équipements bien pensés, qui permettent de réaliser, même seul, de nombreuses tâches sur les bovins (traitements, vaccinations, échographies, tonte, écornage, pesée…).

BACHES MATUSSIERE

FILETS
BRISE VENT

COUVERTURES
DE FOSSES

04 73 61 84 45
Rue de Milan 63370 LEMPDES
bache@abc-matussiere.com

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON

ELEMENTS
PREFABRIQUES
EN BETON

POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE

Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation

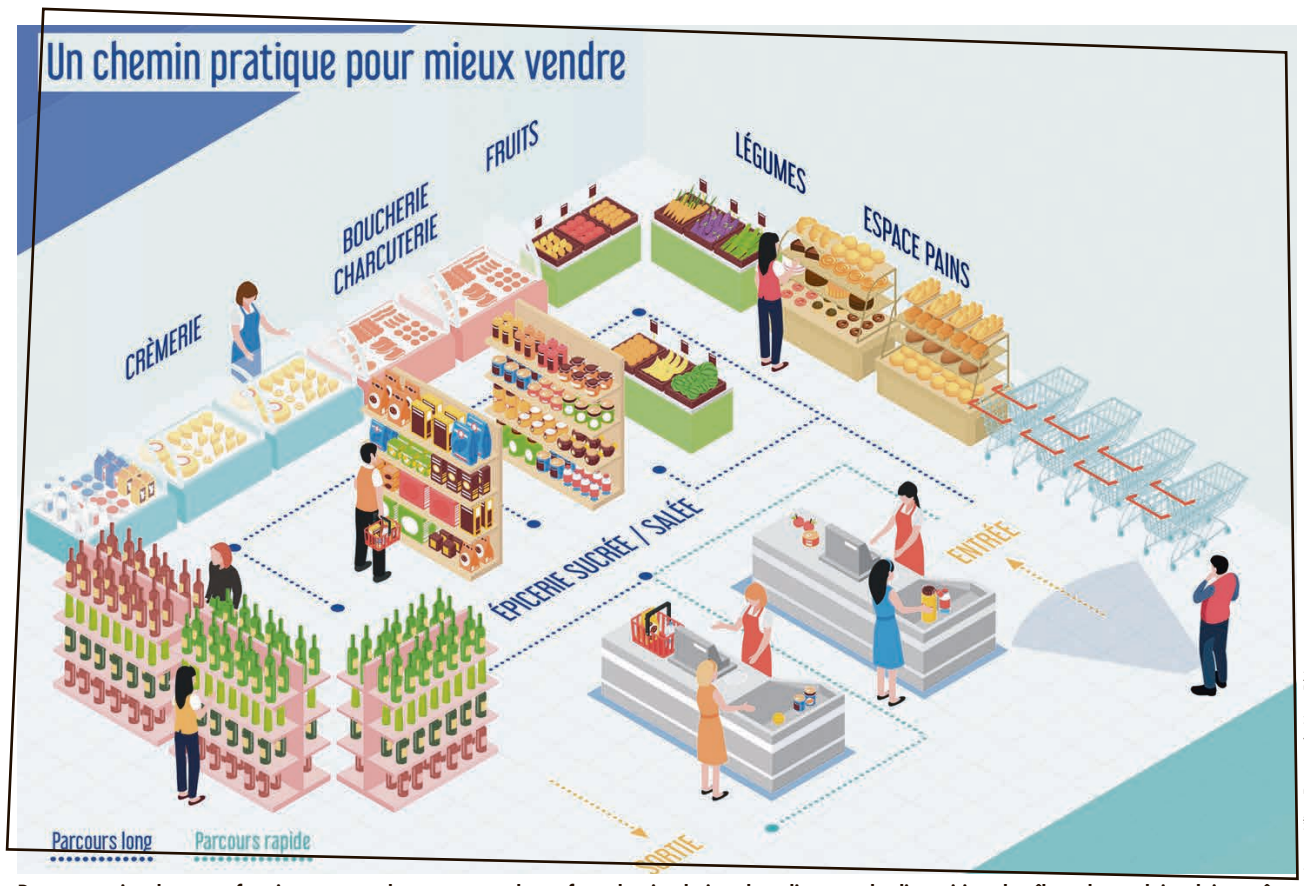

Murs de silo

// ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mode d'emploi pour créer son point de vente fermier

Entre l'idée d'un magasin fermier et sa concrétisation, le chemin peut être long et parfois complexe. Aude Forget, conseillère en circuits courts à la Chambre d'agriculture d'Alsace, dresse les points essentiels à avoir à l'esprit.

Un magasin de vente de produits fermiers ne s'improvise pas. Comme tout établissement recevant du public, il y a certaines obligations à respecter, mais aussi du bon sens à mettre en œuvre. Il y a, en préambule, la nature de l'activité à déterminer : est-ce uniquement de la vente de produits de sa propre exploitation, ou est-ce un magasin d'achat-revente ? *« Dans le premier cas, c'est considéré comme une activité agricole, dans le second, c'est une activité commerciale. On ne peut donc pas implanter son bâtiment de vente où l'on veut »*, indique Aude Forget, conseillère en circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Alsace. Viennent ensuite les questions inhérentes à la réglementation. En tant qu'établissement recevant du public jusqu'à deux cents personnes, les normes d'accessibilité et de sécurité incendie sont très encadrées. Du parking à la circulation dans le magasin, le parcours doit être soigneusement réfléchi pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sans encombre. Pour la sécurité incendie, outre le respect des normes comme les écarts minimums au feu, un plan d'évacuation est obligatoire. Pour la partie extérieure, si le secteur est classé par les Bâtiments de France, il peut y avoir des règles à respecter sur les couleurs et le dimensionnement de l'enseigne. *« Mais même dans un secteur non classé, la commune a le pouvoir d'imposer certaines conditions »*, indique Aude Forget. Concernant le stationnement, si celui-ci n'est pas sur la voie publique, il doit forcément intégrer au moins une place, signalée au sol, pour les personnes à mobilité réduite.



Dans un point de vente fermier, comme dans une grande surface, la circulation des clients et la disposition des îlots de produits doivent être soigneusement étudiées.

Laura Kling-Paysan du Haut-Rhin

Bien connaître les normes

Une fois que les aspects réglementaires de base sont bien intégrés, on peut passer à la phase concrète de la construction ou de l'aménagement. En fonction des compétences, de son budget, de son temps disponible et de son envie, l'agriculteur peut très bien décider de tout faire lui-même ou de faire appel à un professionnel. *« Dans les projets que l'on accompagne, il y a un peu de tout. Certains font le choix de l'auto-construction, d'autres non. Il n'y a pas de contrainte par rapport à ça. L'essentiel, c'est de bien connaître la réglementation et les normes à appliquer. D'où la nécessité de se faire accompagner par des conseillers avisés »*, pointe Aude Forget. Avec ce regard extérieur, et essentiel, l'agriculteur se rend vite compte si son projet est viable ou non, notamment dans le cadre de l'aménagement d'un local existant. *« Il arrive ainsi que certains projets soient retoqués car les locaux sont trop petits pour respecter les normes d'accessibilité. Parfois, la forme du lieu n'est pas idéale, alors il faut s'adapter en conséquence. »* Parmi les prérequis à avoir en tête dans l'aménagement de son point de vente, une largeur d'au moins 1,40 m au sol dans les allées pour permettre une circulation fluide, ainsi qu'une largeur de 90 cm minimum pour les portes. Autre point essentiel : le respect de la chaîne du froid, du stockage à la vente. Pour la température du magasin, pas de contrainte particulière. *« Là, c'est plus une question de confort pour la clientèle, mais aussi de maîtrise de la qualité du produit. Si on est dans un endroit fortement exposé au soleil, la température peut vite grimper. Les produits peuvent alors se dégrader plus rapidement. C'est un point que l'on demande d'anticiper aux porteurs de projet. On peut étudier la nécessité d'investir ou non dans un climatiseur ou un brumisateur. »*

Créer une identité

L'autre paramètre à prendre en compte lorsque l'on veut créer un point de vente fermier, c'est celui de l'ambiance générale du lieu, ses couleurs, ses matériaux, et l'implantation des différents îlots de produits et de la caisse. *« Sur ce point, il n'y a rien d'obligatoire, mais plutôt du bon sens à mettre en œuvre. Il faut essayer d'avoir le meilleur sens de circulation possible, alterner les zones froides et chaudes, et les produits d'appel avec les autres produits »*, développe la conseillère de la Chambre d'agriculture. Il est par exemple conseillé de positionner les produits de base dans une partie un peu éloignée, ce qui va accentuer la fréquentation des îlots plus « secondaires ». On peut également disposer les produits lourds - sacs de pommes de terre, de pommes, boissons - en fin de parcours afin de ne pas être chargé depuis l'entrée. Celle-ci, dans la mesure du possible, doit être positionnée à droite du parcours, et la sortie à gauche. Une disposition « naturelle » que l'on retrouve dans les grandes surfaces et qui a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui. *« Évidemment, ce n'est pas toujours possible ou souhaité par l'agriculteur. Des exceptions existent, mais on ne sent pas pareil quand on déambule dans ces magasins »*, témoigne-t-elle encore. L'emplacement de la caisse est également stratégique, à la sortie du parcours, tout en offrant une vision panoramique sur le magasin. *« Cela permet d'accueillir facilement les clients, mais aussi d'encaisser facilement, sans gêner la circulation. »* Il est enfin conseillé de réfléchir à l'évolutivité et à la modularité de son point de vente de fermier. Celui-ci doit être en mesure de s'adapter facilement aux saisons et aux moments festifs de l'année, avec des meubles sur roulette par exemple. Et puis il y a la touche finale, propre à l'agriculteur, à savoir la décoration qui va créer l'ambiance du lieu. *« C'est vraiment très important que le magasin ait un bel aspect visuel, qu'il ait sa propre identité, qu'il soit chaleureux. C'est ce qui va donner envie aux clients de rentrer dans le point de vente, et surtout de s'y attarder. »*

Nicolas Bernard

// SÉCHERESSE

89 Trois secteurs en alerte

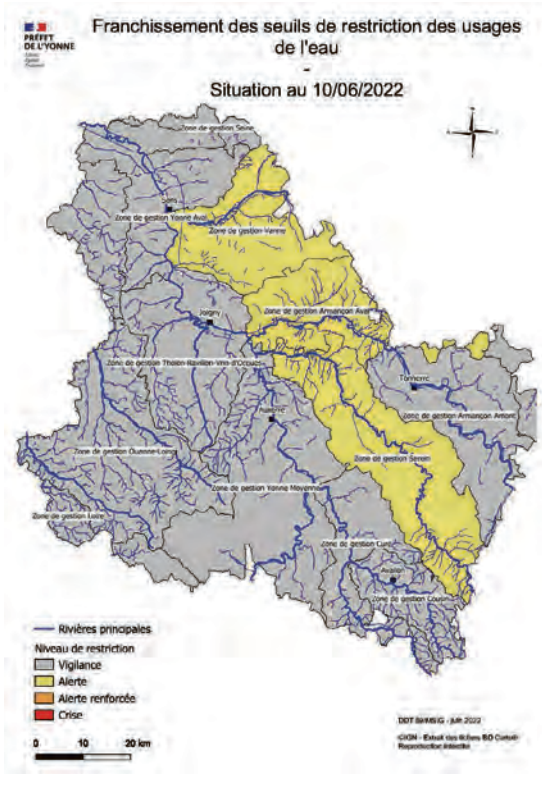
Les précipitations des derniers jours ont permis une stabilisation temporaire de la situation et ont fait remonter le débit de certains cours d'eau de l'Yonne. Cependant, les débits devraient vite redescendre et les pluies n'ont pas suffisamment compensé le déficit hydrique des six derniers mois. Ainsi, la préfecture de l'Yonne a choisi de placer trois secteurs en alerte sécheresse. Il s'agit du Serein, de la Vanne et de l'Armançon aval.

Des mesures de restriction des usages de l'eau doivent dont être mises en œuvre. Au niveau agricole, le remplissage des réserves est interdit, sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau. L'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ est interdite entre 12 heures et 20 heures, pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine. Il est recommandé entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

Aucune restriction n'est cependant demandée pour l'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et repiquages de moins de trois ans.

Les mesures de restriction ne s'appliquent pas non plus pour l'abreuvement des animaux d'élevage sous réserve du respect des dispositions prévues par les articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. Ni pour l'utilisation du système de goutte-à-goutte, ou encore l'utilisation de chariot d'irrigation et sub-irrigation en cultures maraîchères, pépinières, horticoles et cultures porte-graine.

Christopher Levé



// PAT

58 Une réunion pour se lancer

Le 17 mai, une journée « Le PAT, une réussite pour le territoire » était organisée pour trouver des idées, des actions et des partenaires pour la mise en oeuvre du PAT du Pays Val de Loire Nivernais.



L'engagement des producteurs pour le PAT a été évoqué comme la clef de voûte de réussite de ce projet.



Marie Roux, cheffe de projet alimentation / PAT au sein du Pays Val de Loire Nivernais.

« Pour le moment le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Val de Loire Nivernais est encore en émergence. Nous sommes dans une phase de diagnostic et de regroupement des acteurs de la filière alimentaire du Pays. Cette journée du 17 mai est notre première grande réunion avant de se lancer dans le vif du sujet » détaille Marie Roux, cheffe de projet alimentation / PAT au sein du Pays Val de Loire Nivernais.

En détail

« Pour le moment, le PAT local n'est pas défini. Nous nous donnons environ 3 ans pour le mettre en place. Nous allons travailler en lien avec le PAT du Département et celui de l'Agglomération de Nevers, ainsi qu'avec l'abattoir de Cosne. Il est fort probable que les approvisionnements « locaux » en denrées alimentaires se feront dans la Nièvre, bien sûr, mais aussi dans les départements limitrophes. La volonté des élus et des partenaires est là, maintenant, nous devons aussi rassembler les exploitants agricoles autour de nous afin d'agir le plus efficacement possible. Je pense que ce PAT est une chance pour eux, car ils s'inscriront dans une dynamique commune de réussir et de mise en avant des produits. Certes, cela demandera la mise en place d'une certaine organisation, mais je pense que le PAT est un outil clé en main de promotion et de coordination ». Pour tout renseignement : marie.roux@valdeloirenivernais.fr ou 03 86 21 20 69.

Inspiration des voisins

Afin d'avoir un retour d'expérience, les organisateurs de la journée du 17 mai avaient fait appel aux porteurs du PAT Grand Autunois Morvan. Présenté en profondeur, ce projet est en cours depuis environ 8 ans *«l'échange de pratiques est un des meilleurs moyens de réussite »* souligne Marie-Amandine Latour, responsable du pôle agriculture et circuits courts alimentaires. Ainsi, le PAT du Grand Autunois Morvan s'articule autour de diverses facettes : contribution à la transition écologique (soutien aux productions responsables, HVE, maraîchage Bio, etc.), anti gaspillage dans les écoles (par la mise en place de produits de qualité) ou encore l'approvisionnement local des restaurations collectives.

Un travail est aussi effectué sur la valeur ajoutée avec la création de nouvelles filières (légumineuses, agroforesterie, etc.), la mise en place d'outils de transformation et de commercialisation (création d'une boutique de vente notamment) afin *« de mener les produits jusqu'au bout et de tout maîtriser »* insiste Marie-Amandine Latour. La dernière pierre angulaire de ce PAT est le volet santé environnementale afin de réduire la précarité alimentaire en milieu rural *« plus présente qu'on ne le pense »* pointe Madame Latour. Cela passe notamment par la sensibilisation des scolaires au lien entre santé et alimentation : *« Nous sommes en train de travailler sur un logiciel permettant aux parents de retrouver les menus du jour dans les cantines, avec la provenance des produits et les coordonnées des producteurs. Ils pourront aussi y trouver la recette réalisée par le chef afin de la reproduire chez eux. À terme, nous voudrions y intégrer l'empreinte carbone de chaque repas »*.

Interprofession

Outre cela, l'Interprofession Bovin et Viande (Interbev) était invitée pour éclairer les participants sur ses missions et actions. Caroline Mousseron, directrice régionale d'Interbev pour la Bourgogne-Franche-Comté a rappelé : *« Interbev est un outil à même de répondre à certaines problématiques du PAT comme l'approvisionnement, puisque nous pouvons mettre en contact collectivités et producteurs. Nous sommes aussi là pour remémorer à chacun qu'une vache est faite de 300 muscles dont 42 pièces bouchères et qu'il est nécessaire de partir d'une recette pour choisir ses morceaux et non l'inverse. Nous avons d'ailleurs un outil numérique qui offre la possibilité de trouver tous les morceaux possibles pour réaliser un plat, valorisant un peu plus l'animal en trouvant un équilibre entre la commercialisation de l'avant et de l'arrière de la carcasse. Nous travaillons aussi sur les techniques de cuisson, comme la basse température, pour perdre moins de matière tout en conservant de bonnes qualités gustatives, évitant à terme le gâchis »*.

Foncier

De son côté, la Safer a présenté les leviers d'actions mobilisables dans un PAT, notamment la recherche et l'attribution de foncier à de nouveaux exploitants agricoles. Il a été mentionné que la Safer avait *« une visibilité sur la gestion locative pour toujours trouver des solutions »*.

Dans ce cadre, l'outil Vigifoncier permet à l'organisme d'être informé en cas de libération (vente ou autre) d'une parcelle. Enfin, un partenariat avec la Chambre d'agriculture offre une identification foncière des besoins nécessaires aux nouveaux arrivants. Cyrille Forest, insiste : *« Nous avons pour objectif de trouver des terres adaptées aux projets, mais pour que cela soit pertinent, une discussion au préalable est indispensable, notamment avec les collectivités afin que les initiatives soient aux plus près de leurs attentes »*.

Cette première journée de rencontre dans le cadre du PAT du Pays Val de Loire Nivernais s'est conclue sur des ateliers de travail ayant pour thèmes : le maillage des circuits de distribution, les problématiques foncières, la sensibilisation dans les restaurations collectives et auprès des habitants, la réglementation, la loi Egalim et les appels d'offres, la résilience des systèmes alimentaires face aux changements climatiques et à la crise économique... Ces ateliers permettront d'établir des axes précis pour la mise en place de ce PAT ; affaire à suivre.

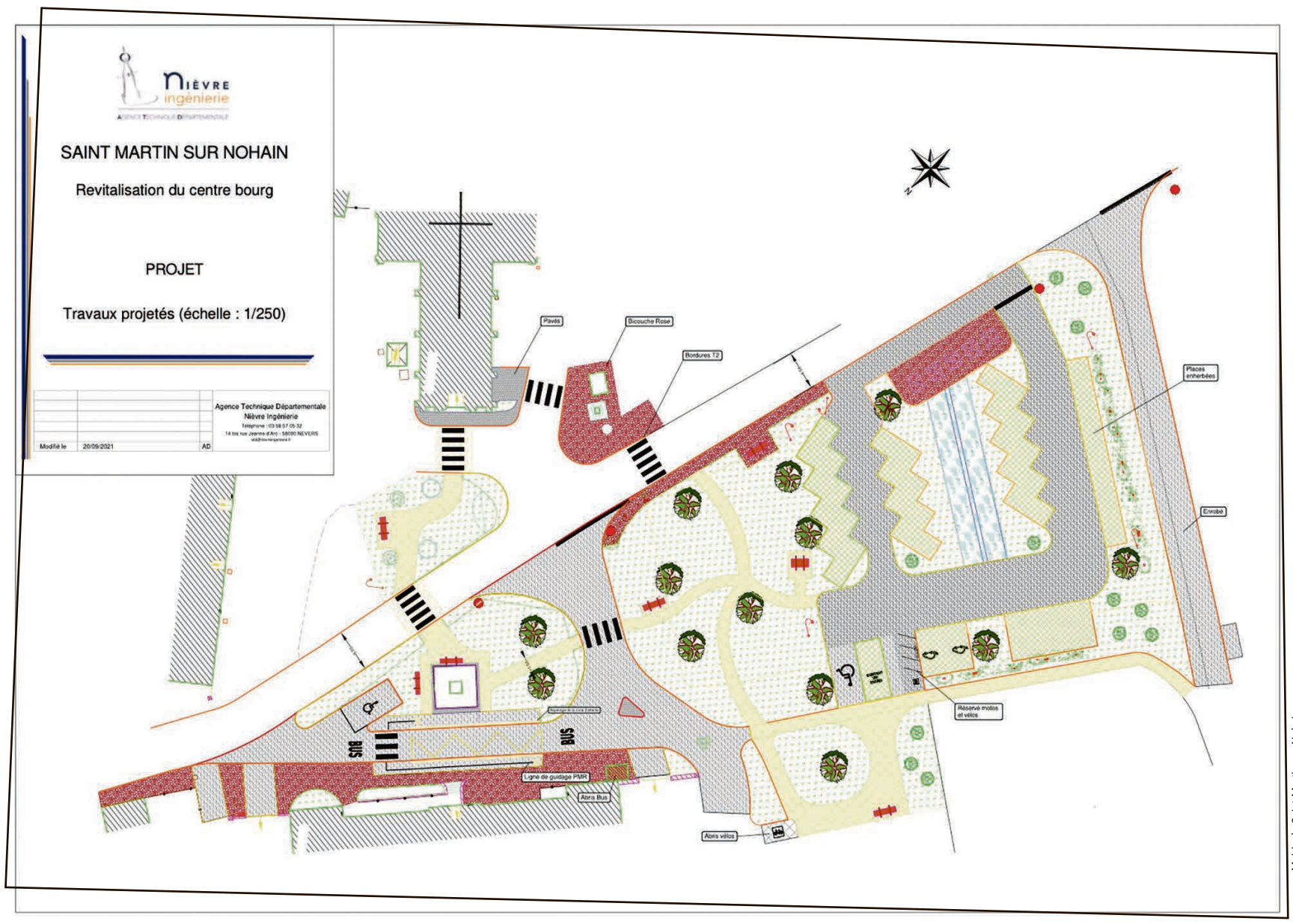
Chloé Monget



// SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN

58 Métamorphose du centre-bourg

Le vendredi 20 mai, le projet de travaux du centre bourg de Saint-Martin-sur-Nohain a été présenté aux habitants en salle communale.



Mairie de Saint-Martin-sur-Nohain

Un plan prévisionnel de la revitalisation du centre bourg de Saint-Martin-sur-Nohain.

Après cinq ans d'échanges et de discussions entre le Conseil Municipal de Saint-Martin-sur-Nohain et sa population autour de la rénovation du centre bourg ont porté leurs fruits avec la présentation du projet le 20 mai dernier.

Intertitre

Madame le maire, Nadège Coquillat, et ses deux adjoints, Peter Hazelzet et Quentin David ont, à l'aide de trois grands plans, expliqué successivement à une assistance nombreuse la philosophie du projet finalisé, ainsi que ses aspects financiers : maintien et développement harmonieux du centre bourg où se croisent quotidiennement les utilisateurs de l'école, ainsi que les cars scolaires, les agents, visiteurs, utilisateurs et prestataires de la Mairie, les utilisateurs de la Salle Communale Polyvalente (clubs d'activité, fêtes publiques et privées, Conseils Municipaux...), ainsi que les participants aux services religieux et culturels à l'église nouvellement restaurée.

Le but

Le projet a pour vocation d'assurer une circulation fluide et sécurisée en créant des zones piétonnières permettant une circulation douce liant les différentes infrastructures entre elles et protégées de la circulation, un parking entièrement végétalisé entouré de haies mellifères et équipé de bornes de recharge électrique, évitant le stationnement sauvage dans le centre bourg ainsi que sur et le long des routes communales. Ainsi un espace cohérent, convivial et paysagé, conforme aux bonnes pratiques environnementales durables, sera créé qui permettra également l'accueil d'animations diverses et variées à l'air libre tout au long de l'année.

En détail

Sonia Baudoin, responsable du projet au sein de Nièvre Ingénierie, prestataire pour la commune, a éclairé les participants sur les détails techniques : minimiser les travaux d'assainissement et d'imperméabilisation des sols, utilisation de dalles végétalisées perméables pour le stationnement, collecte des eaux de pluie par une noue végétalisée, stabilisation des chemins piétons pour permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler aisément etc. La présence de Juline Lebrun, cheffe de Projet au sein du Pays Val de Loire/Nivernais démontrait de même le grand intérêt que le Pays porte à ce projet ambitieux.

Soutien financier

Aussi, le village cherche maintenant les aides financières permettant sa réalisation. À cet effet une grande partie des responsables départementaux et régionaux se sont rendus sur place ces derniers mois : Monsieur le sous-préfet, le vice-président de la Région, les présidents de la Communauté des Communes Cœur de Loire et Pays Val de Loire/Nivernais, les Conseillers Départementaux, les différents services départementaux et de la Comcom, tous très favorablement impressionnés par la qualité du projet. Les différents échanges animés et fructueux entre habitants, membres du Conseil Municipal et techniciens se sont terminés autour d'un verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Chloé Monget, d'après communiqué.



Mairie de Saint-Martin-sur-Nohain

Le projet de rénovation du centre bourg a été présenté le 20 mai dernier aux habitants.

ENVIRONNEMENT

// BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

58 PSE : une expérience renouvelée

L'expérimentation des Paiements pour services environnementaux (PSE) est reconduite sur les BAC du Foulon, de la Fontainerie et de Brinon-sur-Beuvron. Les agriculteurs concernés ont jusqu'au 30 juin pour y souscrire.



Les dossiers PSE sont à déposer avant le 30 juin.

« Les Paiements pour services environnementaux (PSE) sont mis en place de façon expérimentale sur les BAC, et le cahier des charges a été défini selon les enjeux de nos captages. Ils ciblent principalement les herbicides racinaires que l'on retrouve dans l'eau » explique Lison Delsalle, animatrice agro-environnement pour la protection des captages à la ville de Clamecy avant d'ajouter : *« S'engager dans ce dispositif, c'est participer à cette expérimentation sans prendre de gros risques : contrairement aux MAEC, l'agriculteur n'a pas de pénalité s'il n'atteint pas ses objectifs et peut se désengager à tout moment. Le montant perçu chaque année est proportionnel aux efforts réalisés et peut permettre de tester de nouvelles pratiques comme le désherbage mécanique de certaines cultures sur les BAC »*. Ainsi, pour participer à cette nouvelle campagne les agriculteurs éligibles ont jusqu'au 30 juin pour se faire connaître.

PSE : rémunérer un service rendu

Les PSE sont mis en place dans le cadre d'un régime d'aides spécifique, notifié par le ministère en charge de l'environnement à la Commission Européenne. Le principe : rémunérer des agriculteurs pour le service qu'ils rendent aux consommateurs d'eau à travers leurs pratiques agricoles. Ici, l'objectif est de tendre vers le zéro phyto sur les BAC. Le PSE est déterminé en fonction de la quantité de substances actives d'herbicide appliquée sur les parcelles du BAC et plus globalement de l'usage des produits phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation. En fonction des résultats obtenus, une note sur 10 est attribuée et détermine, chaque année, le montant du PSE - avec un plafond annuel fixé à 15 000 euros / exploitation. La note de 10/10 correspond à un paiement de 70€/ha. Les exploitants s'engagent également à ne pas retourner les prairies permanentes et à participer à un atelier d'échanges de pratiques au cours des 5 ans d'engagement.

Jusqu'au 30 juin pour s'engager

Les agriculteurs sont éligibles s'ils ont au moins 5% de leur SAU dans un BAC et ne touchent pas d'aides pour l'agriculture biologique. Ils signent un contrat avec la mairie de Clamecy, en partenariat avec la mairie de Brinon-sur-Beuvron. Les financements des PSE sont assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pendant 5 ans. 16 exploitations se sont engagées dès la campagne 2021-2022. Le dispositif est encore ouvert pour la campagne 2022-2023, les agriculteurs intéressés peuvent contacter l'animatrice. Contact: Lison Delsalle Animatrice agro-environnement 06 78 99 35 01.

Chloé Monget

Damien Lelong, agriculteur à Flez (Saint-Pierre-du-Mont), 265 ha et 125 vêlages environ



« Je me suis engagé fin 2021. Au départ un peu réticent sur la masse de papiers éventuels à fournir, j'ai fini par sauter le pas car cet engagement n'est pas contraignant. En effet, ce qui nous est demandé dans ce cadre, nous le fournissons déjà pour nos déclarations PAC et je n'ai rien à cacher. En plus, nous sommes accompagnés par un technicien pour nous donner des solutions à mettre en place pour rentrer dans les clous définis par le PSE. Cela nous offre la possibilité de modifier nos pratiques tout en gardant un équilibre économique. Ceci dit, je pense qu'il est plus simple d'y participer si nous avons beaucoup de prairies, pour des raisons logiques. Ce que j'apprécie le plus, c'est que si pour x raisons nous dépassons du cadre une année, durant les 5 ans du contrat, on ne nous redemande pas l'argent déjà touché et cela ne remet pas en cause notre volonté d'en faire partie pour les années restantes, s'il y en a. De même, si nous voulons quitter le protocole en cours de route, il n'y a pas de contrepartie. C'est un système qui, pour une fois, nous permet d'être sereins. Enfin, je pense que notre participation obligatoire à au moins une réunion/formation n'est pas la fin du monde, et ne peux pas nous faire de mal puisque, par manque de temps ou d'envie, nous évitons trop souvent de nous rendre à certaines ».

Amélie et Alexandre Seutin pour le Gaec des Prairies (500 ha et 340 vêlages) et pour le Gaec Seutin (410 ha et 60 vêlages) à Thurigny (Saint-Germain-des-Bois)



De gauche à droite : Christian, Alexandre, Amélie et Jean-Charles Seutin.

« Nous avons signé le contrat en avril 2022 car il nous paraît nécessaire de faire attention à nos pratiques pour préserver la qualité de l'eau qui est synonyme de vie pour tous. Avec les sécheresses, elle est devenue une ressource à protéger autant en quantité qu'en qualité. Ce qui nous a décidés à nous lancer, c'est tout d'abord la simplicité de mise en oeuvre puisque sur une partie des parcelles concernées nos conduites sont déjà celles demandées (principalement sur les prairies, où par exemple, pour l'azote minéral, nous ne devons pas dépasser 50 unités). L'autre point est que si nous ne répondons pas aux critères, il n'y a aucune pénalité. Cela permet d'avoir l'esprit plus serein. En somme, il y a peu de carcan administratif. Certes nous devons nous plier à au moins un contrôle durant les 5 ans du contrat, mais cela est normal qu'un organisme donnant un financement ait un regard sur nos pratiques ». Pour rappel, le Gaec des prairies est composé d'Amélie, Alexandre et Sylvie Seutin et le Gaec Seutin de Jean-Charles et Christian Seutin.

LES CHIFFRES

16 exploitations engagées en PSE sur les BAC

3 412 hectares dont 1 162 ha (34%) dans les BAC

Les trajectoires prévisionnelles prévoient de verser 738 570 € sur 5 ans (En moyenne : 9 200 €/an/exploitation, soit 48 €/ha)

-50% d'utilisation des herbicides sur les parcelles engagées dans les BAC entre 2022 et 2026 (320 g/ha à 170 g/ha, selon les trajectoires estimées)

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : x - Vente : x %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.48	3.59	3.56	
		350-400	3.56	3.61	3.59	
		400-450	3.48	3.70	3.60	0.01
	R	200-250	3.54	3.68	3.61	
		300-350	3.35	3.49	3.46	
F	U	250-300	3.10	3.10	3.10	
		300-350	3.13	3.23	3.18	0.05
		350-400	3.10	3.24	3.17	0.06
	R	300-350	2.93	2.93	2.93	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : x - Vente : x %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.45	3.60	3.51	0.01
		400-450	3.48	3.67	3.57	0.06
	R	300-350	3.24	3.43	3.33	0.06
		350-400	3.39	3.42	3.41	0.04
F	U	400-450	3.08	3.08	3.08	0.05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : x - Vente : x %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.91	2.99	2.94	0.14
	R	+ 500 kg	2.52	2.88	2.79	0.19
F	E	24 à 36 mois	3.11	3.75	3.31	-0.20
		- 5 ans	3.04	3.69	3.18	0.02
		5 à 10 ans	3.01	3.18	3.08	-0.11
	U	24 à 36 mois	2.94	3.13	3.00	-0.09
		- 5 ans	2.90	3.02	2.95	-0.02
		5 à 10 ans	2.90	3.05	2.94	-0.02
		+ 10 ans	2.78	2.91	2.87	
	R	- 5 ans	2.69	2.89	2.81	0.08
		5 à 10 ans	2.50	2.92	2.80	0.10
		+ 10 ans	2.35	2.86	2.63	0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 574 - Taux de vente : 97 %
Taurillons, broutards : Vente rapide et totale à des cours facilement reconduits. L'offre est insuffisante pour couvrir la demande.
Laitonnes / génisses 18 mois : Cours en légère progression. Aucun invendu.
Vaches / génisses 3 ans, taureaux : Belle présentation. Vente dynamique.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/06/2022

Effectif : 148

Broutards :	(270 - 400 kg)	880 - 1420	3,13 - 3,52
Taurillons :	(350 - 485 kg)	1100 - 1660	3,15 - 3,41
Génisses 16 - 24 mois :	(320 - 420 kg)	960 - 1250	2,97 - 3,11
Génisses 24 - 36 mois :	(490 - 650 kg)	1350 - 1790	2,74 - 3,13
Vaches :		1290 - 2150	

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs fermes. Léger tassement en laitonnes et génisses d'export, aucun invendu.
Peu d'apports en vaches, cours sensiblement maintenus.
Bovins gras : 6
Vaches de viande : 5,16 à 5,28 € kg de viande.
Vente globale à des tarifs qui ne progressent plus.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 28 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	2.99	3.25	3.11	
	R	300-350	2.86	3.02	2.90	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 109 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2.52	3.09	2.91	
		- 5 ans	2.65	2.97	2.80	-0.09
		5 à 10 ans	2.54	2.85	2.72	-0.08
		+ 10 ans	2.52	2.73	2.63	-0.06
	R	+ 10 ans	1.90	2.55	3.38	

Effectif global : 137 - Taux de vente : 90 %
Broutards : Très peu d'apports cette semaine, quelques femelles sont présentées et se valorisent a un cours identiques aux semaines passées.
Vaches / Génisses : Les apports sont en nombres inférieurs cette semaine et la demande semble s'essoufler, nous constatons une baisse non significative pour le moment dans les vaches maigres, mais qui pourrait le devenir si cela perdure. Les vaches proches de la mort se négocient encore a des cours connus depuis plusieurs mois. À vérifier dans les semaines prochaines.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 465 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.08	4.45	4.25	0.53
		de 38 à 44 kg	3.93	4.76	4.28	0.51
		de 44 à 50 kg	4.01	4.27	4.11	0.41
		+ de 50 kg	3.18	3.19	3.18	0.06
	R	de 32 à 38 kg	3.78	4.23	4.01	0.53
		de 38 à 44 kg	2.90	3.17	2.99	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 133 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.16	1.61	1.49	0.44
F	U	+ de 60 kg	1.37	1.67	1.55	0.13
	R	+ de 60 kg	1.15	1.41	1.34	0.17

Effectif global : 607 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : L'offre reste limitée pour la saison, mais globalement de bonne qualité. Les besoins semblent avoir retrouvé un niveau satisfaisant avec quelques semaines de baisse. Quelques acheteurs cherchent également à se couvrir en agneaux mâles pour la fête de l'Aïd el Kébir (le 9 juillet) et dynamisé les tarifs.
Brebis, béliers : Bonne vente et cours en hausse à l'approche de la période estivale plus propice à la consomation.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/06/2022

Effectif : 155

Agneaux gras :	163 - 170	(3,67 - 3,95)
Brebis :	45 - 128	(0,71 - 1,49)
Béliers :	100 - 120	

Tarifs sensiblement reconduits en bons agneaux. Légère baisse en brebis maigres.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 362 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.54	4.31	3.83	0.17
		de 38 à 44 kg	3.54	4.13	3.90	0.19
		+ de 44 kg	3.40	3.85	3.76	0.06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 414 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg			1.65	
		+ de 60 kg	1.14	1.78	1.45	0.00
	R	- de 60 kg	0.53	0.95	0.75	-0.29
		+ de 60 kg	1.23	1.30	1.28	

Effectif global : 822 - Taux de vente : 87 %
Agneaux laitons : Peu d'agneaux de qualité cette semaine. Une légère hausse se fait ressentir dans les lots supérieurs.
Brebis : Les bonnes brebis se vendent toujours à un prix attractif. Légère baisse dans les lots inférieurs.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 JUIN 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché toujours en net déficit d'offre. Cours en reconduction., avec des niveaux qui restent inférieurs aux coûts de production.

Bovins maigres : marché toujours très actif, les cours devraient être à la hausse de quelques centimes /kg

POLITIQUES

Alors que la sécheresse se confirme dans certains départements, ou parties de départements, d'autres ont été frappées par les orages violents.
S'il est certain que l'impact des dégâts sur cultures a été bien identifié, les impacts sur les prairies (notamment sur des foins prêts à faucher, sur les clôtures des pâtures, mais aussi sur les bâtiments d'élevages) ont des conséquences importantes en exploitations d'élevage, dont les stocks et les accès à l'herbe sont déjà amoindris !

ENVIRONNEMENT

L'Agence Bio a dévoilé lors de sa conférence de presse les chiffres 2021 du bio. Toutes filières, malgré une légère baisse de la demande, le bio conserve une part de marché de 6,6% dans les courses alimentaires des français. La part de viande bovine vendue est en légère baisse comparé à 2020, avec une viande majoritairement française (99,7%). Si le nombre d'exploitations certifiées est en légère hausse (+2%) et celles en conversion en forte hausse (+16%), l'impact sur le cheptel de vaches allaitantes est moins conséquent (+4%). Les vaches allaitantes bio représentent 5,73% du cheptel.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de valoriser la contractualisation qui s'enclenche sur le terrain, la FNB incite les départements et régions à communiquer localement sur le sujet.
Pour accompagner cette communication, la FNB préconise que les points suivants dans le contrat soient respectés : l'utilisation de l'indicateur de référence pour les coûts de production, un prix payé producteur qui atteint un niveau A+ ou A ou B dans la grille du Rémunéra-score, et une mécanique d'actualisation des indicateurs qui permet de garder ce niveau dans le temps, concernant le Rémunéra-score.

FOCUS

Ce vendredi 17 juin à 14H00 est la limite de dépôt des demandes « Aide Alimentation animale - Eleveurs » .Le dépôt est à réaliser sur la plateforme dédiée de FranceAgriMer en remplissant les données et joignant les documents nécessaires https://pad.agriculture.gouv.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=UKRAINE_ELEVEUR_2022
Veiller à vérifier l'option alternative de demande d'aide MSA.

EN REGION

Les travaux se poursuivent dans le cadre du projet européen « BovINE » qui permet le partage de bonnes pratiques entre élevages.
Une journée consacrée aux bâtiments d'élevage est prévue le 8 juillet dans le Cantal, afin d'échanger sur les possibilités pour lier économie et technique, en discutant notamment de caillebottis et de photovoltaïque. Pour rappel, une première journée consacrée notamment aux haies, se tient le 20 juin en Saône-et-Loire.

FAIT DE LA SEMAINE

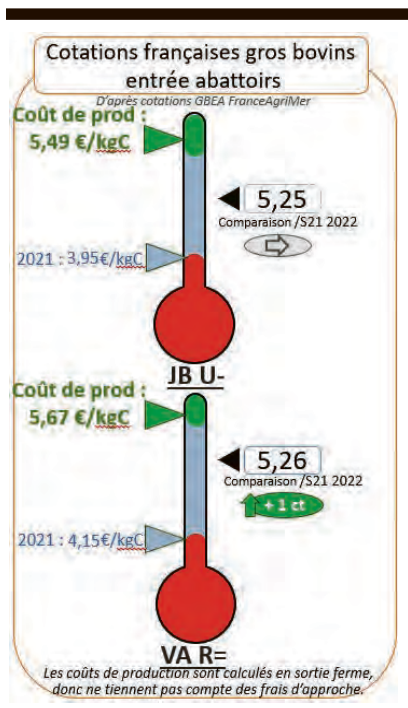
Dans un communiqué de presse, la section veau de la FNB rappelle à tous les éleveurs de veaux de boucherie qu'au vu de l'explosion des charges (+ 23% pour l'IPAMPA gaz par rapport à 2021), ils sont en droit de réclamer une valorisation de leurs prestations telle que prévue dans le contrat type d'intégration à l'article 9 « Clause d'Indexation ». En effet, il est primordial de mettre à jour les prestations à hauteur des coûts de production pour pérenniser la filière.

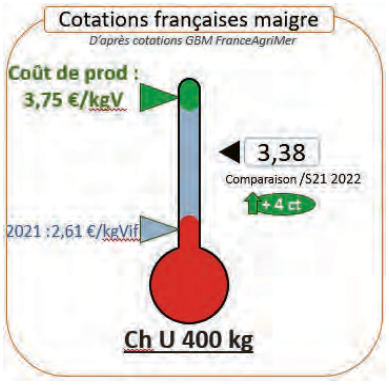
CHIFFRE DE LA SEMAINE

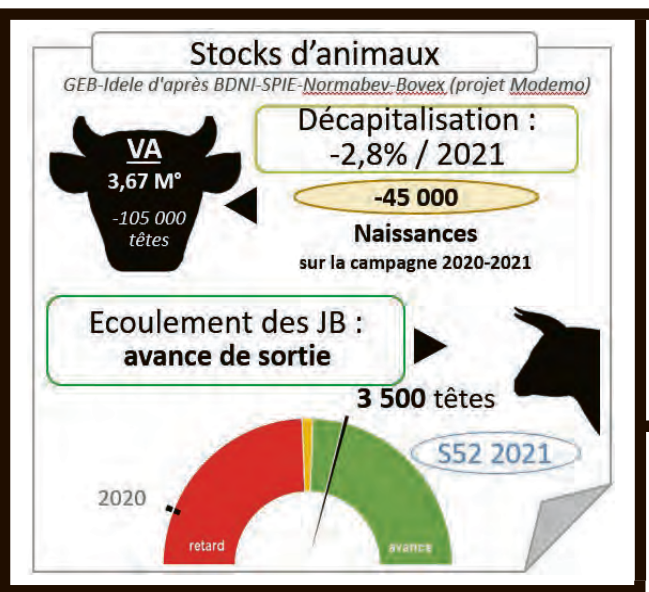
150 €

Ce serait le montant envisagé, à l'attention des français les plus modestes, d'une « aide inflation » d'urgence consistant en un versement prévu à la rentrée de septembre.
Le dispositif de « chèque alimentaire » demeure lui en expertise par le Gouvernement, et ses contours devraient être précisés pour la fin d'année (produits éligibles, modalités d'attribution, …).

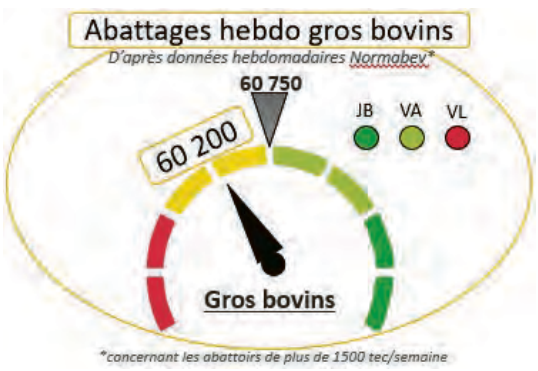
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*



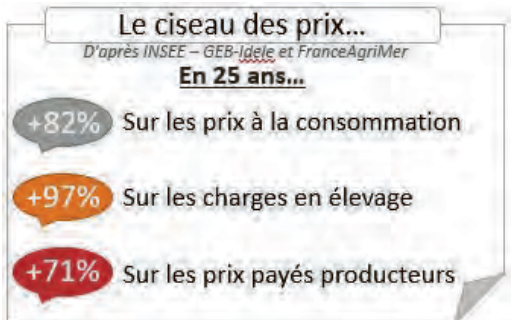












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 24
du 13 au 19 juin 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont réguliers pour la saison. Les bons lots vaccinés et plutôt lourds restent recherchés et se placent très rapidement à des tarifs fermement reconduits. Pour la marchandise plus légère ou moyenne, le tri reste important et les tarifs sont davantage discutés. En femelles, la demande est régulière ; Les cours sont globalement reconduits.

Gros bovins maigres : Les apports sont stables sur une demande toujours dynamique. Les bons lots d'animaux bien préparés et bien triés, qui permettront une finition rapide, sont recherchés. Les cours sont globalement reconduits. La tendance au plafonnement observée en boucherie se fait sentir.

Boucherie : Les apports retrouvent leur niveau habituel. Les transactions sont soutenues, le placement reste facile en toute catégorie, notamment en viandes industrielles. Le plafonnement des cours ressenti sur certaines places la semaine dernière se confirme et se généralise. Les tarifs sont globalement reconduits, plus ou moins facilement.

Veaux : Les apports sont modérés face à des acheteurs présents mais prudents. Le placement est régulier mais les tarifs sont globalement plafonnés en toute race. Quelques places enregistrent tout de même de très légères hausses en croisés laitiers. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est plus difficile tant en mâles qu'en femelles.

Ovins : En agneaux, la bonne ambiance retrouvée la semaine dernière se confirme. Les volumes restent modérés pour la saison mais les achats se dynamisent. Les bons lots trouvent preneur très rapidement. Les hausses tarifaires se confirment. En agnelets, les bons lots sont également recherchés mais les tarifs restent stables. En brebis, les apports sont importants et s'écoulent rapidement à des cours en hausse.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• 20 & 21 juin

À Créancey. Contact : Marie-Claude Guerrier (03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr).

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 28 & 29 juin

À Pouilly-en-Auxois. Contact : Corine Garnier Penning (03 80 68 66 28, corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr).

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Sécuriser son système fourrager dans un contexte d'aléas climatiques

• 23 juin

Connaître les différents leviers d'action permettant de conserver l'autonomie fourragère de son exploitation dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Appréhender la règlementation sur son exploitation

• 21 juin

Identifier les réglementations propres à l'exploitation, savoir comment les respecter en établissant un plan d'amélioration. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Chiffrer son projet

• 23 juin

Comprendre la méthode de chiffrage d'un projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole - Caractériser les indicateurs technico-économiques et financiers ; identifier l'impact de la variation des prix de vente selon le mode de commercialisation choisi ; déterminer les besoins en investissements ; évaluer la viabilité du projet et les leviers d'amélioration du revenu disponible. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Élaborer son plan biosécurité en volailles de ferme

• 5 juillet

Connaître le virus de l'influenza Aviaire ; savoir concevoir et gérer un plan de biosécurité ; savoir appliquer les bonnes pratiques d'hygiène en élevage. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Taille d'été du noyer

• 28 juillet

Être en capacité de préparer ses noyers à la production de fruits et identifier les pratiques permettant de limiter ces risques. Lieu : à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre & jeudi 13 octobre

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Apprendre à rédiger son DUER

• Vendredi 17 juin

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (37 B, rue de la Maladière, siège de la FDSEA). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sortie des anciens exploitants

• Mardi 23 août

Après le succès remporté par le déjeuner-croisière sur la Saône en 2021, la section des anciens exploitants de Côte-d'Or a décidé d'organiser sa journée conviviale annuelle (anciennement journée pique-nique) le 23 août à Besançon. Au programme : départ de Bretenière vers 8h, visite de la chocolaterie le Criollo, déjeuner croisière sur le Doubs, montée en petit train, promenade commentée dans la vieille ville jusqu'à la citadelle, visite libre de la citadelle de Besançon, retour en petit train, retour à Bretenière en autocar, arrivée prévue pour 19h15. Tarif : 86 euros par personne.Inscription impérative avant le 22 juin au 03 80 68 67 67.

NIÈVRE

// Soirée sanitaire

• Mardi 21 juin

La FDSEA 58 et le GDS de la Nièvre vous convient a une soirée sanitaire à Brinay à 18 h (salle des fêtes). Divers thèmes seront abordées : bilan BVD, prophylaxie, approche sur la maladie de Mortellaro et enfin point sur le maillage des vétérinaires dans la Nièvre.

Renseignements : FDSEA 58 à 03 86 93 40 92.

// Assemblée générale de la section des Anciens de la FDSEA

• Jeudi 23 juin

La section des anciens de la FDSEA vous invite à son assemblée générale à partir de 9 h à la salle des fêtes de Saint-Saulge (mairie). Outre la présentation du rapport d'activité, une intervention thématique de Michel Gros aura lieu sur : « La lune : connaître son influence, bénéficier de son action ».

Renseignements et inscriptions obligatoires : FDSEA 58 à fdsea58@wanadoo.fr

YONNE

// Journée « Tournesol 360° »

• Mercredi 22 juin

De 9 heures à 12 h 30, à Villiers-les-Hauts (rue de la Croix Charles). L'événement est organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec l'union SeineYonne, Terres Inovia, Syngenta et Adama. Les essais d'implantation (date de semis, densité, type de semoirs, vitesse, implantation de luzerne sous tournesol...), les essais de variétés, la fertilisation ou encore le désherbage sont au programme. Des thèmes qui seront abordés sous forme de pôle, installés sur la parcelle.

Contact : Marie Bouillé au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vds tracteur MF 825 batterie radiateur et moteur neufs cab. arceaux, bon état.
✆ 06 63 43 51 15

38 - Vends beau tracteur Fiat 580DT 1980 cabine, fourche, pneu av, batterie démarreur neuf.
✆ 06 25 78 60 13

38 - Vends moto faucheuse Motostandard type MF 7 200euros - Pneus neuf 9/5/36 350euros les 2.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

07 - Vends presse MD JOHNDEERE N219 barre de coupe à doigts mobile le tout en bon état. appels HR
✆ 04 75 06 55 65

18 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 283R 611, 2011, largeur 2,80.
✆ 06 21 76 41 22

42 - A vendre cause retraite Round Baller New Holland BR 7060, Andaineur 4321, Epandeur engrais Amazon +lève sac Kuhn
✆ 06 08 03 13 43

42 - Vds fauch. L 3m10, pirouette 6m40, andain. 4,20, presse RP 435, plateau 7m50 cellule à grains.
✆ 07 84 69 09 07

57 - Vends presse Claas Quadrant 2200 Advantage, toutes options, prête à tourner pour la saison, très bon état.
✆ 06 83 28 38 00

69 - A vendre charrue bisoc Hare - Benne pour tracteur trois points - Deux binettes de prairie - Le tout bas prix.
✆ 06 61 05 98 91

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80/70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

18 - Vends remorque faucheuse auto-chargeuse AB10 Jeulin, en l'état ; Remorque vitrine réfrigérée 1,25 m de long, en l'état.
✆ 06 81 84 18 41

21 - Vend foin sur pied secteur Semur en Auxois / Precy sous Thil, à récupérer sur place
✆ 03 80 84 33 60

26 - Vends arbres de roues MB New Holland série 1500, pompe électrique 45m3, compteur d'eau.
✆ 06 67 27 85 30

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GA V6 année 2008, bon état.
✆ 06 42 81 20 72

38 - Vends Faucheuse Ferrari 515 L année 2006 excellent état stocké au garage 800€
✆ 06 88 75 96 44

58 - Vends vis, diam. 100, 6 m, moteur trépied, 50 euros, - ventilateur grain, 50 euros, - 2 bobines Drain, diam. 65, 80 euros, - barre guidage Teejet, 300 euros (2403)
✆ 06 86 45 25 82

71 - Vends faucheuse Kuhn 3110 GMD, faneuse Claas Volto 64, round baller Feraboli sprinter 165.
✆ 06 81 77 44 90

74 - Vends cause retraite double andaineur Kverneland 9071 S, faneuse Pottinger 91 AZ, presse BR Case RBx463 filet/ficelle amen. rot 9386 B. Bon état groupe Genelec.
✆ 04 50 01 45 01

74 - Vends plateau à fourrage 4 roues 8m avec ridelles 2500 €.
✆ 06 64 93 54 74

Forestiers

42 - Vds lame à bois et pic balle pour chargeur le tout attelage euro.
✆ 06 85 08 67 86

Cave

13 - 13 - A louer sur Graveson 13690, bâtiment de 800 m2 avec 19 cuves en béton épalées d'une capacité de 4 298 hl idéal pour stockage vin/matériel ou vinification grand nombre de possibilités.
✆ 06 31 28 33 65

Divers

01 - Vds cellule à grains 200 Qx diamètre 2,60 hauteur 4,5 mètres ; ventilateur.
✆ 06 98 47 31 75

19 - Inter Cep lame déportable Clemens pr AV tracteur, andaineur branches + 1 foin, barrières 5M, autobloquant, porte contention.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2201)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 l., 600 euros, - remorque 4 roues L. 5 m., l. 1.84 m., 600 euros (2401
✆ 06 81 86 91 33



38 - Vends hangars métallique démonté 10mx12m - Motopompe 6 cyl 70m3 - Tracteur Ferguson FF30.
✆ 04 74 95 67 10



26 - Vds séchoir à noix 4 palox Rousset Laveuse F à tapis 3m 1200 euros le tout. Ensileuse trainée New Holland double coupe.
✆ 06 37 90 57 39

30 - Vends machine à vendanger tractée PELLENC modèle3050 + benne à vendange GOURDON 5 tonnes, les 2 en parfait état.
✆ 06 60 72 08 01

38 - Vends broyeur Desvoys 2,40m axe horizontal tête réversible déport hydro.
✆ 06 73 60 12 97

38 - Vends pirouette Kuhn 2 toupies, 1 portail (3x1.50m) 2 ventaux en fer avec les 2 piliers le tout bon état.
✆ 07 80 56 62 57

38 - Vends remorque agricole 6T freinage hydraulique 1500 euros.
✆ 06 88 34 30 61

52 - Presse Vicon 28000 bottes haute densité LB7000 section 80/80 + faneuse Volto 740 Claas + chariot bois 4m + tracteur New Holland 74030 MF 4x4 av. chargeur + déchaumeur + pince balles carrées Bugnot.
✆ 06.83.76.06.83.

69 - Vds machine à traire et transfert GM pour pièce. Matériel d'arrosage. Foin 2021 BR 120x120 à l'abris.
✆ 06 61 53 20 10

69 - Vends pirouette Khun 6.5 m. 6502 très bon état.
✆ 06 20 98 11 30

69 - Vds moissonneuses batteuses NH 133 - 3 mètres super état - Bateur neuf - Pneus neufs prêt à tournée. Prix 4 500 euros.
✆ 06 98 16 85 96

69 - Vds broyeur à marteaux Kuhn ; 1 rotovator Kuhn ; 1 faucheuse Kuhn 5 assiettes ; 1 pirouette Kuhn. Prix à débattre.
✆ 06 87 77 09 88

71 - Vds piquets acacia, 1,80 m, 1,90 euros, non appointés, 71700 Tournus.
✆ 07 78 17 19 60

71 - Vends presse BR Feraboli, filet ficelle, pick-up 2,20 m, Extreme 265 LT, 10.000 B, 9.000 euros, TBE. A voir.
✆ 06 25 73 39 74

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Emploi

Offre

38 - Recherche associé pour départ en retraite GAEC 3 personnes production lait.
✆ 06 77 64 51 69

69 - Cherche vendangeurs(euses) pour 6/8 jours nourrit loger autour du 22/25 aout. Envoyer la candidature par mail : chavrier.yvan@wanadoo.fr
✆ 0632091326

69 - Vds chiots Bergers Allemand bon berger bon gardien 3 nés le 28/03/2022 - Mère 250268731053190 - SIREN 390880888
✆ 06 38 48 43 90

69 - V. 4 chiots Beauceron nées le 4/5/2022 - Mère 2502669802103929 - Siret 413106790.
✆ 06 58 38 45 77

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Élevage bovin viande (89)
Recherche ouvrier agricole (H/F)
- Travail en autonomie
- Bonne connaissance du matériel agricole requise
- Possibilité de logement
Tél 06 86 58 47 72

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 575 €HT
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Mariage

58 - Agriculteur 60 ans recherche JF agricultrice pour vie à deux et prendre ma succession. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (2404)
✆ 00 00 00 00 00

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

69 - Elevage HBL vends mâles reproducteurs et laitonnes d'élevage,T Bonne origine et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

70 - Vends vaches Bio Montbéliardes.
✆ 06 43 67 62 45

73 - Prends 99 vaches taries ou génisses laitières en pension du 10/06 au 10/11/2022.
✆ 06 85 43 46 53

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

38 - Vends lapins géant papillon français 3 mois et croisés fauve de bourgogne.
✆ 06 42 05 68 42

Chien

42 - Vds 3 femelles Border Collie nées le 03.04.22, n° mère 250268743781961 ; n° Siret 812047843.
✆ 06 87 02 01 56

Divers

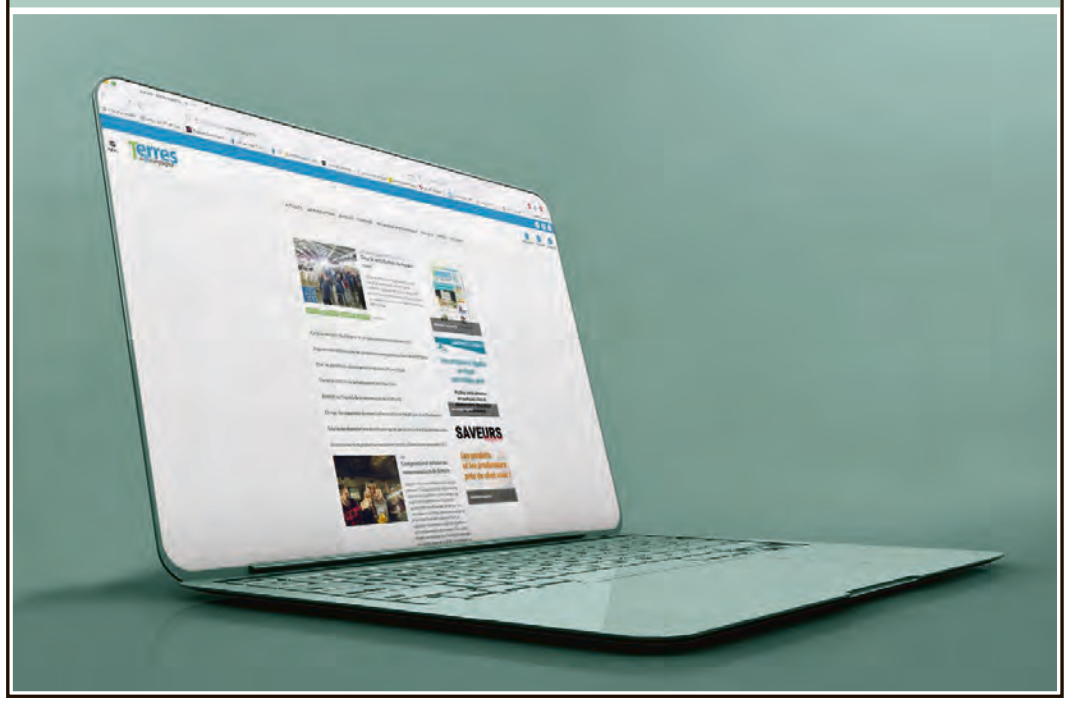
42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg. Paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Viticulture

Tous travaux viticoles
Travail soigné
Taille, tirage des bois, attachage, ébourgeonnage, levage, relevage
EXPERIENCE DE PLUS DE 23 ANS
06 29 55 78 93

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

Elevage

57 - Vends mélangeuse Triolet, double vis, 16 m3, cause double emploi.
✆ 06 23 56 02 51

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

73 - Vends Pajero 4x4 5PL, entretenu, opt vitesse rampante, pneu TBE, 5800 €.
✆ 07 61 71 28 60

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 2021 et 2022 BC.
✆ 07 78 11 12 73

21 - Achète paille en andins préférence machine conventionnelle canton Brazey, Seurre, Genlis, blé ou orge (1905)
✆ 06 86 00 02 01

Regardez-nous sur YouTube

73 - Vends divers matériel semoir engrais Vicon, andaineur Someca L46, engrangeur balles MD 10m, pelle à pneu, tombereau.
✆ 07 71 15 65 75

74 - Vends fendeuse artisanale horizontale, prise force + remorque voiture 2 m x 120.
✆ 06 17 01 54 89

89 - Vends ensileuse portée 1 rang, New Holland 708, bon état de marche et livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne, luzerne bio et foin naturelle sur pied 40 ha (2101)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vds graines de sarrasin triées 2 euros/kg
✆ 06 73 81 74 38
ou 06 42 32 05 92

39 - Vends foin luzerne bio 2022 bottes carrées prix départ 170 euros.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends luzerne bio enrubannée 2021 70% de MS prix départ 90 euros.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

39 - Vends foin prairie permanente, récolte 2022, 130x120, filet. Région Lons
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vds son de blé.
✆ 06 87 77 28 03

58 - Vends coupe de foin 7 ha seul tenant à Cossaye, prix interressant (2402)
✆ 06 81 10 13 66

Fourrage

18 - Vente de foin, prairie naturelle, trèfle,luzerne, format 80 x 90.
✆ 06 15 04 20 13

70 - Vends méteil bio récolte 2022 pois triti veices avoine 60% de protéagineux. 380 euros/t, foin et enrubanné 2021 et 2022 Bio.
✆ 06 84 73 77 39

Immobilier

15 - Recherche 15-20 ha + bâtiment + habitation. Ecrire Union du Cantal BP339, 15003 Aurillac, qui transmettra.
✆ 15003 Aurillac

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Location

Immobilier

18 - Recherche ferme céréalière sur 180 à 230 HA en achat avec ou partie location et achat matériel.
✆ 02 48 59 84 42

25 - Cède exploitation laitière secteur Pontarlier 457.000 l AOP 170 ha reprise globale ou assoc.
✆ 06 42 41 85 88

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON RENOUVELLEMENT CAC

ENTREPRISE MARTIN LUCAS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 13, rue Champeau,
21850 ST APOLLINAIRE
326 992 203 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 15 mars 2022, il résulte que : les mandats de la société ATLas, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT PMA, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS. Le Président.

AL22002285

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL TALAY BIJOUTIER

au capital social de 15500 Euros
Siège social : 11 Place du Vieux Marché
58220 DONZY
SIREN 403 638 323 R.C.S.NEVERS

Le 7 février 2022, l'assemblée générale a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale : SARL TALAY
Pour avis.

AL22002468

MODIFICATION DU CAPITAL

DINGOVINO

Société à responsabilité limitée
au capital de 65 000 €
ramené à 35 000 €
Siège social : 9 rue Vauban
21000 DIJON
513 016 808 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 12/04/2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 22/05/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 30 000 €, pour être ramené de 65 000 € à 35 000 € par rachat et annulation de 300 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 65 000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 35 000 euros.

AL22002482

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CAT, RCS Dijon 432 362 762
Par assemblée générale en date du 29 mai 2022,
les associés ont décidé le transfert du siège social de la société.
Ancienne adresse : 6 rue Colson 21000 Dijon.
Nouvelle adresse : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis

AL22002644

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MITCHOUSAN, RCS Dijon 411 172 562
Par assemblée générale en date du 29 mai 2022,
les associés ont décidé le transfert du siège social de la société.
Ancienne adresse : 6 rue Colson 21000 Dijon.
Nouvelle adresse : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis

AL22002646

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BUCHERON

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 42, avenue de la République,
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
839 960 648 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31/05/2022 Mr Alexandre NOURISSAT, demeurant 2 rue Darcy, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Nathalie BUCHERON, démissionnaire et ce à compter du 1/06/2022. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Nathalie BUCHERON a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Alexandre NOURISSAT. Le Président

AL22002573

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

POLDER

Société par actions simplifiée
au capital de 270.000 Euros
Siège Social : Route Départementale 114
21540 SOMBERNON
RCS : DIJON 807 429 428

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2022, les associés ont pris acte de la démission de la société ALYRIS de ses fonctions de présidente et ont décidé de nommer en remplacement à compter du 31 mai 2022 : Madame Chrystelle FAYOLLE, demeurant 60 Route de Dijon – 21370 PLOMBIERES LES DIJON.
La présidente, par décision du 31 mai 2022, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jérôme THUREL et de Madame Valérie THUREL de leurs fonctions de directeurs généraux à effet du 31 mai 2022, a décidé de nommer en qualité de directeur général pour une durée égale à celle de la présidente : Monsieur Bruno FAYOLLE, demeurant 60 Route de Dijon – 21370 PLOMBIERES LES DIJON.
Pour avis et mention.

AL22002643

TRANSFORMATION

PHARMACIE GERBET CACHIA

SARL Au capital de 10 000 euros
Siège social
179 Rue d'Auxonne 21000 DIJON
RCS DIJON 752. 717 892

L'AGE du 18.04.2022, a décidé la transformation de. la Société en SELAS de pharmaciens à compter du même jour,. sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte. des statuts qui régiront désormais la Société. La. dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée. et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice. social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à. la somme de 10 000 euros. - ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET. DROIT DE VOTE : L'associé qui souhaite participer aux. décisions collectives doit, toutefois, avoir préalablement. inscrit en compte ses actions à son nom avant la date de la. décision collective. Chaque action donne droit à une voix. -. TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions à titre onéreux. d'actions consenties aux actionnaires ou aux tiers étrangers. à la société ne peuvent être réalisées qu'avec le. consentement de la majorité des deux tiers des associés. professionnels exploitants Les autres associés non. exploitants ne participent pas à la décision d'agrément. Toutefois, si le cédant est seul associé exploitant, la. décision d'agrément revient à la collectivité des associés,. et elle doit recueillir plus des trois quarts des voix des. actionnaires. Jean-Paul CACHIA et Jacques GERBET, gérants,. ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la. Société. Sous sa nouvelle forme de SELAS de pharmacien, la. Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Jacques. GERBET, demeurant 12 rue Noblemaire 21000 DIJON - DIRECTEUR. GÉNÉRAL : Jean-Paul CACHIA, demeurant 26 rue des Ebazoirs. 21000 DIJON. Pour avis - Le Président.

AL22002659

MODIFICATIONS DES STATUTS

EURL GAILLY

SARL au capital de 92 231,66 euros
Siège. social :
Rue des Pétignys
Centre Commercial
Kennedy 21300 CHENOVE
RCS DIJON 391 119 120

Par décision. du 13.04.2022, l'associé unique a décidé de modifier la. dénomination sociale qui devient GAILLY et a modifié. l'article 2 des statuts, a décidé également la. transformation de la Société en SELARL de pharmaciens à. compter du 13.04.2022, sans création d'un être moral nouveau. et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la. Société. La dénomination de la Société, son objet, son. siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de. son exercice social demeurent inchangées. Le capital social. reste fixé à la somme de 92 231,66 euros. Sous sa forme à. responsabilité limitée, la Société était gérée par Dominique. GAILLY, sous sa nouvelle forme de SELARL, la Société est. dirigée par Dominique GAILLY. Pour avis - La Gérance

AL22002660

NOMINATION DE CO-GÉRANT

BC PATRIMOINE

SARL au capital de 6 000 euros
Siège social
18, rue Nicole-Reine Lepaute
21000 DIJON
751 204 181 RCS. DIJON

L'AGO du 02.05.2022 a nommé en qualité de cogérant Yoann VADOT, demeurant 22 impasse en Basses Terres 21850 SAINT APOLLINAIRE pour une durée illimitée à compter du 02.05.2022 - Pour avis - La Gérance.

AL22002689

MODIFICATIONS DES STATUTS

EMALEX

SARL au capital de 123 000 euros
Siège social
24 rue de l'Abreuvaille
21130 CHAMPDOTRE
789 996 733 RCS. DIJON

L'AGE du 29.04.2022 a décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, de modifier l'objet social de la société qui. sera désormais rédigé de la manière suivante : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la. location et l'administration de tous biens immobiliers, et. plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société, a décidé également la transformation de la Société en société civile à compter du 29.04.2022 sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La. dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 123 000 euros, divisé en 1230 parts sociales de 100 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Cyril BAUDOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la. Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Cyril BAUDOT, né le 25 septembre 1972 à SAINT REMY (71) - demeurant 24 rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE - Pour. avis - La Gérance.

AL22002691

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAISON DU COLOMBIER

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue Fraysse &
1 rue Charles Cloutier –
21200 BEAUNE
793 521 493 RCS DIJON

Aux termes des délibérations du 25/05/2022, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 25/05/2022 : la société HOLDING GL, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros dont le siège social est fixé 12, rue Imbault – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, immatriculée sous le numéro 912 136 892 RCS DIJON, représentée par son Gérant, M. Gauthier LALEURE.
Pour avis
Le Président

AL22002698

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL POINSON

société civile au capital de 104 000,00 €
siège social : 6 Ruelle de la Fontaine –
21120 GEMEAUX
398 029 561 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 Mai 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société au 1 A Rue des Charrières – 21120 GEMEAUX.Pour avis, la gérance.

AL22002700

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau
de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

NON DISSOLUTION

PIETRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 Boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
RCS DIJON 838 019 990

Aux termes d'une délibération en date du 09 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22002716

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

JPS GRANULATS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 654 613 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
502 720 907 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/07/2021, il résulte que Monsieur Alexandre STOCKER, demeurant 23 rue Principale 71350 PALLEAU et Madame Gwendoline STOCKER, demeurant 6 Chemin du Port 21250 GLANON ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux, à compter du 01/07/2021.
POUR AVIS - Le Président

AL22002721

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEAN-BAPTISTE ANDRE ARCHITECTE

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 12, place Ziem
21200 BEAUNE
523 570 141 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1ER AOUT 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 12, place Ziem à BEAUNE (21200) au 2 route de Challanges à BEAUNE (21200) et ce à compter du 1er août 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002727

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

HABITAT NET

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 08 rue du dessus
21110 MAGNY SUR TILLE
518 090 139 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 13 avril 2022, l'associée unique a décidé :
- de nommer à compter du 13 avril 2022 Monsieur MANGINOT Régis demeurant 12 rue des Saules à VAROIS ET CHAIGNOT (21490) en tant que Président pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur GROSHENRY Alain, démissionnaire.
Madame GROSHENRY Corinne, Directeur Général a également démissionné de ses fonctions sans être remplacée en date du 13 avril 2022.
- de transférer le siège social 8 Rue du dessus 21110 MAGNY-SUR-TILLE au 9 Boulevard Jean Moulin 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR à compter du 13 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL22002734

MODIFICATION DES DIRIGEANT

ENSO S.N.

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 RUE DU DESSUS,
21110 MAGNY-SUTILLE
750 332 082 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 13 avril 2022, l'associée unique a décidé
- de nommer à compter du 13 avril 2022 Monsieur MANGINOT Régis demeurant 12 rue des Saules à VAROIS ET CHAIGNOT (21490) en tant que Président pour une durée illimitée en remplacement de Madame GROSHENRY Corinne, démissionnaire.
Monsieur GROSHENRY Alain, Directeur Général a également démissionné de ses fonctions sans être remplacé en date du 13 avril 2022.
- de transférer le siège social 8 RUE DU DESSUS, 21110 MAGNY-SUR-TILLE au 9 Boulevard Jean Moulin 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR à compter du 13 avril 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL22002735

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL GUINOT
société civile au capital de 307 620.00 €
siège social : 10 RUE ST-NICOLAS
21330 VERDONNET
381 576 446 RCS DIJON
Par décisions prises par l'associé unique en date du 1er juin 2022, l'associé unique a nommé M. GUINOT Anthony, demeurant 17 rue St Nicolas – 21330 VERDONNET, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2022.Pour avis, La gérance.

AL22002748

TRANSFORMATION D'UNE EURL EN SASU

Dénomination : CABINET PATRICE RYAUX.
Forme : EURL.
Capital social : 12800 €.
Siège social : 6 Place CARNOT, 21200 BEAUNE.
380023549 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en SAS unipersonnelle.Président : Mme Angélique RYAUX-SCATAMACCHIA, demeurant 12 rue du Moulin Foulot, 21190 Meursault.Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22002764

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/06/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHASSAGNE-MONTRACHET : Vigne Pinot Noir, AOC CHASSAGNE MONTRACHET
Urbanisme : Zone ZnC de la Carte Communale
Objectif : Maintien de l'exploitant
20 a 30 ca
- Les battaudes: AR-61[34]
LES MAILLYS : Biens Libres - Ensemble de bâtiments, 2 carrières, 1 piste en herbe et parcelles en nature de terres et prés.
Reprise des outils de production (matériels, chevaux, stocks fourrage…). Urbanisme : RNU.
94 ha 11 a 85 ca
- Basse pree: ZO-37-40-41-43-44-45 - Basses echenaux: YA-14 - Belle prevoire: ZR-22-52 - Bois charpy: ZP-2-3-4-6 - Champs de vernas: BM-119-120-121-122-123-124-136[118]-137[118]-138[118] ZR-17[F1]-17[F2]-18[F1]-18[F2]-19
- Cras: ZP-16 - De st jean de losne: BM-135[118] - En crechot: ZW-17 - Fin neuve: ZS-39-40-41 - Haute pree nord: ZP-51(A)-51(B)-52-53-55-58-62-63-64 - Le murey: ZO-33 - Verpilliere: ZO-12-14-15-16
- Veton: ZP-43
TILLENAY: Biens Libres - Ensemble de parcelles en nature de terres et prés - Urbanisme : Les parcelles ZB85, ZB142, ZB143 et ZB144 sont classées en zone Naturelle du PLU et concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (zone rouge du PPRI). La parcelle ZE 14 est classée en zone Agricole du PLU.
4 ha 85 a 70 ca
- Au dessus du bief: ZB-142-143-144 - Bas boutelant: ZB-85 - Poirier aux pretres: ZE-14
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/07/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002736

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

SELAS « LEGATIS BEAUNE »
Notaires associés
7, rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine RODRIGUE, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGATIS BEAUNE » , titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 7, rue Jacques de Molay, CRPCEN 21029, le 13 juin2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Jérémie Georges Gérard LADERRIERE, expert-comptable, et Madame Laetitia ALLIOT, juriste, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 6 rue des Cents Vignes.
Monsieur est né à BADEN-BADEN (ALLEMAGNE) le 5 juillet 1985,
Madame est née à SENS (89100) le 1er août 1987.
Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 14 octobre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Antoine RODRIGUE

AL22002763

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PIZZ'ACT

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4, rue Fevret
21140 SEMUR EN AUXOIS
404 341 497 RCS DIJON

Par assemblée générale du 27/5/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Roger MIAS, demeurant 7, rue Buffon - 21140 Semur en Auxois, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est 4 rue Févret 21140 Semur enAuxois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL22002596

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 25 mai 2022, l'AGO de la SCI C.C.N., société civile immobilière en liquidation au capital de 1 260 €. siège social et de liquidation : 7 Rue Jacques de Molay Résidence Philippe le Bel - 21200 BEAUNE, immatriculée 487 777 062 RCS DIJON, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Christianne NUGUE demeurant 7 Rue Jacques de Molay Résidence Philippe le Bel - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au R.C.S.

AL22002695

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 30/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : UMA
Siège social : 13, rue du Pré Rondot, 21850 ST APOLLINAIRE
Objet social : La gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie ; L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; L'animation de ses filiales et la réalisation de prestations, notamment administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 362 800 euros
Gérance : Madame Céline GUEDENEY, demeurant 8 rue Haute 21440 VAUX SAULES et Monsieur Josse RENARD, demeurant 10 Impasse Rabelais 21000 DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22002560

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 12/05/2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : DES VIGNES JULIAN
Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole
Objet : Exploitation viticole
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 3 chemin de Mézières
21330 MOLESME
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Carine GRADOS
demeurant à BALNOT LA GRANGE (10210)
19 rue des anciens combattants d'AFN
Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour insertion, la gérance.

AL22002632

AVIS DE CONSTITUTION

BRENOT CONSULTING TP
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 7 rue de la Tiare
21110 TART LE HAUT
Aux termes d'un acte SSP en date du 31/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BRENOT CONSULTING TP
Siège social : 7 rue de la Tiare, 21110 TART LE HAUT
Objet social : la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer directement un ou plusieurs participations dans une ou plusieurs sociétés, et dans ce cadre, de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à ce ou ces sociétés ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 15 000 euros
Gérance : M. Jérôme BRENOT, demeurant 7 rue de la Tiare, 21110 TART LE HAUT,
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002639

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 mai 2022 à BOUIX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL CAILLETET FRERES
Siège social : 6 rue de la Balotière, 21330 BOUIX
Objet social : Entreprise de Travaux Agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Cédric CAILLETET, demeurant 6 rue de la Balotière – 21330 BOUIX,
Monsieur Cyril CAILLETET, demeurant 2 rue de la Poterne – 21330 BOUIX
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis, La Gérance

AL22002642

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 08/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI DUCREUX - SEGUIN. Siège social : 108 Avenue de la Gare, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété, directement ou indirectement, de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Elodie DUCREUX, demeurant 108 Avenue de la Gare – 21220 GEVREY CHAMBERTIN Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à des associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés donné par un ou plusieurs associés représentant plus des trois quarts du capital socialImmatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL22002661

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ASS en date du 17/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DEN DAO
FORME : Société à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 9 rue de l'enclume, 21800 QUETIGNY
OBJET : Massage, bien-être et relaxation (non médicaux), entretien corporel ; Commerce de tous produits liés au massage, la relaxation et soins corporels ; Vente d'alcool
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.000,00 euros
GERANCE nommée pour une durée indéterminée : Mme Phakjira KARA EK, demeurant au 4, Rue du Pré Bourgeot, 21800 QUETIGNY
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL22002677

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : CAPO
Siège : 9 Allée des Chênes 21380 ASNIERES LES DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital :1000 euros
Objet : La Société a pour objet l'assistance commerciale, juridique, administrative, technique, informatique, les ressources humaines, la stratégie et le management dans la gestion de sociétés.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

ANNONCES LÉGALES

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Maxime PEREIRA, demeurant 12 Rue des Bleuets RUFFEY LES ECHIREY (21490). La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.POUR AVIS. Le Président

AL22002707

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
Notaires associés à DIJON (Côte d'Or),
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 9 juin 2022 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination forestière composant son patrimoine.
Dénomination : «GROUPEMENT FORESTIER FRATRI».
Siège : SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (21610), 1 rue de Fontaine Château de Saint Seine.
Durée : 99 années.
- Apports en nature : QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (42 500,00 EUR)
- Apports en numéraire : CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (54 000,00 EUR)
Le montant total des apports s'élève à QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (96 500,00 EUR), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à un autre associé. Toute autre cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur François LE GOUZ de SAINT SEINE.
La durée de ses fonctions est illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL22002709

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 09/06/2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DU CHAUDRON
Siège social : Le Château AISEREY 21110 AISEREY
Objet social : - l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens, et en particulier, par acquisition, propriété, échange ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature ou en numéraire et la gestion de ses participations, par voie d'achat ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés,
- la gestion et l'administration de toute filiale,
- toutes activités de conseil se rattachant directement ou indirectement aux opérations susvisées,
- la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de placements de toute nature que la Société se proposerait d'acquérir,
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros
Agrément : Agrément de l'assemblée générale dans tous les cas.
Gérance : M. Pierre-Alain PAROT, demeurant Le Château Aiserey 21110 AISEREY
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis, La Gérance

AL22002719

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/05/2022, il a été constitué une SAS à capital variable
Dénomination :
CONCEPT FIBRE OPTIQUE
Sigle : CFO
Nom Commercial : CONCEPT FIBRE OPTIQUE
Enseigne : CONCEPT FIBRE OPTIQUE
Siège Social : 17E rue Caroline Aigle 21000 DIJON
Capital : Min : 1000 €, Souscrit : 1000 €, Max : 1000000 €
Activités principales : La Société a pour objet en France et à l'étranger le traitement et la maintenance de tous réseaux câble, Fibre optique et d'installations faisant appel aux énergies nouvelles.
Durée : 99 ans
Président : M. KADOURI Mohamed 17E rue Caroline Aigle 21000 DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22002742

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AUVERGNE PRESTIGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 11 Rue de la Plante
58380 LUCENAY-LES-AIX
805 405 875 RCS NEVERS

L'associé unique a, en date du 24/05/2022, décidé d'étendre l'objet social aux activités de restauration sous toutes ses formes, d'activité de débit de boissons dans le cadre d'exploitation d'une licence IV, d'animation par programmation de soirée à thèmes, et de location de bateaux «apéro» certifiés insubmersibles, et en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, et ce à compter du 01/06/2022.

AL22002640

MODIFICATIONS DES STATUTS

2C2PE

Forme : SAS.
Capital social: 1 000 000 euros.
Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey, 58000 NEVERS.889 930 277 RCS de Nevers
Aux termes de l'AGE en date du 17 mai 2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, de: - réduire la capital social de 300 000 € pour le porter de 1 000 000 € à 700 000 € par voie de rachat et d'annulation d'actions,- modifier la dénomination de la société qui devient: 2C2P.Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22002652

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAVAUX IMMO

Société Civile
(sans statut légal particulier)
au capital de 1.000 euros
Siège social
20 La Drouillère 35760 SAINT GREGOIRE
888 798 634 RCS RENNES

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2022 a décidé de transférer le siège social de 20 la Drouillère - 35760 SAINT GRÉGOIRE au 18 rue Molière - 58000 NEVERS. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis, le gérant

AL22002655

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SG2B

SAS au capital de 7.622,45 €
Siège social : 25 rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
422 504 084 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2022 a désigné Mme Julie RICOLO, dt 20 place Daumy – 18320 JOUET SUR L'AUBOIS, en qualité de Présidente de la société en remplacement de M. Brann RICOLO décédé. Le mandat de Directeur Général de Mme Julie RICOLO a pris fin le même jour.
Pour avis, la Présidente,

AL22002679

NOMINATION GERANT

0 WOK 58

Societé à responsabilité limitée
au capital de 4000,00 euros
Siège social
Place de 1'Europe
58000 NEVERS
Numéro d'immatriculation
888843760 - NEVERS

Suivant acte reçu par Maitre Marie CHERAMY, notaire a NEVERS, le 19 mai 2022, Monsieur Simiyon VINCENT ANIRAJH a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Faical MAATI, démissionnaire. Les statuts sont modifies en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL22002681

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CAPRON SEBASTIEN

EURL au capital de 5 000 euros
Siège social
Le Champ des Pierres
58380 Lucenay-les-Aix
878 768 258 RCS de Nevers

Le 23/05/2022, l'associé unique a nommé co-gérante Mme. DAVIOT Céline, demeurant Le Champ des Pierres - 58380. Lucenay-les-Aix, à compter de ce jour et pour une durée. illimitée. Mention au RCS de Nevers

AL22002684

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MAUGUIN HOLDING

SARL au capital de 18 000 €,
13 Rue Saint-Martin
58600 FOURCHAMBAULT,
799 044 706 RCS NEVERS
Assemblée Générale Extraordinaire du 09.05.2022 :
1) Augmentation de capital social de 582 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital à effet du 09.05.2022, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 18 000 €, Nouvelle mention: Le capital social est fixé à 600 000 €.
2) Transfert du siège social au 16 Bis Route de Vernuche – La Molette 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du 09.05.2022, et modification de l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL22002702

TRANSFORMATION

SAS ANQUETIL
SARL transformée en SAS
au capital de 26 500 €
Siège social : 62, Route de Nevers
58180 MARZY
508 119 542 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/06/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention: SAS
- Dénomination :
Ancienne mention : SARL ANQUETIL
Nouvelle mention: SAS ANQUETIL
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Bruneau ANQUETIL
Nouvelles mentions:
- Président : M. Romain ANQUETIL dt à MARZY (58) – 62, Route de Nevers
- Directeur Général : M. Bruneau ANQUETIL dt à MARZY (58) – 24, rue aux Chevaux
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL22002705

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOURGES IMMO

Société Civile (sans statut légal particulier)
au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 La Drouillère
35760 SAINT GREGOIRE
884 818 501 RCS RENNES

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2022 a décidé de transférer le siège social de 20 la Drouillère - 35760 SAINT GRÉGOIRE au 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, le gérant

AL22002710

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA FLECHE IMMO

Société Civile (sans statut légal particulier)
au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 La Drouillère
35760 SAINT GREGOIRE
888 785 482 RCS RENNES

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2022 a décidé de transférer le siège social de 20 la Drouillère - 35760 SAINT GRÉGOIRE au 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, le gérant

AL22002711

AVIS

MECA EVOLUTION AEROGOMMAGE SERVICES

Société Par Actions Simplifie
au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 rue de Beaudrillon
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)
885 399 162 RCS NEVERS

Par décision extraordinaire de l'associé unique du 1er mai 2022, il a été décidé de transformer la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau à compter du 1er mai 2022. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :
FORME : EURL
GERANCE : Monsieur Vincent BELLI, demeurant à ST PIERRE LE MOUTIER (Nièvre) 22 rue de Beaudrillon.
A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL22002722

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

VANNIER HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 358 719 euros
Siège social : 2 Route de Nevers - Le Taillis Borné
58130 ST MARTIN D HEUILLE
811 962 372 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 30.03.2021, les associés ont constaté que les mandats de Mr Paul REYNE domicilié 13 rue Henri CHOQUET 58640 VARENNES VAUZELLES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SARL HD AUDIT domicilée 18 rue Porte Noel 89800 CHABLIS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à échéance et que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant pendant les deux exercices précédents l'expiration des mandats, et décident de ne pas procéder à leur renouvellement et de ne pas procéder à la désignation des Commissaires aux Comptes. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22002724

TEN FRANCE SCP D'AVOCATS
23 rue Victor Grignard -
Pôle République Secteur 2 -
86000 POITIERS

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ETABLISSEMENTS IMBERDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 168 980 euros
Siège social : 120 rue de Charleville
58000 NEVERS
RCS NEVERS 305 690 950

Aux termes d'une décision du 08 juin 2022, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale ETABLISSEMENTS IMBERDIS par CINE MAZARIN, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL22002726

MODIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

VANNIER

Société par actions simplifiée
au capital de 205 312 euros
Siège social : LE TAILLIS BORNE,
58130 ST MARTIN D'HEUILLE
RCS NEVERS 392 638 243

Aux termes d'une décision du 31.03.2022, l'associée unique a constaté que les mandats de Monsieur Paul REYNE domicilié 13 rue Henri CHOQUET 58640 VARENNES VAUZELLES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SARL HD AUDIT domicilée 18 rue Porte Noel 89800 CHABLIS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à échéance et que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant pendant les deux exercices précédents l'expiration des mandats, et décide de ne pas procéder à leur renouvellement et de ne pas procéder à la désignation des Commissaires aux Comptes. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22002730

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SELARL IMAGERIE CHARLES DUPIN
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Ancien siège social : 6 Bis, rue Dupin – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 59, rue Daniel Bollon – Four de Vaux – 58640 VARENNES VAUZELLES
819 286 964 RCS NEVERS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 01/06/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

Siège social :
- ancienne mention : 6 Bis, rue Dupin – 58000 NEVERS
- nouvelle mention : 59, rue Daniel Bollon – Four de Vaux – 58640 VARENNES VAUZELLES

Gérance :
- anciennes mentions : Co-Gérants : M. Alain BOUZAT et M. Jean-Pierre KÄPPELI
- nouvelle mention : Gérant : M. Jean-Pierre KÄPPELI dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 59, rue Daniel Bollon – Four de Vaux

AL22002737

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ALBERTGROOP

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 54 rue François Mitterand,
58000 NEVERS
852 164 052 RCS NEVERS

Le 24/05/2022 l'AGO a constaté la démission de Mme Elsa ALBERT de ses fonctions de Directrice générale, et n'a pas procédé à son remplacement.
Pour avis.

AL22002765

CHANGEMENT DE GÉRANCE ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE PRE DES SAULES

SOCIETE CIVILE
RCS NEVERS 492 552 591

Suivant délibération des associés du 8 avril 2022 ont été décidées les résolutions suivantes :
Changement de gérance : Monsieur Jacky Victor Louis COURTIGNE né à SAINT NAZAIRE (44100)le 2 juillet 1961 domicilié à JOUET SUR L'AUBOIS (18320) 4 rue des Grands Champs est nommé gérant pour une durée indéterminé en remplacement de Madame Fabienne ALIBEU démissionnaire.
Le siège social est transféré de ACHUN (58110) Chavance pour le fixer à JOUET SUR L'AUBOIS(18320) 4 rue des Grands Champs.
Pour avis
La gérance

AL22002773

// GÉRANCE

NEXEN AVOCATS

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à BOURG EN BRESSE (Ain) du 30 mai 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS1 le 1er juin 2022,dossier 202200014605, référence5804P01 2022 A 382, La société « SARL P'TIT THOM », Société à responsabilité limitée au capital de 100,00 euros,dont le siège social est situé 13 rue Thiers –58270 SAINT-BENIN-D'AZY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 533 813 887,
A CEDE A la société « Maison Kévin », Société à responsabilité limitée (EURL) au capital de1 000,00 € dont le siège social est situé 13 rue Thiers – 58270 SAINT-BENIN-D'AZY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro913 475 109, un fonds de commerce et artisanal de boulangerie pâtisserie,connu sous les nom commercial et enseigne « BOULANGERIE P'TIT THOM », sis et exploité à SAINT-BENIN-D'AZY (58270),13 rue Thiers, moyennant le prix de 35 000,00 euros.La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juin 2022.Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de la Société d'Avocats NEXEN AVOCATS 120 rue de Saint Cyr 69009 LYON.
Pour avis

AL22002651

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Maître Aurélie Pouviaud, Notaire à Fours (58250), 1 Route de Luzy
Suivant acte reçu par Maître Aurélie POUVIAUD notaire à FOURS, 1, route de Luzy, le 31/05/2022 et enregistré à NEVERS le 03/06/022, dossier 202200015013réf.5804P 012022N00286, la société SARL DARNAY, Société à responsabilité limitée au capital de 70000euros, ayant son siège social à SAINT-HONORE-LES-BAINS (58360), 53, rue de l'Hâte, identifiée au RCS de NEVERS sous le numéro442834545, a vendu à la société SAS TOUFFU, Société par actions simplifiée au capital de 10000euros, ayant son siège social à SAINT-HONORE-LES-BAINS (58360), Allée de la Cressonnières, identifiée au RCS de NEVERS sous le numéro912211778,
Un fonds de commerce de supermarché, exploité à SAINT-HONORE-LES-BAINS (58360), 1 allée de la Cressonière,sous enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exception de tout autre, moyennant le prix de : QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 euros), avec entrée en jouissance le31/05/2022.
Les oppositions seront reçues dans les formes légales à Maître POUVIAUD, notaire susnommé, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales(BODACC).
Pour avis et mention.

AL22002701

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ASSP en date du 01.06.2022, enregistré au SPFE de NEVERS le 07.06.2022, Dossier 2022 00015128 réf 5804 P01 2022 A 00399,
La Société TAXI TRANSPORT DE LA ROUTE BUISSONNIERE, SARL au capital de 7 600 € dont le siège social est à DORNECY (58530) - 1 Route de Clamecy immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 751 703 018 a cédé à la Société RIGNAULT JULIE, SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est à ROUY (58110) – Le Grand Champ immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 884 510 207, une branche autonome d'activité d'un fonds artisanal de taxi exploité à BREVES (58530) moyennant le prix de 56 725 €. L'Acquéreur a la pleine propriété de la branche d'activité cédée le 01.06.2022 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le même jour.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extra-judiciaire pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL, 12, rue Lamartine 58000 NEVERS.
Pour avis

AL22002706

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Terres de Bourgogne

du lundi au vendredi
dès 8 h

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
Fax : 03 80 70 08 02

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce parue dans le journal Terres de Bourgogne le 13 mai 2022 s'agissant de la vente du fonds de commerce de la société MYAMEL à la société SAINT PIERRE PRIMEURS, il y a eu lieu de lire que les oppositions auront lieu au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - VARENNES VAUZELLES - 3 rue du Bengy, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL22002738

// DIVERS

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

DROIT DE PREFERENCE DES PROPRIETAIRES DE PARCELLES BOISEES

En application des articles L 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :
Commune de PARIGNY LES VAUX (58320),
Bois Pellerault
Trois parcelles de taillis
Figurant au cadastre comme suit :
- section AL n°26, lieudit « Bois Pellerault », bien non délimité pour une contenance de 1 ha 51 ares 38 centiares, à prendre dans une parcelle d'une contenance totale de 4 ha67a 85 ca.
- section AL n°28, lieudit « Bois Pellerault », bien non délimité pour une contenance de 75 centiares, à prendre dans une parcelle d'une contenance totale de 94 a 60 ca.
- section AL n°46, lieudit « Bois Pellerault », d'une contenance totale de 1 ha 23a 65ca.
Moyennant le prix de 3.000,00 euros (trois mille euros),payable comptant.
- Transfert de propriété : au jour de la signature de l'acte authentique de vente
- Entrée en jouissance : au jour de la signature de l'acte authentique de vente
- Frais de vente : charge acquéreur en sus du prix
Affichage à la mairie de PARIGNY LES VAUX.
Dans les deux mois de cet affichage, tout propriétaire de parcelles boisées contiguës peut faire connaître son intention d'exercer son droit de préférence aux conditions proposées, par lettre recommandée ou par remise contre récépissé en l'Etude de Maître Audrey ROUSTIC notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau.
Réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit.

AL22002624

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Laurès

SUCCESION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION .
Article 1007 du Code civil.
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016.
Suivant testament olographe en date du 24 septembre 1999, Madame Christiane Marcelle ROBINET, en son vivant Retraitée, demeurant à CHARMOY (89400) 14 E Rue des Noues
Née à SAINT MARTIN DU PUY (58140), le 24 août 1931.
Veuve de Monsieur Robert Marc André PETION et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 10 février 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 7 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002690

Notaire

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

SUCCESION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
Suivant testament olographe en date du 24 octobre 2018,Madame Renée Denise LUCIER, en son vivant retraitée, ayant demeuré à NEVERS (58000), 12, rue Saint Genest, Née à NEVERS(58000), le 23 juillet 1928, célibataire, décédée à NEVERS(58000), le 4 mars 2022.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès,ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître ROUSTIC notaire à GUERIGNY (58130) le 24 mai2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, référence CRPCEN58015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
V 10 EVENTS (SARL)
RTE DE SAINT-PARIZE CIRCUIT NEVERS MAGNY-COURS
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
RCS NEVERS : 811 647 239
Le Greffier,
AL22002662

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MICHELBRINK Pétrus
Le Bourg - 58170 SAVIGNY POIL FOL
RM : 509 607 685
Le Greffier,
AL22002663

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BOULANGER Janik
411, RTE DU CREUX - 58130 URZY
RCS NEVERS : 383 591 708
Le Greffier,
AL22002664

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
NEOARTISANAT (SARL)
12, R MARCEL ROBIN - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS : 534 643 952
Le Greffier,
AL22002665

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GALLOIS Fabien
2, R DE JAVEA - 24800 THIVIERS
RCS NEVERS : 751 018 698
Le Greffier,
AL22002666

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SB & GC (SARL)
66, R FAIDHERBE - 58000 NEVERS
RCS NEVERS : 818 083 222
Le Greffier,
AL22002667

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BATI M 58 (SAS)
8, R BERNARD PALISSY - 58000 NEVERS
RCS NEVERS : 820 601 805
Le Greffier,
AL22002668

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MACHARD (SAS)
14, R LOUIS FOUCHERE - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS : 823 536 750
Le Greffier,
AL22002669

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LE RELAIS FLEURI (SARL)
2, R DE BEZE - 58190 TANNAY
RCS NEVERS : 800 902 371
Le Greffier,
AL22002670

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ROUET JEAN LOUIS
29, AV DU DR DOLLET - 58170 LUZY
RCS NEVERS : 441 865 946
Le Greffier,
AL22002671

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL MATREX (SARL)
Apiry - Ourouër - 58130 VAUX D'AMOGNES
RCS/RM 58 : 800 644 601
Le Greffier,
AL22002672

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS MENUISERIE J.C.B (SAS)
26, R DES MAURES - 58220 DONZY
RCS/RM 58 : 807 445 317
Le Greffier,
AL22002673

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL Mayassico (SARL)
103, R DU GENERAL LECLERC- MR MAYASSI BASSAM, GERANT - Relais Champfleury - 58200 COSNE-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 340 974 260
Le Greffier,
AL22002674

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
HU XUE (SARL)
RTE NATIONALE 7 LA ROSERAIE - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 500 674 635
Le Greffier,
AL22002675

Par jugement en date du 30/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif du passif de :
SALMIN Thibault
13, R ST AGNAN - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RM 58 : 538 836 206
Le Greffier.
AL22002676

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BISCUEIL Didier
RTE DE CHATILLON ZA LES PONTOTS - 58290 MOULINS ENGILBERT
RCS/RM 58 : 448 369 736
Le Greffier,
AL22002751

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
WINDOWS INDUSTRIE (SARL)
ZA DE SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN - 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN
RCS/RM 58 : 503 065 179
Le Greffier,
AL22002752

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BOCAGES (SARL)
RTE DE FERTOT LE DOMAINE DU GRAND BOIS - 58470 GIMOUILLE
RCS/RM 58 : 421 032 244
Le Greffier,
AL22002753

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
HOME TECHNOLOGY (SAS)
47B, R HENRI BOUQUILLARD - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 513 326 819
Le Greffier,
AL22002754

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GILLOT Michaël
4, R DES BARILLETS - 58470 GIMOUILLE
RCS/RM 58 : 511 282 568
Le Greffier,
AL22002755

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LES BOIS DU BAZOIS (SARL)
- le Moulin de Chazeau - 58110 ROUY
RCS/RM 58 : 753 592 096
Le Greffier,
AL22002756

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL MICHAEL CANT (SARL)
RTE DE POUILLY PRESLE PRESLE - 58150 SUILLY LA TOUR
RCS/RM 58 : 414 760 637
Le Greffier,
AL22002757

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MORIZOT (SARLU)
- 58240 LANGERON
RCS/RM 58 : 477 810 170
Le Greffier,
AL22002758

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
AUTO PIECES COSNOISE (SARL)
AV DU 85EME DE LIGNE - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 809 976 616
Le Greffier,
AL22002759

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GEKIÈRE Fabrice, Daniel, Camille
2, R DU CHAMP PRETRE CHAMPIGNOLLES LE BAS - 58190 BAZOCHES
RCS/RM 58 : 534 568 027
Le Greffier,
AL22002760

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LA MAISON (SAS)
16, R DU 14 JUILET - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 829 305 697
Le Greffier,
AL22002761

Par jugement en date du 07/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
L'ATELIER FLEURI (SARL)
7, PL DE LA REPUBLIQUE - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS/RM 58 : 752 346 734
Le Greffier,
AL22002762

NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion. Me Audrey ROUSTIC
AL22002692

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, le 3/6/2022, Mr CHERON Jérôme Cédric, et Mme ESTRABAUD Sophie Caroline, dt ensemble à ENTRAINS SUR NOHAIN (Nièvre) 26 rue du Chapeau Rouge, mariés à la mairie de ENTRAINS SUR NOHAIN (nièvre) le 31/12/2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE au sein de la SCP JP JACOB, 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.
AL22002725

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Vente de parcelles de terre, prairie, bois, sol et jardin avec présence de bâtiments d'habitation et d'exploitation constituant une exploitation agricole d'environ 123 ha. Vente des DPB et du matériel agricole. Reprise des stocks et des avances en terre. Vente du cheptel bovin en option.

Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 11a 15ca ZA- 16 Zone A du PLU

Cne de ANNAY(58): 10ha 03a 60ca ZA- 23(J)- 23(K) Non constructible de la carte communale

Cne de FAVERELLES: 1ha 57a 00ca B- 501 Zone A du PLU Cne de THOU: 5ha 96a 50ca C- 283(J)- 283(K)- 297 C- 312- 500 Zone A du PLU Cne de ANNAY(58): 6ha 76a 61ca ZA- 16- 17- 24(J)- 24(K) ZB- 1 Non constructible de la carte communale Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 13ha 08a 98ca ZA- 1(A)[F1]- 1(A)[F2]- 1(BJ)- 1(BK) ZA- 18(B)- 18(AJ)- 18(AK) ZA- 44 ZA- 49 Zone A du PLU

Cne de THOU: 2ha 80a 40ca C- 301 C- 325- 337 C- 340[F1]- 340[F2]- 341[F1]- 341[F2]- 349- 524 Zones A et N du PLU Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 40a 20ca ZA- 7 Zone A du PLU

Cne de THOU: 78ha 49a 13ca C- 302 C- 327- 329- 338 C- 344- 345[F1]- 345[F2]- 346- 347- 348- 350- 367- 370- 373(K)- 373(J)[F1]- 373(J)[F2]- 438- 439 C- 499- 519- 521 C- 523 ZH- 2(K)- 2(L)- 2(J)[F1]- 2(J)[F2]- 2(J)[F3] Zones A et N du PLU Cne de NEUVY-SUR-LOIRE(58): 3ha 78a 55ca ZA- 2- 3(A)- 3(B)- 6 Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 4/07/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures
AL22002733

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

. CABINET DE MEDECINS SPECIALISTES

Société Civile de Moyens
au capital de 380 euros
17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
340 442 839 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE
L'AGE du 23/05/2022 a :
- prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2022 et sa mise en liquidation ;
- nommé, à compter du même jour, comme liquidateur M. Bernard PAGE demeurant SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310) 3 Les Moreaux, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ;
- fixé le siège de la liquidation à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 17 rue du Colonel Rabier.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
AL22002583

DISSOLUTION

ENTREPRISE CHABANNE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 €
Siège social : 8, rue des Gâtines – 58150 TRACY SUR LOIRE
487 656 977 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/06/2022, l'Associée Unique la société ENERGIE 2000 PLUS (794 456 921 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
AL22002636

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE NIVERNAISE DE TOPOGRAPHIE

S.N.T. COQBLIN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social
LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre)
27 Quai Clémenceau
R.C.S. NEVERS 344 489 315

Société en liquidation
DECISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du16.05.2022
OBJET : Clôture de liquidation
Liquidateur :- Monsieur Philippe COQBLIN, demeurant à LACHARITE SUR LOIRE (Nièvre) - 27 Quai Clémenceau.
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal deCommerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR
AL22002678

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PACHA SCI en liquidation

au capital social de 1 000 Euros
Siège social : Chemin de Guipasse
58000 NEVERS
SIREN 523 280
790 R.C.S. NEVERS.

Le 30/04/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2022.
La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.
AL22002717

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DISSOLUTION ANTICIPÉE

THE FRENCH CONNECTION

SARL à associé unique en liquidation au capital de 180 000 euros
Siège social CHATEAU DE ST IMBERT
58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
RCS NEVERS 421 171 976

Suivant Décisions de l'Associé unique du 30/04/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'Associé unique a nommé comme liquidateur M. Marc CASSAB, dmt à CHANTENAY ST IMBERT (58240), Château de St IMBERT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à CHANTENAY ST IMBERT (58240), Château de St IMBERT.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.
AL22002769

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à VILLELANGY en date du 1er mai 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU DE LANGY
SIEGE SOCIAL : 3 route de Langy, VILLELANGY (Nièvre)
OBJET : la production et la vente d'énergies renouvelables, l'achat revente et location de matériel agricole, les travaux d'entreprise agricole
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
CAPITAL : 2 000 euros
PRESIDENT : M. François COUTEAUDIER, demeurant Langy, VILLE-LANGY (Nièvre)
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président ou le représentant légal
AL22002595

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en
date du 3/06/2022, il a été constitué une société à
responsabilité limitée présentant les caractéristiques
suivantes :
Dénomination : PHASE CONCEPT,
Siège social : 50 rue de la Raie, NEVERS (Nièvre)
Objet : La prestation de services liée à l'électricité
générale de bâtiment tertiaire et industrielle, courants
faibles comprenant : alarme incendie, alarme intrusion,
vidéosurveillance informatique et domotique, énergies
renouvelables ; Toute activité de conseil en lien avec le
bâtiment et notamment les activités de bureau d'études.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 3 000 euros
Gérance : Cédric PICARD, demeurant au 50 rue de la Raie, NEVERS (Nièvre),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS,
Pour avis, le gérant
AL22002653

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 08/06/2022, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ROGIER Gaufrerie Belge ; Siège social : 16 Rue des Ardilliers 58000 NEVERS ; Objet social: Préparation de gaufres sucrées et salées, achat vente de boissons non alcoolisées, de tous produits alimentaires ayant trait à cette activité à consommer sur place, à emporter et par e-commerce; Salon de thé; Achat vente de pâtisseries, viennoiseries, biscuits, confiserie, chocolaterie, glaces, produits régionaux et / ou artisanaux ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS ; Capital social: 5 000 € ; Gérance : M. Ahmed BERRADIA, dt 26 Rue du commandant Barrat 58000 NEVERS. Pour avis La Gérance
AL22002703

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/06/2022, il a été constitué une
Société Civile Immobilière dénommée :
SCI DE BENGY
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés
Siège social : 25 route de Paris 58640 VARENNES VAUZELLES
Capital : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Sébastien ETIENNE et Madame Ambre MAZOYER demeurant 36 avenue de Langres - Appt 222, 21000 DIJON
Agrément des cessions de parts : les cessions de parts, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément préalable des associés donné à la majorité des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL22002720

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : LANDELLE
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 203 Route de Lyon 58000 CHALLUY
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Mme Emilie LANDELLE demeurant 4 Rue du Port 18150 CUFFY et M. Thibaut LANDELLE demeurant 4 Rue du Port 18150 CUFFY
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
AL22002772

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EURL FRANCK ESPACES VERTS
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE
899 049 225 RCS AUXERRE
Le 9 Mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Gérant, Madame Prune FAGOTAT, demeurant 39 Rue aux Anes 89110 CHASSY en remplacement de Madame Alexandra GUILLOT, démissionnaire.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.
AL22002657

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CAT, RCS Dijon 432 362 762
Par assemblée générale en date du 29 mai 2022,
les associés ont décidé le transfert du siège social de la société.
Ancienne adresse : 6 rue Colson 21000 Dijon.
Nouvelle adresse : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis
AL22002645

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MITCHOUSAN, RCS Dijon 411 172 562
Par assemblée générale en date du 29 mai 2022,
les associés ont décidé le transfert du siège social de la société.
Ancienne adresse : 6 rue Colson 21000 Dijon.
Nouvelle adresse : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 Vergigny
Pour avis
AL22002647

AVIS DE PUBLICITÉ

MCR

Société civile au capital de 482 500 euros
Siège social : 30 Val de Mer - 83420 LA CROIX VALMER
752 544 460 RCS FREJUS

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 30 Val de Mer, 83420 LA CROIX VALMER au 42 Avenue Aristide Briand - 89100 PARON à compter du 17/05/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de FREJUS sous le numéro 752 544 460 RCS FREJUS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance
AL22002631

MODIFICATION DU CAPITAL

SCHIEVER INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 37 016 004 euros
porté à 38 112 776 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER – Z.I. - Rue de l' Etang 89200 AVALLON
802 514 935 RCS AUXERRE

La Présidence en date du 2 avril 2022 a constaté, après autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 janvier 2021 et décision de la Présidence en date du 1er avril 2021, l'augmentation du capital social d'un montant de 1 096 772 euros par l'émission d'actions ordinaires attribuées gratuitement aux dirigeants. La capital est ainsi porté à 38 112 776 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence,
POUR AVIS
Le Président
AL22002637

TRANSFORMATION

P.S.A.V.

SARL au capital de 9 500 €
Siège social : ZA Soleil Levant
21 Route de Quenne
89290 VENOY
RCS AUXERRE 511 402 000

L'assemblée générale extraordinaire du 01/06/2022 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/06/2022 et a nommé en qualité de président Monsieur DUVAL Jean-Claude, demeurant 64 Grande Rue, 89400 BASSOU.
Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.
Accès aux assemblées et votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte.
Transmission des actions : Les cessions d'actions sont libres.
Modification du RCS AUXERRE.
AL22002649

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DE LA GRANGE ROUGE

société civile immobilière
au capital de 126.480,00 €
Siège social
9 rue de la Grange Rouge
Saint-Martin sur Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
N° de SIREN : 443 895 990 RCS : SENS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 mai 2021, il a été décidé de réduire le capital social de cent vingt-six mille cinq cent soixante euros à cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingts euros par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence, l'article 7 a été modifié comme suit : Ancienne mention : Le capital est fixé à CENT VINGT SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS 126 560 Euros, il est divisé en 1582 parts de 80 euros chacune, entièrement souscrites. Nouvelle mention : Le capital est fixé à CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (126.480,00 €), il est divisé en 1581 parts de 80,00 euros chacune, entièrement souscrites. Mention sera faite au RCS : SENS Pour avis, La gérance
AL22002654

NON DISSOLUTION

L'EMERAUDE LOUNGE
SAS au capital de 40 000 euros
Siège social : 152, avenue de Sénigallia
89100 SENS
848 288 494 RCS SENS

Le 28/01/2022, les associés ont décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
AL22002658

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ALGAN-SIREC

SAS au capital 101.080 euros
Route de Fleury Ld Les Courlis
89113 CHARBUY
RCS AUXERRE 351 887 476

Aux termes d'un procès-verbal de l'AG en date du 30 mai. 2022, l'associée unique a pris acte des décisions suivantes - démission de la Société LIVDAC de son mandat de Présidente à compter du 30 mai 2022.
- nomination en qualité de Président de Monsieur Cédric BREMARD, domicilié 1 rue grande Rive 91170 VIRY CHATILLON, à compter rétroactivement du 30 mai 2022. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
AL22002686

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI Baud.Forme : SCI.Capital social : 1000 euros.Siège social : 18 rue des dames, 89240 Chevannes.438721672 RCS 89113 - CHARBUY.
Aux termes de l'AGE en date du 15 juin 2022, les associés ont décidé, à compter du 15 juin 2022, de transférer le siège social à 4 rue du coteau, 89113 CHARBUY. Mention sera portée au RCS 89113 - CHARBUY.

AL22002687

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du château

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CABINET D'ETUDE TECHNIQUE ET INGENIERIE ENVIRONNEMENTALE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 rue de la Tuilerie
89230 PONTIGNY
RCS AUXERRE 889 966 073

Aux termes d'une décision en date du 16 février 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 rue de la Tuilerie, 89230 PONTIGNY au 4 rue de Seignelay 89550 HERY à compter du 18 février 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22002704

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOS SANTOS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 55 000,00 euros
Siège social : 4A Avenue Marcelin Berthelot
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
439 771 932 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2022, l'associée unique a décidé d'ajouter à l'objet social à compter de ce même jour, les activités suivantes :
- plomberie ;
- chauffage ;
- électricité.
Pour avis
La Gérance

AL22002712

MODIFICATION DU CAPITAL

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 165 250,00 euros
Siège social : 6-8 rue du Colonel Rozanoff
89000 Auxerre
531 025 419 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 14 avril 2022, la collectivité des actionnaires a décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 25 actions.
Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2022, la collectivité des actionnaires a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 2 165 000 €.
Ancienne mention : 2 165 250 €
Nouvelle mention : 2 165 000 €
Pour avis, le Président.

AL22002715

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION
54 Avenue Gambetta
89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juin 2022, il est décidé de :
Modifier l'objet sociale de :
La sécurité, la télésurveillance et les prestations de services liées à l ' activité de la sécurité et toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tout objets similaires ou connexes. A :La sécurité, la télésurveillance et les prestations de services liées à l ' activité de la sécurité.Ainsi de supprimer définitivement :
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
Le commerce non sédentaire de produits alimentaires ou non de tous produits régionaux se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Et modifier en conséquence une partie de l'article 2 des statuts.
La Gérance

AL22002729

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : CAREVECO.
Forme : SCI.
Capital social : 80000 euros.
Siège social : 12 Rue SAINTE FELICIE, 89500 CHAUMOT.
803290576 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 mai 2022, les associés ont décidé, à compter du 27 mai 2022, de transférer le siège social à 34 Rue de Valprofonde, 89500 Villeneuve sur Yonne.
L'article 5 Siège social des statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL22002739

Not'Ouest
OFFICE NOTARIAL
9 rue du Docteur Wagner
B.P.25121 - 35650 LE RHEU
Tél : 02 99 60 96 96

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA SALETTE.
Forme : SCI.
Capital social : 500 euros.
Siège social : LE BREIL, 35850 PARTHENAY DE BRETAGNE.
499686319 RCS de Rennes.
Aux termes de l'AGE en date du 8 janvier 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 45 rue de la Mairie, 89100 Soucy.
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location, l'emprunt de tous les fonds nécessaires et plus généralement toutes opérations financières, durée : 50 ans.
Radiation du RCS de Rennes et immatriculation au RCS de Sens.

AL22002741

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL LES PRES DU MORVAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 5 route de Quarre - Lautreville
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
524 263 142 RCS AUXERRE

Le 31/12/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Rémy COMMAILLE de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.
Pour avis.

AL22002744

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

LABORATOIRES D.E.A.Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €Siège social : Zone Artisanale des Champs Gilbards, 89240 POURRAIN450 005 830 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22002768

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Yves HEDOU à la Société MAISON HEDOU SARL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 euros, dont le siège social est 9 Rue Saint Pierre 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS sous le n°353 768 005 RCS AUXERRE, suivant acte reçu par Maître Marc GANDRE, Notaire à TONNERRE en date du 19 janvier 1990 enregistré à TONNERRE, le 24 janvier 1990, volume 390, folio 2 n°36/1/92, du fonds de commerce de marbrerie, monuments funéraires, caveaux, fleurs et articles funéraires, transport de corps, pompes funèbres, situé 9 Rue Saint Pierre à TONNERRE,A pris fin selon acte reçu par Maître Anne REGNIER-GANDRE, notaire à TONNERRE, en date du 14 mars 2002, à effet rétroactif du 1er janvier 2001.
Pour unique avis

AL22002749

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE, Notaire à TONNERRE (Yonne) en date du 4 mai 2004, enregistré à AUXERRE (Yonne), le 3 juin 2004, Bordereau n°2004/524, Case n°1 Extrait 2129,
Madame Catherine HEDOU
Demeurant Les Vieux Châteaux 89700 TONNERRE
a vendu à
la Société MAISON HEDOU SARL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 euros,
dont le siège social est 9 Rue Saint Pierre 89700 TONNERRE,
immatriculée au RCS sous le n° 353 768 005 RCS AUXERRE
un fonds de commerce de marbrerie, pompes funèbres, négoce de fleurs et articles funéraires, sis et exploité 9 Rue Saint Pierre 89700 TONNERRE, pour lequel elle est inscrite au RCS sous le numéro 480 048 768 et à l'INSEE sous le numéro SIREN 480 048 768 00018, code APE 93.0H.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 14 mars 2002.
La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 1 euro.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance.
Pour insertion

AL22002750

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 27/05/2022 concernant la cession de fonds de commerce entre SARL SARAH ET DAMIEN / FROMAGERIE LE CENDRÉ, Il fallait rajouter : enregistré au SIE de REIMS le 24 mai 2022, dossier 2022 00050297, référence 5104P04 2022 N 1699

AL22002723

ADDITIF

Complément annonce parue le 17/06/2022 concernant la Société MCR - 752 544 460 RCS SENS - Gérance : Mme Marie-Claude DE CHABANNES CURTON LA PALICE - 42 Avenue Aristide Briand - 89100 PARON - Pour avis.

AL22002774

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur les communes de JOUX-LA-VILLE et NITRY
Le public est averti qu'en exécution :
du code de l'environnement,
de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0201 du 18 mai 2022,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Joux-la-Ville et Nitry par la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS, **sera ouverte du mercredi 15 juin 2022 (9 h) au lundi 18 juillet2022 (17 h) inclus,** soit une durée de 35 jours consécutifs **en mairies de Joux-la-Ville et Nitry.**
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Pierre GUION.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, le courrier du pétitionnaire en prenant acte, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022, en mairies de Joux-la-Ville et de Nitry, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 het 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au03.86.72.79.89.
Les communes de Joux-la-Ville, Nitry, Grimault, Massangis,Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu, Aigremont,Vermenton, Lucy-sur-Cure, Précy-le-Sec, Thory,Sainte-Colombe, Coutarnoux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/3055
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-3055@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Joux-la-Ville, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans les registres papier et le procès-verbal de celles-ci,
-à la mairie de Joux-la-Ville, les :
mercredi 15 juin 2022 de 9 h à 12 h,
lundi 18 juillet 2022 de 14 h à 17 h,
-à la mairie de Nitry, les :
jeudi 30 juin 2022 de 9 h à 12 h,
mardi 12 juillet 2022 de 14 h à 17 h,
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Joux-la-Ville, Nitry,Grimault, Massangis, Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay,Sainte-Vertu, Aigremont, Vermenton, Lucy-sur-Cure,Précy-le-Sec, Thory, Sainte-Colombe, Coutarnoux.
Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Bérénice COMMUN en charge du dossier pour la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS dont les coordonnées sont les suivantes : SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS-32-36 rue de Bellevue 92100BOULOGNE-BILLANCOURT - mail : b.commun@wpd.fr

AL22002406

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2022 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique **MD CONCEPT** 11 Rue de Gouaix 89530 Saint-Bris-le-Vineux (plaquisterie maçonnerie). RCS Auxerre 849246541. CIP 4549. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22002682

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 décembre 2017
Monsieur Jack Robert MEILLAT, en son vivant retraité, veuf de Madame Mauricette, Armantine, Yvonne SARRAILLE, demeurant à SEPTFONDS (89170) Les Bodeaux.
Né à PARIS VINGTIEME ARRONDISSEMENT (75020) le 17 juillet1947.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 27 octobre 2019.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 31 mars 2020 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520), référence CRPCEN : 89018 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition de l'acte contenant le contrôle de la saisine du légataire universel du 7 juin2022.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002745

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2010,
Monsieur Allain MERRE, né à LAINSECQ (89520), le 16 avril1947, en son vivant retraité, demeurant à LAINSECQ (89520)14 Chappe, célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AUXERRE (89000), le 8 septembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 17 mars 2022, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu pat Maître Sébastien FOSSOYEUX notaire susnommé, le 24 mai2022.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé,référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal de contrôle de la saisine du légataire universel, lequel a été reçu par le Tribunal judiciaire d'Auxerre le 8 juin 2022.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002746

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 février 2011
Madame Andrée Maria ROCHOUX, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Julien HUVET, demeurant à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) 3 rue de la Puisaye.
Née à LAINSECQ (89520), le 16 décembre 1932.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 5 février 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 20 mai 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520), référence CRPCEN : 89018 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002747

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

DECLIC PHOTO

S.A.S au capital de 139 765 €
51 RUE DE LA REPUBLIQUE
89100 SENS
R.C. SENS B 409 911 021

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 16 décembre 2021 tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 décembre 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé 51 rue de la République 89100 SENS, siège de la liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur BRUNO PRIEUR 1 rue de la poterne 89320 NOE en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
LE PRESIDENT

AL22002708

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MARGOD,

SARL société en liquidation.
au capital de 22.868 euros.
Siège social : 6 Rue Henri Surier,
89400 MIGENNES.
392194320 RCS Sens.

Par décision du 02/05/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jean-Yves GODARD demeurant Rue de la Bouche, 89400 CHARMOY et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de Sens.
Le liquidateur

AL22002626

AVIS DE DISSOLUTION

SARL KL

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 21 Rue Olympe de Gouges
89400 MIGENNES
R.C.S : SENS 527 488 860

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2021, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame BONDOUX Laurence, demeurant 27 Bis Rue St Julien - 89400 Bussy en Othe, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 21 Rue Olympe de Gouges – 89400 Migennes adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour Avis,
La gérance.

AL22002638

DISSOLUTION

SCI LES CARATS

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 228 673,53 euros
Siège social
Résidence des Pins
34 Route de la Brumance
89570 TURNY
399 855 527 RCS SENS

Suivant décision unanime des associés du 01.06.2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01.06.2022 et sa mise en liquidation. Les. associés ont nommé comme Liquidateur, Yves DELOT, demeurant Résidence des Pins - 34 Route de la Brumance - 89570 TURNY, Gérant de la Société, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence des Pins - 34 Route de la. Brumance - 89570 TURNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis,

AL22002688

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :
HARAS DE LA MERLUCHERIE Association
Liquidation Judiciaire du 22/11/2021
Ferme de la Merlucherie Lieudit La Merlucherie 89150 SAINT-VALERIEN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 7 juin 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22002731

au titre de la procédure suivante :
MARJORY PASCO EIRL
Liquidation Judiciaire du 06/07/2021 du 06/07/2021
2 rue de la Mardelle 'Les Masures' 89150 LA BELLIOLE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 7 juin 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22002732

AVIS DE DISSOLUTION

THERMO'CONFORT

Société à responsabilité limitée
à associée unique
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 4A Avenue Marcelin Berthelot
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
808 800 478 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2022, la société DOS SANTOS, société à responsabilité limitée au capital de 55 000,00 euros, dont le siège social se situe 4A Avenue Marcelin Berthelot – 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 439 771 932, a, en sa qualité d'associée unique de la société THERMO'CONFORT, décidé de la dissolution anticipée de ladite société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société THERMO'CONFORT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance.

AL22002699

DISSOLUTION

TRUTH

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 euros
Siège social : 13 rue des Wagons
89100 SAINT DENIS LES SENS (Yonne)
RCS SENS 834 125 643

Suivant acte ssp en date du 18 mai 2022, les actionnaires de la SAS TRUTH ont décidé :
- La dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
Les actionnaires ont nommé en qualité de liquidateur, Monsieur BAAZIZ Mehdi Paulo demeurant 250 avenue de l'Europe 77550 MOISSY CRAMAYEL, à compter de la même date.
Les actionnaires ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Pour la correspondance des opérations de liquidations, le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur 250 avenue de l'Europe 77550 MOISSY CRAMAYEL, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les modifications et le dépôt des actes et pièces relatives à la dissolution seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis et mention
Le Liquidateur

AL22002714

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

ECOLE DE CONDUITE RIVE DROITE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 Quai du Général Leclerc
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
16 Lieudit Le Bout du Bois
89116 CUDOT
505 220 814 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 12 MAI 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 MAI 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Christelle EMONIERE, demeurant 16 Lieudit Le Bout du Bois 89116 CUDOT, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 16 Lieudit Le Bout du Bois 89116 CUDOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002728

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

LINAIL
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
11 A Chemin de Pesteau
89580 VALLAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à VALLAN (Yonne) du 3 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LINAIL. Siège social : 11A Chemin de Pesteau 89580 VALLAN. Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Co-Gérance : Madame Candice HERRMANN-BACHELLERIE et Monsieur Gaël HERRMANN, demeurant ensemble 11A Chemin de Pesteau Cidex 142 A 89580 VALLAN Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.Pour avis La Gérance

AL22002650

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 1er juin 2022, il a été constitué une SASU dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « ARCLIGHT «. Siège social : 24 rue des Ecoles – 89130 LEUGNY. Capital social : 1.000 €. Objet social : Conseil, accompagnement et programmation informatique auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Le service, conseil, accompagnement en stratégie, vision, recherche, organisation, développement, optimisation, management, gestion, prise de décision, transformation, conduite du changement, architecture d'entreprise, systèmes d'information, technologie de l'information, sécurité, ressources humaines, prospection, vente, marketing, communication. Durée : 99 ansPrésident : Monsieur Alexandre GIRARD demeurant 24 rue des Ecoles – 89130 LEUGNY. Immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL22002656

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BUSSY EN OTHE (Yonne) du 7 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : S.B.L. Siège : 19 rue de la Forêt, 89400 BUSSY EN OTHE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétésCapital : 5 000 euros. Objet : Entreprise de travaux agricoles ; Epandage ; Travaux à façon ; Traitement par des produits phytosanitaires ; Prestation pour les collectivités publiques ou entreprises privées, notamment de déneigement et d'épareuse ; Travaux d'entretien. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Sébastien LEPRUN, demeurant 19 rue de la Forêt, 89400 BUSSY EN OTHE. Directeur général : Madame Bénédicte LEPRUN, demeurant 19 rue de la Forêt, 89400 BUSSY EN OTHE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22002683

SAS LNDM
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 3 Rue du Chemin Perdu, Les Guichards,
89630 - QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES du 10 Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS LNDM
Siège : 3 Rue du Chemin Perdu, Les Guichards, 89630 - QUARRE LES TOMBES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet :
- Hébergements insolites, location de vélos, de paddles. Toutes activités liées au bien être de la personne : massages, soins du corps. Ventes de produits alimentaires (panier repas), de boissons.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Gaëlle MORIN, demeurant 3961 Route de Saint Laurent, Saint Laurent de la côte – 73440 LES BELLEVILLE.
Directeur général : Florian DIGARD, demeurant 3961 Route de Saint Laurent, Saint Laurent de la côte – 73440 LES BELLEVILLE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL22002713

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : A-PERSONA
Forme : SASU
Capital social : 5 000 €
Siège social : 71 grande rue, 89800 BEINE
Objet social : Toutes activités d'études et de conseils en stratégie, organisation, gestion et management, individuel et collectif, des Ressources Humaines ; toutes prestations de formation professionnelle continue en droit social, GRH et paie ; traitement de la paie ; toutes activités de conseil en entreprise.
Président : Mme Delphine LAURIN demeurant 71 grande rue, 89800 BEINE
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22002740

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10 juin 2022 constitution de la SASU :
DENOMINATION : FABIEN SEPULVEDA COURTAGE
Sigle : FSC
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 17 avenue de la République 89800 Chablis
Président : Fabien SEPULVEDA demeurant 17 avenue de la République 89800 Chablis
Objet : Courtage en vin et spiritueux
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Cessions libres - aucune clause d'agrément
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL22002743

PLUS D'INFOS SUR

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ Réussir Lait — LAIT
- ☐ Réussir Porc — PORCS
- ☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

LOISIRS

// SORTIES

De l'agriculture pour toute la journée

Ce week-end ont lieu les Journées de l'agriculture. Partout en France, les acteurs du monde agricole sont invités à ouvrir leurs portes et faire découvrir au public leurs connaissances, leurs savoir-faire et leur quotidien, et ainsi répondre aux Français de plus en plus nombreux à souhaiter mieux connaître la vie et le travail des agriculteurs.

Après le succès de la première édition, avec près de 1 000 sites participant et plus de 100 000 visiteurs, les Journées nationales de l'agriculture se sont imposées dans le monde agricole dès leur lancement. Ces Journées, co-organisées par Make.org Foundation et #agridemain, sont une opportunité offerte à tous les professionnels du secteur agricole de faire valoir la qualité et le dynamisme de leurs activités. Le pari de ces Journées est de renforcer le lien entre les citoyens, qu'ils soient urbains ou ruraux, et le monde agricole afin de mieux se connaître et débattre tous ensemble de l'avenir de l'agriculture, de ses enjeux environnementaux et de son importance dans notre alimentation quotidienne. Cette édition 2022 est labellisée « Année de la gastronomie ». Voici un aperçu du programme de cet événement en Bourgogne - Franche-Comté :

- En Côte-d'Or :

- Découvrez la plateforme CAS-SYS de l'Inrae à Bretenière. Il s'agit d'une plateforme de recherche et d'expérimentation collaborative. Portes ouvertes autour du thème « Pour une agriculture durable et un futur en bonne santé : expérimenter ! ». Visites, animations, ateliers, exposition de machines agricoles. Les 18 et 19 juin.
- La ferme Fruits rouges à Nuits-Saint-Georges. Visite de la ferme et découverte du savoir-faire des producteurs.
- La P'tite ferme, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière. Repas convivial suivi d'une soirée musicale.
- La ferme du Pontot, à Gevrey-Chambertin. Visite de la ferme.
- La ferme Bazin, à La Rochepot. Marché de producteurs locaux.

- Dans la Nièvre :

- À Cercy-la-Tour, présentation par des agriculteurs de leurs productions et de leurs métiers, dégustation de produits locaux et restauration sur place.
- À Moulins-Engilbert, au musée de l'Élevage et du Charolais, visites pour les primaires et les collégiens le vendredi. Visites guidées pour le grand public le samedi et dimanche.
- À Raveau, huilerie Brossard, découverte de l'huilerie et des produits disponibles à la vente.
- À Varennes-lès-Narcy, fête de l'agriculture avec présentation d'animaux, de matériels agricoles anciens, vente de produits locaux.
- À Dornes, au domaine des Desrues, débat, bal et concerts.

- Dans l'Yonne :

- À Chablis, brasserie Maddam, visite guidée de la brasserie, dégustation de quatre bières artisanales.
- À Marsangy, aux Jardins du Marais, vente directe de légumes.
- À Saint-Bris-le-Vineux, à la ferme d'Ulteria, balade d'une heure dans les collines environnantes en compagnie des chèvres, déjeuners et apéritif.
- À Bagneaux, ferme vivante 89.10, démonstrations, découverte des produits de la ferme.

Berty Robert



Pour cette seconde édition, les Journées de l'agriculture sont labellisées « Année de la gastronomie ».

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

Festivals

• Durant tout l'été

La Région Bourgogne - Franche-Comté et SNCF TER BFC soutiennent la musique et la découverte de nouveaux talents en étant partenaires de nombreux festivals régionaux tels que le Fimu de Belfort, le Vyv Festival de Dijon, les Eurockéennes de Belfort. La Région et TER BFC proposent une tarification spéciale aux festivaliers : Profitez de la réduction sur votre billet TER au départ de toutes les gares de BFC

· Adultes : 4 €, 10 € ou 24 € l'aller-retour (en fonction de votre gare de départ)

· Enfants : de 4 à moins de 12 ans : 2 € l'aller-retour

· Gratuit pour les moins de 4 ans

Et des avantages :

· Retour possible un jour différent de l'aller

· Navettes gratuites depuis le centre de Dijon (3 mn à pied de la gare de Dijon-Ville) pour se rendre au Vyv Festival et depuis la gare de Belfort-Ville pour se rendre aux Eurockéennes. Billets en vente uniquement sur le site TER BFC dans la limite des places disponibles.

NIÈVRE

Journée nationale de l'agriculture

• Du 17 au 19 juin

Dans le cadre des Journées nationales de l'agriculture, divers événements auront lieu :

- Le 17 juin, Raveau, route de Mouchy : découverte de l'huilerie Brossard et présentation des produits disponible à la vente.
- Le 18 juin, Cercy-la-Tour, Place d'Aligre : Présentation par des agriculteurs de leurs productions et de leurs métiers, dégustation de produits locaux et restauration sur place.
- Du 18 juin au 19 juin (sur inscriptions), Moulins-Engilbert, 4 rue de la Mission : visites guidées du Musée de l'élevage et du Charolais.
- Le 18 juin, Varennes-les-Narcy, Sourdes : fête de l'agriculture avec présentation d'animaux, de matériels agricoles anciens et vente de produits locaux. Le tout orchestré par l'Association des Racines et des plaines.
- Le 18 juin, Dornes, 1 les Desrues : bal, débat et concert au Domaine des Desrues (don libre – 10 euros conseillé).

Renseignements : https://journeesagriculture.fr/

Les nuits des forêts

• Du 17 au 26 juin

Le festival Les Nuits des forêts, porté par l'association éponyme, invite les visiteurs à découvrir les forêts publiques et privées au travers d'événements – de jour comme de nuit - divers et variés. Au total 150 sites ouvrent leurs protes partout en France. Dans la Nièvre, les Bertranges proposent une multitude d'ateliers et activités (voir programme : https://nuitsdesforets.com/foret/la-foret-des-bertranges/) et Billy-Chevannes accueillera une conférence de Brigitte Colas, historienne nivernaise et spécialiste de l'Architecture des Châteaux qui apportera des explications sur concept de forêt ancienne et des liens organiques (construction, exploitation) entre châteaux, exploitations agricoles et forêts (Inscription obligatoire : dumphlun@gmail.com).

Retrouvez le programme complet sur https://nuitsdesforets.com/.

// Comice de Moulins-Engilbert

• 5, 6 et 7 août

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1re partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Stages

• Du 28 mai au 3 septembre

Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

Arbres fruitiers et verger :
- samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

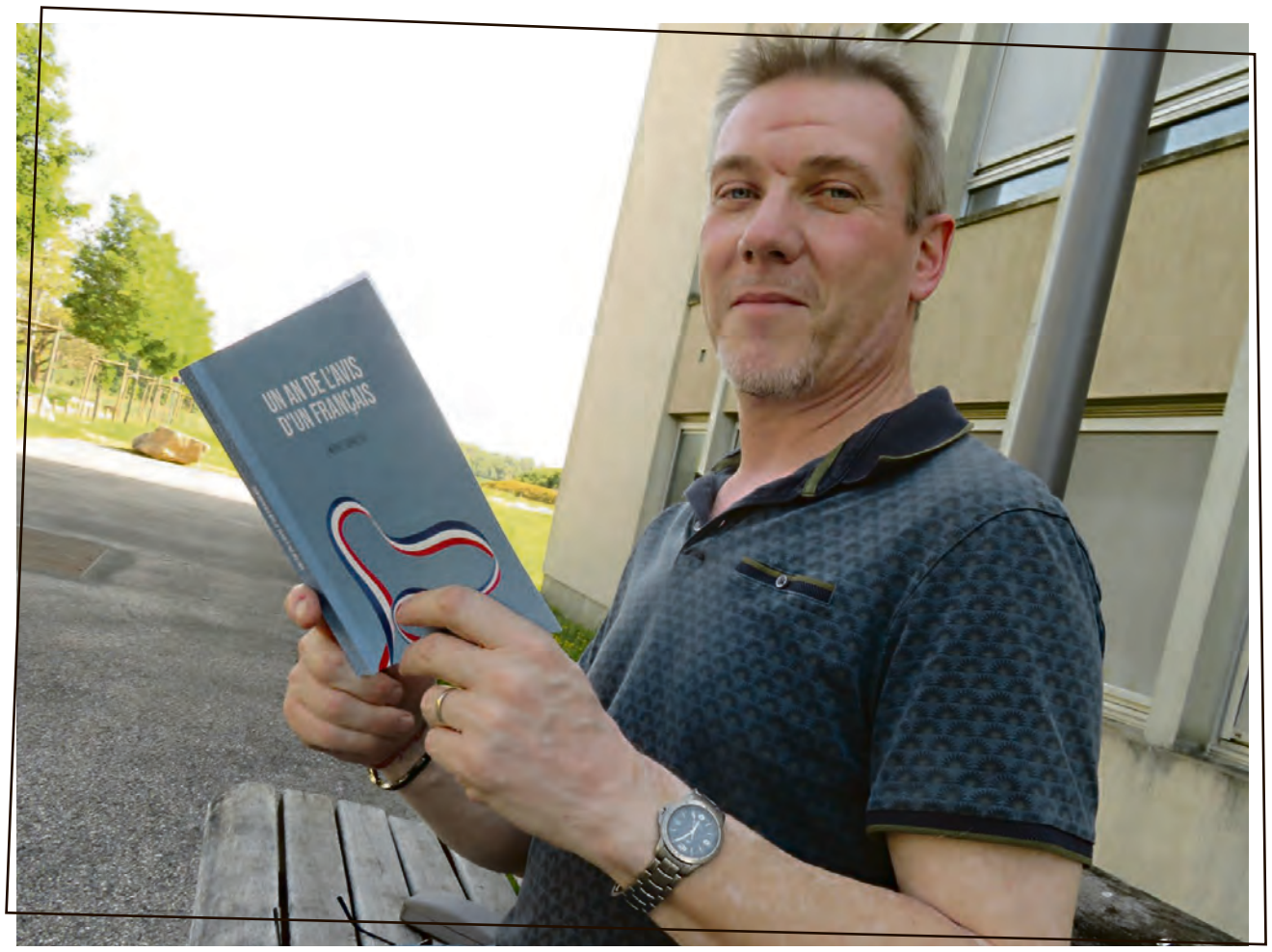
Ateliers abeilles :
- samedi 24 juin
- samedi 23 juillet
- samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

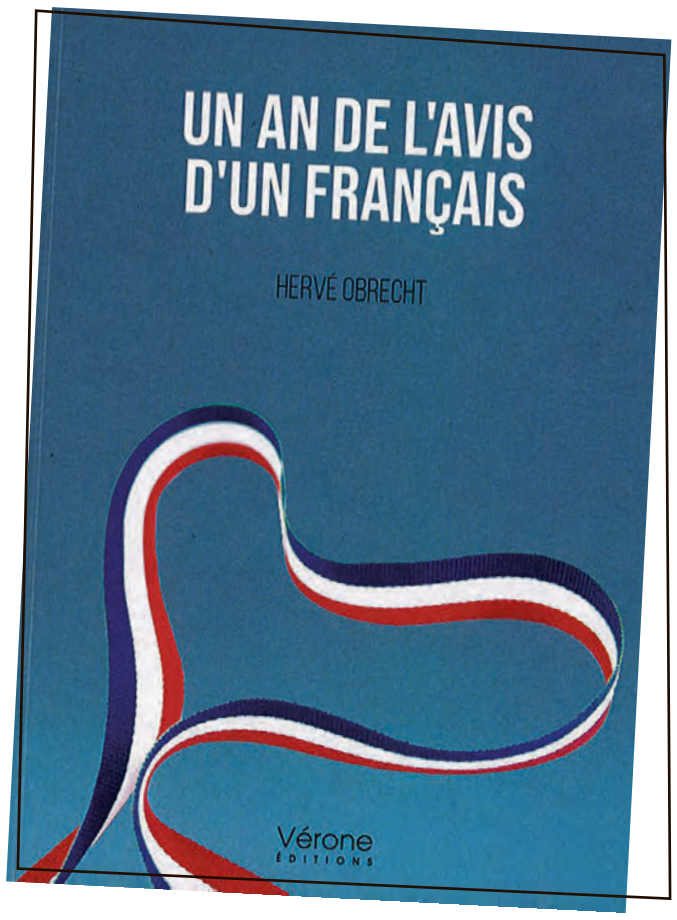
// LECTURE

Le sens de l'avis

Hervé Obrecht vit en Côte-d'Or mais dirige une petite entreprise de mécanique près de Besançon. Début 2022, il a publié *Un an de l'avis d'un Français*. Un recueil de billets d'humeur entamé au déclenchement de la crise sanitaire où pointe la colère, la drôlerie, la contradiction, une bonne part d'autodérision aussi… Un regard dans lequel on se reconnaît souvent, même si on ne partage pas tous les points de vue. Un regard de Français…



Hervé Obrecht, un chef d'entreprise qui sait aussi se servir de sa plume...



Un an de l'avis d'un Français est publié aux éditions Vérone.

« J'espère qu'Yves est fier de moi ». Cette phrase termine le livre *Un an de l'avis d'un français*, publié au début de l'année et dont Hervé Obrecht est l'auteur. Le Yves en question, Hervé Obrecht l'a eu comme professeur de français. Il n'a jamais oublié l'attention qu'il portait aux élèves et ce n'était pas rien, dans le lycée professionnel où il se trouvait alors. Cette pensée exprimée envers un ancien professeur résume l'esprit de son ouvrage : livrer un ressenti sur une époque et savoir que ce ressenti ne vient pas de nulle part, mais découle d'un parcours de vie, où les rencontres furent importantes. Yves en a fait partie, et qu'il puisse être fier d'un ancien gosse un peu rebelle tel que le fut Hervé Obrecht, justifie le travail d'écriture accompli. *Un an de l'avis d'un Français* rassemble des billets d'humeur écrits entre mars 2020 et mars 2021. Douze mois au cours desquels la France et le monde se sont retrouvés plongés dans un contexte inédit, qui a révélé le meilleur comme le pire de la nature humaine. Ça tombait bien : Hervé ne se lasse pas de l'observer cette nature, là aussi, pour le meilleur comme pour le pire. Avec la crise sanitaire, il est tombé sur une mine d'or !

Une envie ancienne

Pourtant, penser que le confinement serait l'unique élément déclencheur à l'écriture de ce livre est un peu réducteur. D'abord parce qu'Hervé Obrecht ne s'est pas retrouvé cloîtré chez lui, à ne plus savoir quoi faire. Dès le départ, et en accord avec les huit salariés de L'Atelier mécanique, entreprise de mécanique générale qu'il dirige et qui est située à Dannemarie-sur-Crête, près de Besançon, dans le Doubs, il a décidé de poursuivre son activité professionnelle. Écrire un livre, il y pensait depuis des années. La crise sanitaire a été l'étincelle nécessaire au déploiement d'une réflexion autre. Il faut dire que dans le sillage du Covid, est apparue une nouvelle « science », relayée par les médias de masse : la « toutologie », ou l'art de dire tout et son contraire, de manière péremptoire si possible, parfois jusqu'à l'hystérie… *« L'ambiance du début de confinement,* se souvient-il *était pesante, un peu apocalyptique, alors qu'on était au printemps et qu'il faisait très beau… Un soir je rentre à la maison et je dis à mon épouse que j'ai envie d'écrire. Elle m'a dit « Ben vas-y ! » Il me fallait ce déclencheur-là… »* Son épouse fut la première lectrice d'un auteur qui a démarré en douceur, comme le baigneur qui se mouille la nuque avant d'entrer dans une eau inconnue… mais rapidement, l'envie de plonger, de nager et de faire des vagues a pris le dessus. C'est sûr : Hervé Obrecht ne se jetait pas à l'eau pour rester gentiment dans son couloir de piscine ! De chronique en chronique, il s'installe face à cette France qui râle parce qu'on ne lui fournit pas de masque, puis parce qu'on l'oblige à en porter. Qui se plaint en perdant de vue la chance d'être né dans un pays où la couleur de la carte pour se faire soigner est verte et pas bleue. La France est bonne fille et protectrice, en partie parce que des petits patrons comme Hervé se rappellent d'où ils viennent et savent ce qu'ils doivent à ce pays.

Des rencontres « nourrissantes »

Ce Belfortain de naissance a débuté dans le groupe PSA. À l'issue de son service militaire, il ne trouve pas de travail dans sa région natale, alors il décroche son téléphone et tente sa chance à Besançon et Dijon. C'est dans cette dernière ville qu'il commence à travailler pour un sous-traitant de l'industrie automobile, TRW, puis il passe chez Peugeot à Chevigny-Saint-Sauveur, qui devient Koyo puis JTEKT. Il part chez Parvex, devenu ensuite Parker, à Longvic, puis dans le secteur de la chimie. Chacun des secteurs industriels où les opportunités professionnelles l'ont mené a été pour lui une source d'enrichissement sur un plan personnel. *« Les rencontres, les gens qui vous font confiance, c'est très important dans un parcours professionnel »* souligne-t-il. Son rapport à l'écriture n'était, lui aussi, pas nouveau : Dans les années 90, il fait partie d'un groupe de hard-rock baptisé Adrénaline pour lequel il écrit des textes. *« J'ai toujours été très attentif aux textes des chansons qui ont bercé mon enfance (Johnny Halliday-Eddy Mitchell-Michel Sardou) »*. Ce qui le fascine, c'est la capacité de ces artistes à construire des personnages à travers les textes qu'ils écrivent ou qu'ils interprètent. Ils deviennent magnifiques, héroïques, charmeurs ou détestables. Hervé confie s'être beaucoup amusé à se fondre dans des personnages à travers les chansons qu'il écrivait. *« J'ai fait faire des choses affreuses à certains personnages dans mes chansons,* se rappelle-t-il, *mais ça me faisait rire ! »* Aujourd'hui, dans *Un an de l'avis d'un Français*, il râle, rigole souvent, n'oublie pas de prendre un peu de recul, même par rapport à ses indignations. Dans le grand bain de la France covidée, il n'est pas du genre à faire la planche, et n'hésite pas à éclabousser, sans prétendre détenir la vérité. *« Je suis plutôt quelqu'un de réservé,* souligne-t-il, *et au début de mon travail d'écriture, cette réserve persistait, jusqu'à ce que le gamin un peu rebelle que j'ai toujours au fond de moi me secoue un peu »*. Le livre reflète cette évolution et le fait que, progressivement, notre homme s'est lâché. *« Ce travail d'écriture m'a fait cheminer, je m'emparais d'un sujet d'actualité, je me nourrissais aussi des retours des premiers lecteurs. Beaucoup se retrouvaient dans ce que j'écrivais, d'autres trouvaient ça très sombre, d'autres encore débattaient et m'ont parfois fait changer d'avis… provoquer le débat, et pas à la manière des réseaux sociaux, fut quelque chose de très intéressant pour moi. Il m'arrive dans certains des billets que j'ai publié, d'être très énervé, mais c'est parce que j'aime mon pays et que j'ai l'impression qu'on le malmène »*.

Ne supprimez pas l'Histoire !

Parfois, dans ces avis, transparaît l'impression de faire partie de cette France qu'on n'écoute pas, à laquelle on ne porte pas attention, cette classe moyenne qui semble de plus en plus introuvable, discrète, trop discrète, qui ne casse pas dans les rues, manifeste peu. Pour autant, Hervé Obrecht prend soin de ne pas tomber dans la facilité du « Tous pourris ». Avoir la dent dure, souvent de manière drôle, n'empêche pas d'avoir le sens de la nuance : *« Je n'oublie jamais que décider pour 67 millions de personnes, c'est juste infaisable. Du début à la fin de mon livre, je me pose des questions, j'écris souvent que je n'ai pas la solution, mais je suis aussi dans la « vraie vie », le concret du quotidien et je pense que certains de mes avis pourraient quand même apporter des réponses… »* Et tout ça sur la frontière ténue qui existe entre l'humour et le cynisme dans lequel il prend garde de ne pas tomber. Hervé Obrecht n'a pas le sentiment d'avoir épuisé sa plume. Le déclenchement de la guerre en Ukraine et les questionnements que cet événement a générés chez sa fille de 13 ans lui ont inspiré un billet teinté d'une certaine tristesse sur la nature humaine. Il lui a aussi rappelé combien connaître l'Histoire est important et quelle colère il ressent en constatant que l'on évacue de plus en plus cette matière des cursus professionnels, comme si les adolescents qui y font leurs études ne méritaient pas de savoir. Une forme de mépris qui résonne en lui : *« Si je devais refaire ma vie,* conclut-il, *je serais historien… »*

Un an de l'avis d'un Français, ***Vérone éditions, 311 pages, 22 euros.***

Berty Robert